

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XV^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Séances du mardi 30 mars 2021

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 ^{re} séance	3269
2 ^e séance	3313

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

220^e séance

Compte rendu intégral

1^{re} séance du mardi 30 mars 2021

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RICHARD FERRAND

1. Questions au Gouvernement (p. 3272)

MAINTIEN DE L'OUVERTURE DES ÉCOLES (p. 3272)

M. Stéphane Peu

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé

STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 (p. 3273)

M. David Habib

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé

M. David Habib

RÉFORME DE LA PAC (p. 3274)

M. François Jolivet

M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation

STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 (p. 3274)

M. Alain Ramadier

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé

LUTTE CONTRE L'ENDOMÉTRIOSE (p. 3275)

Mme Fannette Charvier

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE (p. 3276)

M. François-Michel Lambert

Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique

M. François-Michel Lambert

RÉUNIONS NON MIXTES (p. 3276)

M. Pierre-Yves Bournazel

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée chargée de la citoyenneté

SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MOSQUÉE À STRASBOURG (p. 3277)

M. Philippe Meyer

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée chargée de la citoyenneté

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AUTISTES EN BELGIQUE (p. 3278)

Mme Anne-Laure Cattelot

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées

MAINTIEN DE L'OUVERTURE DES ÉCOLES (p. 3279)

M. Éric Coquerel

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé

M. Éric Coquerel

RÉFORME DE LA PAC (p. 3280)

M. Nicolas Turquois

M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation

UNIVERSITÉ DES ANTILLES (p. 3280)

Mme Josette Manin

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

EXPLOITATIONS AGRICOLES EN DIFFICULTÉ (p. 3281)

M. Pierre Morel-À-L'Huissier

M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation

M. Pierre Morel-À-L'Huissier

MESURES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (p. 3282)

M. Jean-Marie Sermier

Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique

RATIFICATION DE LA CONVENTION DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE (p. 3283)

M. Jean François Mbaye

M. Clément Beaune, secrétaire d'État chargé des affaires européennes

CAMPAGNE VACCINALE (p. 3283)

Mme Sylvie Bouchet Bellecourt

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé

Mme Sylvie Bouchet Bellecourt

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU VACCIN CONTRE LA COVID-19 (p. 3284)

M. Pierre Dharréville

M. Clément Beaune, secrétaire d'État chargé des affaires européennes

M. Pierre Dharréville

INSTAURATION D'UN CHÈQUE
« BIEN MANGER » (p. 3285)

Mme Yolaine de Courson

M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation

SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MOSQUÉE
À STRASBOURG (p. 3286)

M. Alexis Corbière

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée chargée de la citoyenneté

RÉGIME DE GARANTIE DES CRÉANCES DES SALARIÉS
(p. 3287)

M. Xavier Breton

M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des retraites et de la santé au travail

M. Xavier Breton

CANNABIS THÉRAPEUTIQUE (p. 3288)

M. Ludovic Mendes

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé

STATUT DES INFIRMIERS ANESTHÉSISTES (p. 3288)

M. Alain David

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé

M. Alain David

INDICATION DE L'ORIGINE DU LAIT (p. 3289)

M. Richard Ramos

M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation

AVENIR DES SITES INDUSTRIELS
DE FERROPÉM (p. 3290)

M. Vincent Rolland

M. Cédric O, secrétaire d'État chargé de la transition numérique et des communications électroniques

SITUATION DU SECTEUR CULTUREL (p. 3291)

Mme Martine Wonner

M. Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement

Suspension et reprise de la séance (p. 3291)

PRÉSIDENCE DE M. DAVID HABIB

2. Droit au respect de la dignité en détention (p. 3292)

PRÉSENTATION (p. 3292)

Mme Caroline Abadie, rapporteure de la commission mixte paritaire

M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux, ministre de la justice

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3293)

M. Pascal Brindeau

M. Michel Castellani

M. Ugo Bernalicis

M. Stéphane Peu

M. Stéphane Mazars

M. Raphaël Schellenberger

M. David Corceiro

Mme Cécile Untermaier

M. Dimitri Houbron

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 3299)

Suspension et reprise de la séance (p. 3299)

3. Lutte contre le dérèglement climatique (p. 3299)

DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*) (p. 3299)

Mme Emmanuelle Ménard

M. Matthieu Orphelin

Mme Delphine Bagarry

M. Joachim Son-Forget

M. Nicolas Dupont-Aignan

Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 3308)

Avant l'article 1^{er} (p. 3308)

Amendements n^{os} 651, 7069

Mme Aurore Bergé, rapporteure de la commission spéciale pour le titre 1^{er}

Amendement n^o 2400

Article 1^{er} (p. 3309)

Mme Sylvie Bouchet Bellecourt

M. Michel Castellani

Mme Véronique Riotton

M. Dominique Potier

M. Hubert Wulfranc

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général de la commission spéciale

Amendements n^{os} 662, 1376, 665, 2630

4. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 3311)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RICHARD FERRAND

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

MAINTIEN DE L'OUVERTURE DES ÉCOLES

M. le président. La parole est à M. Stéphane Peu.

M. Stéphane Peu. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la fermeture des écoles au printemps dernier a été une catastrophe, sur le plan tant psychologique que social. Chose rare dans notre pays, un relatif consensus existe sur la nécessité de maintenir les écoles ouvertes : c'est un immense défi, mais il faut s'en donner les moyens.

Or, depuis un an...

M. Jean-Marie Sermier. Ça patage !

M. Stéphane Peu. ...vous n'écoutez pas le terrain, et vous ne prenez pas les mesures nécessaires : organiser un fonctionnement en demi-jauge, installer des purificateurs d'air, diversifier les sites de restauration scolaire, équiper les enseignants et les élèves, lorsque cela est nécessaire, pour permettre un enseignement à distance, recruter massivement des remplaçants afin de faire fonctionner l'école en période de pandémie.

M. Boris Vallaud. Il a raison !

M. Stéphane Peu. Bien au contraire, vous vous félicitez d'économiser, année après année, des centaines de millions d'euros sur les postes.

La colère monte partout en France, en Seine-Saint-Denis en particulier. La population de ce département est la plus exposée et la plus contaminée, et en même temps, la moins soignée et la moins vaccinée. Les comorbidités y sont aussi de nature sociale, et les services publics comme l'éducation nationale, déjà sous-dimensionnés, ont été particulièrement affaiblis par la covid-19.

Nous ne pouvons plus nous satisfaire de l'annonce de mesures qui, faute de moyens et d'une organisation concrète, n'entrent jamais en vigueur. Monsieur le ministre, les enseignants et les parents demandent que les écoles restent ouvertes, mais pas à n'importe quel prix – pas sous la forme d'une garderie, notamment. Ils vous demandent de recruter massivement des professeurs remplaçants et,

en lieu et place du fiasco actuel, de tester systématiquement les élèves afin d'organiser l'isolement des ceux qui se révéleraient positifs.

Une dernière demande : le vaccinodrome du Stade de France, qui ouvrira ses portes le 6 avril, permettra de vacciner 10 000 personnes par semaine. Faites en sorte que les premières doses de vaccin soient réservées aux habitants de la Seine-Saint-Denis, qui sont les plus exposés, en particulier au personnel des écoles. *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SOC.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Permettez-moi de commencer par répondre à la dernière partie de votre question, relative à la population de Seine-Saint-Denis. Vous l'aviez déjà posée il y a quelques jours, lors du débat en séance publique sur la dimension logistique de la stratégie vaccinale contre l'épidémie de covid-19, et je peux désormais vous apporter les précisions que je vous ai alors promises : la proportion d'habitants de Seine-Saint-Denis ayant bénéficié d'une première injection de vaccin correspond, à 1 % ou 2 % près, au taux de couverture des gens qui se sont fait vacciner dans ce département. Je partageais votre inquiétude, mais heureusement, ce sont bien les habitants de Seine-Saint-Denis qui ont bénéficié de la vaccination dans leur département, et qui continueront évidemment à en bénéficier.

S'agissant de l'ouverture des écoles en période de covid-19, vous dressez un constat que nous partageons : la France est le pays d'Europe occidentale ayant maintenu le plus longtemps l'ouverture des établissements scolaires au cours des treize derniers mois, malgré la crise sanitaire. En effet, si les établissements ont été fermés le 14 mars 2020, pendant la première phase épidémique, ils sont depuis lors restés ouverts. Grâce à l'instauration de tous les protocoles sanitaires et au travail accompli par l'éducation nationale, le ministère des solidarités et de la santé, les préfets, les agences régionales de santé (ARS), le corps enseignant, les rectorats et les parents d'élèves, nos enfants ont pu continuer de bénéficier d'un accès à l'éducation, dans les meilleures conditions possibles, alors même que dans certains pays voisins, les écoles ont été fermées pendant plus de six mois en cumulé. L'Allemagne, par exemple, a fermé ses établissements scolaires pendant plus de deux mois en 2021, alors que les écoles françaises n'ont pas fermé une seule journée.

Il est toutefois vrai que le virus circule aussi dans les établissements scolaires. Le dépistage a d'ailleurs montré que le taux de positivité des tests dans les lycées était un peu plus élevé que dans les collèges, celui de ces derniers étant supérieur à celui des écoles primaires, lui-même plus élevé que dans les écoles maternelles. Reste que le virus circule, dans tout le pays, et que cela nécessite une adaptation du protocole sanitaire, que nous avons décidée avec Jean-Michel Blanquer : désormais, afin d'éviter la diffusion du virus, une classe est fermée dès le premier cas positif détecté.

Quoi qu'il puisse advenir dans les prochains jours, nous continuerons évidemment de faire le maximum pour offrir à nos enfants des solutions éducatives ou des solutions de garde les plus adaptées à la gravité du moment. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. Stéphane Peu. Et qu'en est-il du vaccinodrome ?

STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19

M. le président. La parole est à M. David Habib.

M. David Habib. Monsieur le Premier ministre, le 29 janvier, le chef de l'État sait que les scientifiques annoncent une troisième vague de l'épidémie en mars et avril : il n'en tient pas compte. Il fait, selon les mots de votre majorité, un « pari » – comme si on pouvait parier sur la santé des Français !

M. Maxime Minot. Eh oui !

M. David Habib. En réalité, son ambition n'était pas d'éviter le confinement, mais de nous habituer à vivre avec le virus, car le chef de l'État n'a pas cru au vaccin. Lui-même le reconnaissait, le 4 décembre : « Le vaccin arrive. Est-ce la seule réponse ? Non. ». Quelle faute !

M. Charles de la Verpillière. Eh oui !

M. David Habib. N'avoir pas misé sur la science et l'intelligence, voilà votre erreur, celle qui explique tout !

Dès octobre, Boris Vallaud vous a interrogé sur la stratégie vaccinale.

M. Boris Vallaud. Une très bonne question !

M. David Habib. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé, lui a alors répondu que la question était prématurée. En fait, rien n'était prêt. En décembre, le groupe socialistes et apparentés vous a demandé d'appliquer une gestion territorialisée de l'épidémie, avec l'instauration de mesures sévères là où le virus se multipliait et des mesures allégées dans les territoires où le taux d'incidence était plus faible, et de vous adresser en priorité aux personnes favorables à la vaccination, d'engager une campagne de communication et de vaccination massive. Le parti socialiste vous a également demandé de vacciner en urgence les enseignants. Mais chaque fois, votre première réponse fut négative.

M. Patrick Hetzel. Ça fait des mois que ça dure !

M. David Habib. Monsieur le Premier ministre, cela ne peut plus durer ! En France, le nombre de morts du covid, c'est l'équivalent d'un Airbus qui s'écrase chaque jour. Le Gouvernement ne doit plus pouvoir agir sans que le Parlement contrôle son action. Il vous faut entendre les médecins, les enseignants, les élus, le Parlement : un homme ne peut décider seul pour 66 millions d'habitants. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et GDR, ainsi que sur quelques bancs du groupe LR.*)

M. Fabien Di Filippo. Le Gouvernement n'entend personne !

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. En treize mois de crise, la France, le Président de la République, n'ont pas fait de « pari ». Au contraire, nous avons été capables d'adapter l'arsenal des mesures visant à protéger la population à mesure que les connaissances sur le virus évoluaient. Souvenez-vous : il y a un peu plus d'un an, nous décidions, comme les pays qui nous entourent, d'un

confinement généralisé. Cet automne pourtant, alors que d'autres pays avaient tout fermé – commerces, écoles –, nous avons adapté le confinement, permettant ainsi, je l'ai dit tout à l'heure, de maintenir l'accès à l'éducation de nos enfants.

M. Michel Herbillon. Un peu d'humilité, monsieur Véran !

M. Olivier Véran, ministre. Cet hiver, ensuite, alors que beaucoup disaient que nous allions devoir confiner, nous avons décidé d'instaurer un couvre-feu, ce qui a permis d'éviter un confinement généralisé, comme celui que les Allemands et les Anglais ont connu pendant plus de deux mois, ou des confinements généralisés répétés comme ceux vécus par les Italiens. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. Pierre Cordier. Écoutez les gens sur le terrain !

M. Olivier Véran, ministre. Jusqu'au bout, nous aurons innové, monsieur le député, pour permettre de contenir le virus tout en maintenant le maximum de libertés individuelles et collectives pour les Français, malgré la situation épidémique. Vous pouvez critiquer ces décisions, mais il en est ainsi. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Vous pouvez d'ailleurs également proposer des solutions, vous savez que notre porte est toujours ouverte et notre main tendue (*Exclamations sur les bancs du groupe SOC*) : si vous avez de bonnes idées, auxquelles ni nous, ni aucun autre pays européen ou occidental n'aurait pensé avant vous, ma porte vous est évidemment ouverte.

S'agissant de la gestion territorialisée de l'épidémie, vous avez raison, et nous la poursuivons depuis plusieurs semaines : en effet, vous le savez, les mesures ne sont pas les mêmes partout en France, elles dépendent de la circulation du virus.

Enfin, s'agissant de la stratégie vaccinale, plus vite les doses de vaccin nous sont livrées, plus vite nous vaccinons et plus vite nous nous dirigeons vers une vaccination de masse. Néanmoins, avec les doses dont nous disposons – leur nombre est élevé, et d'importantes livraisons doivent être faites à la France et à l'Europe – nous avons choisi de protéger en priorité les personnes qui décédaient du covid ou finissaient en réanimation. Et si je note que la mortalité quotidienne en France est beaucoup trop élevée – de toute façon, un seul mort serait déjà un mort de trop, nous sommes bien d'accord sur ce point –, elle reste inférieure à celle d'autres pays ayant choisi, parfois par facilité, de vacciner les patients les plus jeunes. Nous avons fait un choix courageux...

M. Fabien Di Filippo. En quoi est-il courageux ?

M. Olivier Véran, ministre. ...qui permet de sauver des vies. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem. – Exclamations sur les bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à M. David Habib.

M. David Habib. Monsieur le ministre, je vous ai entendu, et bien des points que vous avez évoqués méritent aujourd'hui que nous mobilisions notre énergie et notre volonté, mais il y a une exigence de collégialité et de transparence (« Très bien » sur plusieurs bancs du groupe LR). Vous ne pouvez plus traiter cette crise comme vous l'avez fait jusqu'à présent. Nous sommes dans une double impasse sanitaire et démocratique : il est temps de réagir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et GDR, et sur quelques bancs du groupe LR.*)

RÉFORME DE LA PAC

M. le président. La parole est à M. François Jolivet.

M. François Jolivet. J'associe Jean-Baptiste Moreau à ma question.

Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, tous les agriculteurs de France vous regardent et vous écoutent : ...

M. Pierre Cordier. Ils ont autre chose à faire !

M. François Jolivet. ...votre fonction est éminente, et c'est de vous que dépendront leurs revenus de demain, donc leur avenir.

Vous devez relever trois défis : le défi global de la rémunération agricole, en explorant toutes les possibilités, le défi de l'accès à l'eau, et le défi structurel des aides européennes. Les débats tant attendus sur l'avenir de l'agriculture française et la négociation de la politique agricole commune sont désormais ouverts, et la France doit adresser à l'Union européenne, dans les prochaines semaines, son plan stratégique national.

Vous le savez, derrière le mot « agriculture » se cachent plusieurs réalités, derrière les mots « capacité agronomique des sols », plusieurs territoires, derrière les mots « filière agricole », plusieurs économies – l'agriculture de proximité, l'agriculture à vocation industrielle et celle à vocation alimentaire –, et tout cela dans autant de territoires que compte la France.

Le sujet est donc difficile, et c'est la raison pour laquelle des clivages peuvent surgir au sein même de la profession agricole, en fonction des productions, des territoires, des agricultures et des pratiques.

Je sais que vous avez beaucoup consulté et appris. Je sais aussi que votre boussole est la souveraineté alimentaire française et la défense d'un juste revenu pour les agriculteurs. (« Oh là là ! » sur plusieurs bancs du groupe LR.)

Je sais également que vous vous appropriez les neuf propositions du rapport de Serge Papin visant à pallier les manques de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite ÉGALIM.

Néanmoins, suite à l'annonce par l'Union européenne d'un nouvel outil d'intervention baptisé « écorégime », beaucoup d'interrogations se font jour. En effet, ce mécanisme pouvant représenter 20 % à 30 % des aides directes aux exploitants serait conditionné à des actions favorables à l'environnement. Les inquiétudes sont plus grandes encore dans les zones intermédiaires : 80 députés de l'Assemblée en sont issus, qui se font le relais de ces inquiétudes – je suis l'un d'eux.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous parler de l'écorégime et, plus généralement, de l'avenir que vous souhaitez pour les zones intermédiaires ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. Fabien Di Filippo. Question téléphonique !

Plusieurs députés du groupe LR. Allô, allô !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Votre question porte sur un point très important de la politique agricole commune : l'écorégime, ce nouveau mécanisme de transition agro-écologique prévu

par le règlement européen au titre de la future politique agricole commune. Il s'agit donc d'un enjeu fondamental pour accompagner notre agriculture dans cette transition.

L'écorégime se doit d'être un mécanisme juste et qui permette un véritable accompagnement des agriculteurs.

Pour la première fois, grâce à l'initiative de la France et d'autres pays européens, l'écorégime sera obligatoire dans tous les pays d'Europe, alors que jusqu'à présent, ce type de régimes de transition s'imposaient à certains pays, mais pas à d'autres, qui bénéficiaient d'exemptions. Cela créait des distorsions de concurrence au sein même du marché commun, et nous avons donc obtenu que l'écorégime soit juste, c'est-à-dire qu'il s'applique dans tous les États membres de l'Union européenne. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

L'écorégime doit également permettre d'accompagner les agriculteurs. Je vois monter des inquiétudes, ici ou là, notamment sur le fait que seuls 25 % des agriculteurs auraient accès à ce régime : c'est faux, et je tiens à le dire très clairement. Nous voulons un écorégime accessible, qui prenne en compte les efforts déjà réalisés et qui accompagne : un écorégime qui inclut, et non qui exclut. Que cela soit clair : l'écorégime a pour objectif d'accompagner notre agriculture.

Un dernier mot de l'écorégime : nous menons actuellement une consultation sur ce nouveau régime, en associant l'ensemble des parties prenantes, pour trouver les voies et moyens d'accompagner notre agriculture dans la transition écologique. Cette méthode, c'est ma vision et celle du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe Dem.*)

STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19

M. le président. La parole est à M. Alain Ramadier.

M. Alain Ramadier. Monsieur le Premier ministre, le nombre de cas de covid ne cesse d'augmenter, nos hôpitaux et nos services de réanimation sont saturés.

M. Pierre Cordier. Où sont les lits supplémentaires ?

M. Alain Ramadier. La situation devient de plus en plus préoccupante, et en même temps, la stratégie vaccinale n'est clairement pas à la hauteur de la gravité de la situation. Nous le savons, vous le savez aussi, monsieur le Premier ministre, le vaccin est notre seule arme...

M. Pierre Cordier. Et votre bras, monsieur le Premier ministre, ça va mieux ?

M. Alain Ramadier. ...pour espérer une sortie de crise et le retour à la vie normale tant espérés par les Français. En Île-de-France, en particulier en Seine-Saint-Denis, nous ne pouvons plus attendre : le taux d'incidence atteint presque 800 cas pour 100 000 habitants. Plus inquiétant encore : il est de près de 2 000 cas pour la tranche d'âge 10-19 ans.

Bien que les écoles, collèges et lycées respectent depuis des mois un protocole sanitaire strict, il reste des lieux où le virus circule, en témoigne le nombre de classes fermées, qui atteignait 3 256 vendredi. « Nous ne fermerons les écoles qu'en dernier recours » : ce sont vos mots, et nous comprenons tous parfaitement ici la nécessité vitale qu'est l'école pour nos enfants. Mais n'est-il pas pire, pour les élèves et les parents, de vivre au gré des fermetures puis réouvertures de classe au moindre cas de covid, comme aujourd'hui ?

Alors que la situation devient alarmante, monsieur le Premier ministre, nous avons du mal à comprendre la stratégie du Gouvernement.

M. Maxime Minot. Il n'y en a pas !

M. Alain Ramadier. Faute de mieux, pourquoi ne pas faire comme en Angleterre, où des autotests réalisables à domicile sont distribués aux enseignants et aux élèves ? Nous avons besoin de visibilité ; nous avons besoin d'anticipation. Nos soignants sont épuisés : depuis un an, ils font face avec courage et dévouement à l'accroissement du nombre des malades. Quelle est donc votre stratégie en vue de faire de l'école un lieu sûr ? Ne serait-il pas plus prudent et raisonnable d'avancer de deux semaines les vacances scolaires, comme l'a proposé la présidente de la région Île-de-France, afin que ce répit permette de vacciner les enseignants et le personnel soignant ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Je vous remercie de votre question. Vous avez raison de la juger importante. Comment concilier la lutte contre une épidémie qui dure, qui épuise en effet les soignants, mais aussi les Français dans leur ensemble, dont les victimes se multiplient jour après jour, avec l'exercice des libertés individuelles et collectives, avec le maintien d'un certain niveau d'éducation pour nos enfants ? Vous êtes attaché à tout cela ; nous aussi. Comment donner des perspectives aux Français ? C'est tout l'enjeu auquel nous faisons face.

M. Pierre Cordier. Depuis des mois !

M. Olivier Véran, ministre. Vous le savez : selon les zones où le virus circule plus ou moins vite, nous prenons des mesures proportionnées, territorialisées, en concertation avec les élus locaux. Depuis un an, nous avons bel et bien sanctuarisé l'éducation, fondamentale pour notre pays. Nous le revendiquons ; à l'heure des bilans, nous n'avons pas à en rougir. Vous pouvez nous accorder cela : cette sanctuarisation de l'école constitue une valeur ajoutée à la stratégie française. Encore une fois, cela n'empêche malheureusement pas que le virus y circule, que les grands enfants, collégiens, lycéens, courent le risque de le transmettre – moins aux personnes rencontrées dans la journée qu'aux autres membres de leur famille, lorsqu'ils rentrent chez eux. Nous ne nions pas qu'un enfant puisse contaminer un adulte et réciproquement,...

M. Michel Herbillon. Ce n'est pas nouveau !

M. Olivier Véran, ministre. ...surtout depuis que le variant britannique a changé la donne. C'est pourquoi nous avons adapté les protocoles sanitaires.

M. Michel Herbillon. Les professeurs, il faut bien les remplacer !

M. Olivier Véran, ministre. C'est pourquoi, si besoin est, nous fermons des classes ; c'est pourquoi les questions que vous posez sont aussi les nôtres.

Notre boussole, c'est la protection des Français. Nous ne laisserons pas saturer les hôpitaux, nous ne laisserons pas quelque médecin que ce soit devoir, au moment d'opérer, trier les malades. C'est impossible ! La protection des Français primera toujours : nous pouvons tous tomber d'accord sur ce point. Nous suivons au jour le jour l'évolution de l'épidémie : dans vingt-quatre ou quarante-huit heures, nous verrons si les mesures prises il y a dix jours commencent à produire leur effet – ou pas –, et nous prendrons au besoin d'autres mesures afin de protéger nos concitoyens. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

LUTTE CONTRE L'ENDOMÉTRIOSE

M. le président. La parole est à Mme Fannette Charvier.

Mme Fannette Charvier. Ma question s'adresse à M. le ministre des solidarités et de la santé,...

Un député du groupe LR. Et du fiasco !

Mme Fannette Charvier. ...et j'y associe ma collègue Laëtitia Romeiro Dias, députée de l'Essonne.

Monsieur le ministre, je souhaite aborder ici, devant la représentation nationale, la question des inégalités de genre en matière de santé, inégalités qui résident notamment dans la méconnaissance des spécificités de la physiologie féminine. Je veux vous parler d'une maladie propre aux femmes, d'une maladie chronique complexe, car elle ne se développe pas de la même façon d'une patiente à l'autre, mais entraîne souvent des conséquences majeures sur leur vie personnelle et conjugale, leur vie sociale, leur vie professionnelle. Cette maladie n'a rien d'exceptionnel, puisqu'elle touche une femme sur dix ; pourtant, elle est souvent diagnostiquée par hasard, et en moyenne au bout de sept années de souffrances, durant lesquelles divers organes ont pu subir des dommages importants. Cette maladie empêche certaines d'entre nous de devenir mères ; elle a toujours existé, mais elle n'a pas échappé au tabou qui, dans toutes les sociétés, frappe le sujet des règles et des douleurs féminines, bien qu'il concerne la moitié de l'humanité.

Au surlendemain de la journée mondiale contre l'endométriose, je souhaitais mettre en lumière la souffrance quotidienne de toutes ces femmes et adresser un grand merci aux associations qui se battent pour les accompagner, pour rendre visible cette maladie. (*Applaudissements sur tous les bancs.*) Depuis quelques années, les choses avancent, grâce à une réelle prise de conscience et à une meilleure formation des spécialistes ; des femmes peuvent enfin mettre un nom sur le mal qui les ronge parfois depuis l'adolescence. Le 12 mars, monsieur le ministre, vous avez confié à Chrysoula Zacharopoulou...

M. Erwan Balanant. Excellente députée européenne !

Mme Fannette Charvier. ...une mission visant à élaborer une vraie stratégie nationale contre l'endométriose. Pourriez-vous faire le point sur la façon dont celle-ci est actuellement prise en charge et nous présenter les grands enjeux de votre future stratégie ? (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et LT.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Merci pour votre question.

M. Fabien Di Filippo. Allô !

M. Olivier Véran, ministre. Cette maladie trop peu connue, surtout de celles et, par définition, de ceux qui n'en souffrent pas, concerne en effet 10 % des femmes de notre pays, soit 1,5 à 2,5 millions d'entre elles. C'est une maladie de la souffrance silencieuse, souvent encore mal diagnostiquée, dont les conséquences vont bien au-delà de la douleur, puisqu'elle constitue en France la première cause d'infertilité féminine. Elle est parfois à l'origine d'un parcours du combattant, ou plutôt de la combattante, pour les femmes qui souhaitent un enfant et rencontrent des difficultés à le concevoir, ou tout simplement pour celles qui souffrent intensément au moment de leurs règles, voire en dehors de

la période menstruelle, semaine après semaine, mois après mois. On leur dit que les règles peuvent faire mal : parfois, ce ne sont pas elles qui font mal, c'est l'endométriose.

Nous pouvons compter sur un réseau de scientifiques, de médecins, de soignants extrêmement dévoués à la cause et qui œuvrent en vue d'améliorer le dépistage, le diagnostic de cette maladie, sa compréhension, la recherche thérapeutique en la matière, enfin l'accompagnement et la prise en charge pluriprofessionnelle des femmes atteintes. Je souhaite également que la mission confiée à l'eurodéputée Chrysoula Zacharopoulou – très grande spécialiste de l'endométriose, que je remercie de son concours – permette de discuter des conditions de prise en charge de cette maladie par la sécurité sociale, des actes, des soins, des parcours, que nous pourrions peut-être adapter à la gravité de la maladie. Cette mission consiste en tout cas à mener des concertations très larges, à s'appuyer sur la démocratie sanitaire, sur les associations de patientes, que j'ai rencontrées il y a quinze jours : elles sont fortement mobilisées et attendent énormément de notre part s'agissant de lutter contre ce fléau, mais surtout d'accompagner ses victimes. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.*)

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

M. le président. La parole est à M. François-Michel Lambert.

M. François-Michel Lambert. Ma question, à laquelle j'associe ma collègue Jennifer De Temmerman, s'adresse à Mme la ministre de la transition écologique.

Madame la ministre, nous avons entamé hier l'examen du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. J'ai été frappé par le décalage entre l'autosatisfaction du Gouvernement, de la majorité, et le manque d'ambition de ce texte, relevé par tous les observateurs : même le Haut Conseil pour le climat s'est montré sévère. Vous évoquiez une « bascule culturelle globale »...

M. Fabien Di Filippo. Rien que ça !

M. François-Michel Lambert. ...qui ferait de l'écologie une réalité quotidienne, mais votre projet de loi omet de prendre en compte les spécificités territoriales, structurelles, de la France. Pourquoi ne changez-vous pas de paradigme afin de promouvoir enfin une écologie des territoires, une écologie qui parte d'en bas, des réalités ? Ainsi, notre pays gagne chaque année près de 200 000 habitants, soit l'équivalent de la population du Gers, et en quatre ans de celle de Marseille. Comment concevoir votre oubli de la démographie et de ses conséquences sur l'aménagement du territoire ? Par ailleurs, trop peu de mesures visent à s'attaquer à la mobilité désordonnée des marchandises : où est passée la stratégie France logistique 2025 ? Enfin, rien n'est prévu pour rééquilibrer les dynamiques territoriales, limiter les mobilités contraintes, améliorer le quotidien de nos concitoyens, réduire leur temps de trajet entre domicile et travail, développer des services publics de proximité, pour leur rendre la vie plus agréable et diminuer les émissions de gaz à effet de serre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LT.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la transition écologique.

Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique. Avant tout, jamais vous ne m'entendez faire preuve d'autosatisfaction : quand on combat le changement climatique, on

ne peut jamais être totalement satisfait. La lutte continue, encore et encore. Il faut être ambitieux et l'être toujours plus, ...

M. Raphaël Schellenberger. Oh là là !

Mme Barbara Pompili, ministre. ...mais cela suppose d'être réaliste. Rien ne sert de prendre des mesures qui ne seront jamais appliquées afin d'éviter de graves problèmes sociaux.

M. Pierre Cordier. Elle a oublié son passé !

Mme Barbara Pompili, ministre. Nous en avons fait l'expérience lors de la crise des gilets jaunes, qui nous a rappelé que la question sociale était indissociable de la question climatique. C'est pourquoi, précisément, ce projet de loi rend la parole aux territoires concernant la gestion des espaces, l'artificialisation des sols, la circulation, notamment la création de ZFE – zones à faibles émissions – afin que les villes, enfin, soient moins polluées. D'autres dispositions permettront aux élus des régions et départements de travailler au développement des énergies renouvelables dans leur territoire. Ce sont eux qui l'organiseront désormais : cela ne pourra plus se passer sans une vaste concertation.

M. Pierre Cordier. C'était déjà le cas !

Mme Barbara Pompili, ministre. L'écologie, c'est « penser global, agir local » ; nous ne faisons pas autre chose dans ce texte. Cependant, je le répète, il faut toujours pousser son ambition plus loin : nous allons intervenir au niveau européen pour que nos entreprises qui font des efforts puissent être aidées, entre autres par un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Je pourrais en parler pendant des heures ! Ce projet de loi n'est pas l'alpha et l'oméga : il ne résoudra pas tout. À son sujet, d'ailleurs, le Haut Conseil pour le climat n'a pas considéré la politique globale. Nos émissions de gaz à effet de serre, nous les réduirons grâce à cette future loi, mais aussi grâce au plan de relance, qui consacre 30 milliards à la relance écologique, grâce à toutes les autres mesures, grâce au bonus écologique pour les gens qui veulent changer de voiture.

M. Fabien Di Filippo. Le malus rural !

Mme Barbara Pompili, ministre. Tout cela, qui ne figure pas dans le projet de loi, n'en contribuera pas moins à faire baisser ces émissions. Nous avons de la besogne, et je me réjouis d'être avec vous, pendant trois semaines, pour la faire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. François-Michel Lambert.

M. François-Michel Lambert. Merci, madame la ministre, mais vous n'avez pas répondu à mes questions. Je persiste à dire que l'un des enjeux réside dans la croissance démographique et les déséquilibres entre territoires : nous n'avons perçu aucune stratégie en la matière. Pour le dire sur le mode humoristique, le cargo *Ever Given*, en obstruant le canal de Suez, aura davantage contribué que vos mesures à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Voilà la réalité : si l'on veut que les choses changent, il faut changer en profondeur. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LT.*)

RÉUNIONS NON MIXTES

M. le président. La parole est à M. Pierre-Yves Bournazel.

M. Pierre-Yves Bournazel. Madame la ministre déléguée chargée de la citoyenneté, permettez-moi de vous relire l'article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être

fondées que sur l'utilité commune. » Permettez-moi également de vous lire ce texte : « Notre République, je le rappelais encore il y a quelques jours, se veut démocratique, c'est-à-dire issue du peuple et conçue pour le peuple, elle se veut sociale, c'est-à-dire ouverte également à tous, comme elle se veut indivisible, c'est-à-dire sans concession aucune quand l'unité nationale est en jeu, et laïque, c'est-à-dire tolérante, sans discrimination ni privilège et toujours respectueuse d'abord de l'école du peuple. C'est sur cet ensemble équilibré de fonctions complémentaires qu'a été édifiée la République française. » Ces mots de sagesse sont ceux de François Mitterrand. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et FL.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. Ah !

M. Pierre-Yves Bournazel. Oui, ces principes universels sont le socle de notre République. Nous l'avons reçue en héritage, dont chacun d'entre nous devra rendre compte. Elle est notre bien commun : elle appartient à tout le monde et à personne. La France est riche de sa diversité ; on n'y opère pas de distinctions fondées sur la couleur de peau, le sexe, le genre, l'origine ou la condition sociale. La démocratie, c'est d'abord un état d'esprit que nous a enseigné Pierre Mendès France.

M. Pierre Cordier. Oh là là !

M. Pierre-Yves Bournazel. La République, c'est le dialogue : jamais elle n'invite à se taire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*) Madame la ministre déléguée, les tentations de la division et du repli sur soi ne forment pas un horizon souhaitable pour notre société. Réaffirmant l'universalisme républicain, rassemblant les Français qui pourraient avoir perdu la boussole de la République, pouvez-vous nous rappeler quels principes guident l'action du Gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Agir ens, ainsi que sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la citoyenneté.

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée chargée de la citoyenneté. Monsieur Bournazel, je voudrais, moi aussi, partager une citation avec vous. Elle est de Saint-Exupéry (*Exclamations sur les bancs du groupe LR*) : ...

M. Fabien Di Filippo. Pourquoi pas *Petit Ours brun* ?

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. ... « Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis. » (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*) Voilà quelle est notre boussole. Notre boussole, ce sont les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, mais aussi la laïcité. Alors que les attaques contre le modèle républicain se répètent, nous refusons d'être pris en étau entre l'extrême-droite identitaire et l'extrême gauche indigéniste. Nos valeurs, je le répète, ce sont les valeurs de la République : c'est l'universalisme et non le communautarisme, le repli sur soi. (*Mêmes mouvements.*) La République est une ; elle est indivisible. On ne répond jamais à la haine par la haine, aux cris par les cris, à la discrimination par la discrimination, au rejet par le rejet.

La République, c'est la fraternité. Le Président l'a dit hier à l'occasion du forum Génération Égalité : la République ne tolère aucun relativisme.

M. Maxime Minot. Historique !

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Il n'y a pas de « citoyens, mais ». Nous avons tous les mêmes droits et les mêmes devoirs. Nous ne jugeons jamais un citoyen en fonction de la couleur de sa peau, qu'il s'agisse de lui

refuser un logement ou de lui demander de se taire pendant une réunion. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MOSQUÉE À STRASBOURG

M. le président. La parole est à M. Philippe Meyer.

M. Philippe Meyer. Monsieur le ministre de l'intérieur, le conseil municipal de Strasbourg a décidé le 22 mars dernier d'accorder une généreuse subvention...

M. Raphaël Schellenberger. Avec la complicité du groupe En marche !

M. Philippe Meyer. ...de 2,56 millions d'euros à la confédération islamique Millî Görüs pour la construction de la plus grande mosquée d'Europe, Eyyub Sultan. Cette décision, combattue par le groupe d'opposition Les Républicains, a été soutenue par la majorité Europe Écologie Les Verts, tandis qu'En marche et le parti socialiste se sont courageusement abstenus. (« *Ouh !* » sur les bancs du groupe LR.)

M. Raphaël Schellenberger. Une honte !

M. Philippe Meyer. Elle a causé un certain émoi dans ma région et dans le pays. La région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace ne financeront pas ce projet.

M. Raphaël Schellenberger. Bravo !

M. Philippe Meyer. Monsieur le ministre, vous avez demandé à la préfète du Bas-Rhin de déférer la délibération d'octroi de la subvention devant le juge administratif. Rappelons que l'association concernée, proche d'Ankara, a refusé de signer la charte des principes de l'Islam de France.

M. Raphaël Schellenberger. Il faut la dissoudre !

M. Philippe Meyer. La maire de Strasbourg a indiqué le 24 mars, dans un courrier au Président de la République rendu public, qu'elle avait demandé toutes les garanties d'adhésion de l'association aux valeurs de la République. Ces propos sont faux : elle a refusé de demander des garanties durant la séance du conseil municipal. Mme Barseghian écrit clairement qu'à aucun moment vous n'auriez, monsieur le ministre, formulé d'alerte – ni sur le projet, ni sur l'association qui le soutient. Est-ce vrai ?

Par ailleurs, la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Grand Est, qui est un service de l'État, a accordé en décembre dernier une subvention au titre de la politique de la ville à l'association Millî Görüs. Si vous considérez qu'en refusant de valider la charte cette confédération islamique ne respecte pas les valeurs de la République, pourquoi est-elle subventionnée par l'État ?

M. Patrick Hetzel. Eh oui !

M. Philippe Meyer. Monsieur le ministre de l'intérieur, pourquoi les élus du parti auquel vous appartenez ne se sont-ils pas opposés à la subvention octroyée pour cette mosquée dans ces conditions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – Mme Emmanuelle Ménard applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la citoyenneté.

Plusieurs députés du groupe LR. Une autre citation ?

Mme Marlène Schiappa, *ministre déléguée chargée de la citoyenneté*. Je vais vous répondre, car le ministre de l'intérieur est actuellement au Sénat où est débattu le projet de loi confortant le respect des principes de la République. Vous savez que figure dans ce texte le contrat d'engagement républicain que les associations devront désormais signer pour pouvoir percevoir des subventions ; elles s'engageront ainsi à respecter les valeurs de la République.

M. Raphaël Schellenberger. Oui, mais en attendant ?

Mme Marlène Schiappa, *ministre déléguée*. En ce qui concerne la construction de la mosquée soutenue à Strasbourg par l'association Millî Görüs, je me suis exprimée de longue date avec la plus grande fermeté, tout comme l'ont fait le ministre de l'intérieur et le Président de la République. Nous condamnons très fermement cette subvention de 2,5 millions d'euros votée par le groupe Europe Écologie Les Verts.

M. Raphaël Schellenberger. Pourquoi le groupe En marche s'est-il abstenu ?

Mme Marlène Schiappa, *ministre déléguée*. Nous avons demandé à la maire de Strasbourg, Mme Barseghian, de renoncer à ce projet délétère.

Un député. Ce n'est pas vrai !

Mme Marlène Schiappa, *ministre déléguée*. Si, c'est vrai ! Je vous le dis, et c'est une information publique que vous pourrez vérifier. Nous lui demandons encore une fois de renoncer à ce projet de subvention. Je voudrais par ailleurs confirmer que la délibération du conseil municipal ne conditionne nullement la subvention à l'adhésion de l'association aux principes républicains. Cette association, proche des sphères d'Erdoğan...

M. Raphaël Schellenberger. C'est du blabla !

Mme Marlène Schiappa, *ministre déléguée*. ...refuse de ratifier la charte signée par cinq fédérations de l'Islam en France, qui reconnaît la primauté des lois de la République. La préfecture du Bas-Rhin a décidé de financer une partie du dispositif de vidéoprotection de la mosquée – financement que vous évoquiez à l'instant. Quoi qu'il en soit, ce dossier doit marquer un tournant. Certains nous disent qu'ils n'ont pas été alertés, ce qui est faux.

M. Charles de la Verpillière. Vous êtes complices !

Mme Marlène Schiappa, *ministre déléguée*. En lisant les comptes rendus des débats du conseil municipal de Strasbourg, j'ai constaté que des élus communistes avaient alerté, tout comme la préfète l'avait fait à plusieurs reprises. Divers responsables politiques – Aurélie Filippetti et des personnalités de droite – se sont exprimés contre cette subvention de 2,5 millions d'euros.

Plusieurs députés du groupe LR. Et le groupe En marche ?

M. le président. Un peu de calme s'il vous plaît, chers collègues.

Mme Marlène Schiappa, *ministre déléguée*. Nous sommes à un tournant qui doit marquer la fin de la naïveté et de la complaisance. Nous l'affirmons : pas un euro d'argent public ne doit aller aux ennemis de la République ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

PRISE EN CHARGE
DES PERSONNES AUTISTES
EN BELGIQUE

M. le président. La parole est à Mme Anne-Laure Cattelot.

Mme Anne-Laure Cattelot. En plein cœur de la semaine de l'autisme, j'adresse cette question à Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées ; j'y associe ma collègue Charlotte Parmentier-Lecoq.

Christiane, mère d'un enfant atteint de troubles autistiques, a vécu un véritable parcours du combattant, si habituel pour nombre de familles. Jusqu'à l'âge de 16 ans, son fils a été accueilli en hôpital de jour puis en institut médico-éducatif dans le Nord. La psychiatrie considère qu'à 16 ans, on doit être suivi par une structure dédiée aux adultes. Or les listes d'attente sont telles qu'il est difficile d'obtenir une place avant un délai de dix ans. Faute de solution immédiate, la famille l'a donc inscrit dans un foyer de vie en Belgique, où travaillent de nombreux Français transfrontaliers.

Des familles, des associations et des élus locaux m'ont interpellée au sujet de cette situation. Plus de 8 000 Français handicapés sont pris en charge en Belgique. Le Président de la République a déclaré en février 2020 que notre pays devait pouvoir apporter une réponse inconditionnelle aux besoins des personnes en situation de handicap. Vous avez annoncé, madame la secrétaire d'État, un plan de prévention des départs non souhaités vers la Belgique et pointé du doigt la nécessité de trouver des solutions de proximité, avec un moratoire franco-belge. Cette annonce soulève légitimement plusieurs questions : combien de places allez-vous créer dans les structures d'accueil en France ? Pouvez-vous garantir une phase de transition pour éviter que les personnes handicapées et leurs proches ne subissent des changements brutaux ? Enfin, comment accompagner l'éventuel retour des Français salariés dans les établissements belges, qui ont souvent suivi leurs études et acquis leur expérience professionnelle en Belgique ?

Votre détermination ne fait aucun doute. Vous avez annoncé l'octroi de 90 millions pour permettre aux Français concernés d'être pris en charge par leur pays. Notre objectif doit être clair : les familles et personnes handicapées ne doivent plus subir l'enfer d'être ballottées entre les listes d'attente, ni vivre dans l'inquiétude d'être mises à la porte de leur institution sans solution digne, humaine et surtout choisie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem. – M. Guillaume Larrivé applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Mme Sophie Cluzel, *secrétaire d'État chargée des personnes handicapées*. L'accompagnement de 700 000 personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme est un enjeu majeur de notre politique publique.

M. Jean-Paul Lecoq. Combien d'argent y consacrez-vous ?

Mme Sophie Cluzel, *secrétaire d'État*. Vous m'interrogez aujourd'hui sur les plus de 8 000 Français – 1 500 enfants et 6 500 adultes – accueillis en Belgique et sur les départs d'adultes qui se poursuivent. Certains ont choisi de partir. D'autres, encore trop nombreux, ont accepté de le faire faute de solution en France.

M. Jean-Paul Lecoq. Qu'est-ce que vous faites ?

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État. Nous ne pouvons plus tolérer cette situation. Nous devons permettre aux familles de se rapprocher.

M. Éric Diard. Vous tenez le même discours que l'année dernière !

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État. Notre Gouvernement est le premier...

M. Maxime Minot. Historique !

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État. ...à mettre fin à ce scandale qui consistait jusqu'à présent à financer des places à l'étranger et à tolérer des opérations commerciales de démarrage dans nos structures de soins. Avec mon homologue Christie Morreale, nous avons décidé de lancer un moratoire sur la création de places d'accueil pour adultes en Wallonie. Je tiens à rassurer les familles : les projets d'orientation en Belgique qui sont en passe d'aboutir ne seront pas remis en cause, car nous ne souhaitons pas de rupture d'accompagnement dans les parcours. Les 90 millions d'euros accordés sur trois ans aux trois régions les plus concernées par les départements, dont les Hauts-de-France, permettront de soutenir le développement de solutions de services au plus près des besoins des familles, dans les territoires.

Nous le savons, le développement de l'offre est à l'œuvre. Il doit mobiliser tous les leviers ; c'est la raison pour laquelle j'ai installé fin février un comité national de suivi du plan de création de solutions innovantes pour prévenir les départs non souhaités en Belgique, afin d'associer l'ensemble des acteurs – au premier rang desquels les départements, bien sûr, et les associations. Des unités de vie de six personnes sont en cours de création pour les adultes atteints de troubles du spectre de l'autisme sévères, qui sont très complexes. Un exemple illustre notre réactivité : le 1^{er} mars, nous avons décidé de fermer l'établissement du Domaine de Taintignies, à la suite de constats de manquements graves. Soixante-quatorze adultes ont trouvé des solutions, dont cinquante-cinq en France et d'autres en Belgique. Nous avons réussi parce que nous avons travaillé ensemble, avec les associations et les familles. C'est ainsi que nous travaillerons pour les trois ans à venir : nous changeons la donne. Rappelons-nous enfin que le 2 avril est la journée mondiale « Tous en bleu » de sensibilisation à l'autisme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*)

MAINTIEN DE L'OUVERTURE DES ÉCOLES

M. le président. La parole est à M. Éric Coquerel.

M. Éric Coquerel. Ma question s'adressait à l'origine à M. Blanquer, qui est absent, mais votre réponse, monsieur Castex, me conviendra très bien. Je suis allé remercier hier les soignants de l'hôpital Bichat, limitrophe de la Seine-Saint-Denis, qui sont en pointe sur le traitement du covid-19. Les professeurs m'y ont raconté à quel point l'hôpital approche de la saturation. Aujourd'hui en effet, plus aucune région ne peut envoyer de personnel. Les opérations les plus graves ne peuvent plus être déprogrammées. Or les prévisions de l'agence régionale de santé – ARS – montrent une ascension vertigineuse du nombre de patients en réanimation dans les prochaines semaines. Comme les médecins de l'AP-HP – Assistance publique - Hôpitaux de Paris – qui nous ont avertis dans une tribune, ceux de Bichat m'ont indiqué que si rien n'était fait, le tri entre malades serait inévitable.

Tout cela était prévisible, car tout était annoncé depuis janvier. J'accuse l'exécutif de n'avoir rien fait, rien anticipé, et donc d'être responsable. Nous vous avons proposé des solutions que vous avez toutes balayées d'un revers de

main. L'organisation de la société en roulements proposée par Jean-Luc Mélenchon, avec un dédoublement de toutes les classes ? Vous ne l'avez pas fait. Des conditions matérielles permettant l'isolement des malades ? Vous ne l'avez pas fait. Des lits et des personnels supplémentaires dans les hôpitaux ? Vous ne l'avez pas fait. Des vaccins produits en nombre sous licence publique ? Vous ne l'avez pas fait. Partout, nous en sommes réduits à des mesures d'urgence, d'autant plus dans les départements comme la Seine-Saint-Denis où les inégalités provoquent une explosion de l'épidémie.

Votre échec commence dans les écoles. Celles-ci sont des foyers infectieux, comme le démontre l'exemple du lycée Eugène Delacroix à Drancy où, depuis février, on a comptabilisé cinquante-quatre enfants et vingt enseignants contaminés. Or vous n'avez établi aucun protocole sérieux. Il a fallu des grèves pour vous forcer à de maigres progrès. Pire, vous osez menacer de sanctions les enseignants qui veulent exercer leur droit de retrait. Nous réclamons que vous vous débrouilliez, soit pour assurer des cours en demi-groupes dans toutes les écoles, soit pour fermer celles-ci dans les zones de plus forte tension, avec une prise en charge intégrale du revenu de l'un des deux parents. Dédoublez ou fermez : quand allez-vous vraiment agir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Monsieur le député, j'ai répondu à plusieurs questions en mon nom et en celui de Jean-Michel Blanquer au sujet de l'école. Vous dites – je vous cite – que l'école est un foyer infectieux ; c'est un peu court, comme dirait l'autre ! (*Mme Géraldine Bannier applaudit.*) L'école, c'est avant tout le lieu de l'éducation, de l'apprentissage et de l'émancipation de notre jeunesse. C'est pourquoi depuis un an nous nous battons, de même que la communauté éducative, pour maintenir les écoles ouvertes. Je pense que nous pouvons nous entendre sur ce point ; l'école n'est pas un foyer infectieux. En revanche, comme tous les lieux collectifs, l'école est un lieu dans lequel le virus peut circuler. Les choix que la nation a faits sont des choix que nous assumons ; c'est notamment le choix de maintenir l'éducation le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur le député, vous dites que nous ne faisons rien pour l'hôpital, notamment pour augmenter le nombre de lits.

Mme Caroline Fiat. Et alors ?

M. Olivier Véran, ministre. Avant que vous ne m'interpelliez, j'étais en train de feuilleter des documents présentant des données actualisées sur l'augmentation du nombre de lits de réanimation. Sachez que dans certaines régions et dans certains secteurs, le capacitaire atteint 508 % du nombre de lits habituel.

Mme Valérie Beauvais. Et les opérations déprogrammées ?

M. Olivier Véran, ministre. Lorsque vous dites que nous n'augmentons pas le nombre de lits de réanimation dans les hôpitaux, ce n'est pas le ministre que vous attaquez, monsieur le député, mais les médecins, les infirmières, les aides-soignants, les directeurs et les ARS qui se battent au quotidien pour augmenter le nombre de lits et pour trouver des places. Ils se mobilisent, renoncent à des vacances et font des heures supplémentaires pour soigner les gens dans les meilleures conditions.

M. Pierre Cordier. Qu'en est-il des cancers ?

M. Olivier Véran, ministre. Vous pouvez critiquer le politique. C'est votre droit, et c'est d'ailleurs même l'une de vos activités préférées. Mais vous pouvez aussi venir faire vos propositions, monsieur le député. Votre groupe, La France insoumise, est le seul qui, depuis des mois, ne répond pas à l'invitation du Premier ministre (*Vives protestations sur les bancs du groupe FI*)...

M. Hervé Berville. Eh oui!

M. Olivier Véran, ministre. ...lorsque celui-ci le convie à venir discuter avec l'ensemble des autres groupes parlementaires des mesures que nous pourrions prendre pour sauver des vies, aider les Français et maintenir l'activité éducative, économique et sociale dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*)

M. le président. La parole est à M. Éric Coquerel.

M. Éric Coquerel. Encore une série de mensonges, monsieur Véran, mais ce n'est pas nouveau!

M. Bruno Millienne. Vous êtes un mensonge à vous tout seul!

M. Éric Coquerel. Vous nous y avez habitués. Je vous dis simplement que votre ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a perdu la confiance des enseignants, des parents et de la plupart des citoyens. Même si ce n'est pas une solution à tous les problèmes, vous feriez bien de le démissionner.

RÉFORME DE LA PAC

M. le président. La parole est à M. Nicolas Turquois.

M. Nicolas Turquois. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation. La France doit décliner sous la forme d'un plan stratégique national les arbitrages de la nouvelle politique agricole commune de la période 2023-2027. Nous connaissons tous l'enjeu des financements européens dans l'équilibre des comptes de nos exploitants agricoles et, indiscutablement, les appréhensions sont grandes dans les campagnes. Vous êtes d'abord, monsieur le ministre, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation de notre pays. À ce titre, vous devez faire les choix qui permettront à l'agriculture française de se tourner vers l'avenir et les défis qui l'attendent. La compétitivité et la rentabilité de nos exploitations, le renouvellement des générations, le développement de chaque territoire, la transition agroécologique, la résilience face au changement climatique, la qualité de l'alimentation et les relations avec la grande distribution – évoquées par le rapport de Serge Papin – sont autant d'objectifs qu'il vous faut concilier.

Mais vous êtes aussi le ministre de tous les agriculteurs et vous devez à ce titre être attentif aux équilibres économiques de chacun. Il vous faut donc proposer des évolutions, en termes de paiement comme d'exigences réglementaires, qui non seulement restent acceptables mais permettent aussi à chacun de dégager un revenu décent. Rien que dans un département comme le mien, celui de la Vienne, les éleveurs de moutons s'inquiètent du maintien des droits couplés indispensables à leur survie; les céréaliers de cette zone intermédiaire, aux potentiels limités et de plus en plus exposés aux sécheresses estivales, se demandent comment ils pourront faire face à de nouvelles exigences réglementaires; quant aux éleveurs de bovins viande, ils n'arrivent plus à vendre leurs brouards à des prix décents. Face à cette quadrature du cercle entre les enjeux de demain et les difficultés d'aujourd'hui, pourriez-vous, monsieur le ministre,

nous expliquer votre vision et votre méthode pour élaborer le plan stratégique national? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Votre question résume à elle seule la complexité de l'élaboration de la nouvelle politique agricole commune, document essentiel qui définira notre agriculture jusqu'en 2027. Cette PAC doit d'abord défendre une vision, répondre à la question du budget et enfin, élément fondamental, définir une méthode.

La vision est assez simple: nous devons construire une agriculture qui gagne en souveraineté, tenir compte des spécificités des territoires – votre question l'a bien montré – et, enfin, faire en sorte que la politique agricole commune accompagne la qualité, parce que là est l'ADN de l'agriculture française.

Pour ce qui est du budget, je rappelle que la première proposition de la Commission européenne en prévoyait une diminution drastique. C'est grâce à l'action de la France que nous sommes parvenus à maintenir le budget de la politique agricole commune, à hauteur de 9,5 milliards d'euros par an. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.*)

Désormais, nous devons opérer des choix pour arrêter la répartition de cet argent au sein du monde agricole. Chacun fait entendre sa voix, c'est bien normal, mais il nous faudra prendre en considération à la fois la vision et l'historique. Je n'oublie pas, vous l'avez rappelé, que par le passé des transferts massifs ont pu affecter certaines zones, notamment les zones intermédiaires; je ne compte pas réitérer cela car il faut stabiliser les territoires et les cultures.

M. Philippe Vigier. Très bien!

M. Julien Denormandie, ministre. Enfin, la politique agricole commune doit définir une méthode, le fameux plan stratégique national auquel je m'emploie avec force, en lien avec les organisations professionnelles, les ONG, et les élus locaux, notamment les régions qui ont un rôle majeur à jouer.

Par cette méthode, cette vision et dans le cadre de ce budget, il nous faut désormais déterminer une politique de l'agriculture en 2027; tel est le travail qui aboutira dans les toutes prochaines semaines. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*)

UNIVERSITÉ DES ANTILLES

M. le président. La parole est à Mme Josette Manin.

Mme Josette Manin. Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, l'université des Antilles connaît de la part des enseignants, des étudiants et des personnels administratifs un mouvement de contestation qui dure depuis plus d'un mois. Des problèmes structurels de gestion, des cas de souffrance au travail, dont le dernier en date, relayé par les médias locaux, concerne le dépôt de plainte d'un professeur pour harcèlement moral, en sont les principales raisons.

Cette situation aurait pu être évitée si, en votre qualité de ministre, vous aviez donné suite aux rapports des missions du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur de mai 2016, de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de

mai 2019, qui confirmait les inquiétudes du Haut Conseil, et de la mission d'évaluation de la loi du 25 juin 2015 portant transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles, dont le rapport a été adopté par la commission des affaires culturelles et de l'éducation et transmis à votre ministère il y a plus d'un an.

Ces trois rapports tiraient la sonnette d'alarme quant à la nécessité de garantir l'équilibre entre l'unité de l'université et l'autonomie de ses pôles, d'apaiser le débat sur la répartition des moyens et d'assurer un rééquilibrage administratif entre les pôles, de consolider et d'organiser les procédures et les fonctions support avec un suivi du ministère, de limiter la duplication des formations, enfin de clarifier les textes pour sortir de l'impasse juridique.

À ce jour, vous n'avez fait aucun retour quant aux recommandations de ces trois rapports et vous avez laissé pourrir la situation. Les acteurs du monde universitaire des Antilles sont convaincus qu'ils ne font aucunement partie des priorités de votre ministère et qu'ils sont les sacrifiés de la nation. Ils attendent de vous des engagements, avant une explosion qui déboucherait sur une rupture fatale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Nous avons, bien sûr, travaillé à ramener la sérénité à l'université des Antilles. Vous avez sans doute constaté que dans la loi de programmation de la recherche, adoptée à une très large majorité à la fin de l'année dernière, nous avons abordé ces questions de gouvernance et fait en sorte que, dans le cadre de la nouvelle présidence de l'université des Antilles, un président et deux vice-présidents soient élus ensemble, de manière à garantir la sérénité entre les deux pôles. Nous avons fait en sorte que les objectifs de la loi de 2015, à savoir une meilleure coopération, un travail conjoint, une pédagogie commune au service des Antilles, de la Guadeloupe et de la Martinique, deviennent une réalité.

Mais nous n'avons pas fait que cela. J'en veux pour preuve les seize emplois créés au sein de l'université des Antilles sur les cinq dernières années, les plus de 3 millions d'euros affectés à cette université, puisque l'un des problèmes résidait dans la répartition des crédits entre les deux pôles universitaires. Enfin, vous l'avez mentionné, une mission de l'inspection générale a été diligentée; une nouvelle mission est d'ailleurs programmée sur les études de santé.

Le Gouvernement travaille à ce que cette gouvernance soit renforcée et évolue au profit des étudiants de l'université des Antilles puisque, sur place, vous l'avez vous-même constaté, personne ne souhaite que l'université soit démembrée.

Croyez-moi, le Gouvernement agit pour faire en sorte que les recommandations émises dans le rapport que vous avez publié avec Mme Danièle Héryn deviennent des réalités. C'est déjà fait pour partie dans la loi de programmation de la recherche.

EXPLOITATIONS AGRICOLES EN DIFFICULTÉ

M. le président. La parole est à M. Pierre Morel-À-L'Huissier.

M. Pierre Morel-À-L'Huissier. Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, il y a un peu plus d'un mois, sous l'impulsion d'André Chassaigne, cinquante-trois parlementaires, députés et sénateurs, faisant abstraction de

leurs différences et de leurs orientations politiques, tous élus de territoires de montagne, vous ont interpellé sur la situation de l'agriculture, et notamment de l'élevage.

Aujourd'hui, je souhaite de nouveau vous faire part de nos inquiétudes et de l'urgence d'agir. À défaut de prix rémunérateurs par rapport aux coûts de production, face à la répétition et à l'aggravation des aléas climatiques et des crises sanitaires, bon nombre d'exploitations agricoles sont en sursis.

Les éleveurs sont particulièrement touchés dans les filières de l'élevage bovin ou ovin, laitier comme allaitant; près de 2 000 exploitations disparaissent chaque année dans le plus grand silence. Avec elles, ce sont des activités et des services essentiels à une ruralité vivante qui sont en passe de disparaître car, au-delà de la production, les exploitations agricoles regorgent de biodiversité et façonnent les paysages ouverts.

C'est pourquoi nous formulons plusieurs demandes: que les éleveurs conservent, à leur niveau actuel, les aides couplées du premier pilier de la PAC; que les handicaps naturels des territoires continuent d'être compensés à travers une ICHN – indemnité compensatoire de handicaps naturels – forte;...

Mme Emmanuelle Ménard. Tout à fait!

M. Pierre Morel-À-L'Huissier. ...que la PAC rémunère l'ensemble des services environnementaux rendus par les exploitations familiales et herbagères; que les principes de la loi ÉGALIM sur le juste prix soient réellement appliqués et que des contrôles soient effectués sur les pratiques de la grande distribution. L'urgence est là; nos agriculteurs souffrent, dans un contexte d'agribashing, et nous déplorons bien trop de suicides! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I.* – *M. André Chassaigne applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Je voudrais d'abord souligner l'initiative du président Chassaigne et de beaucoup d'entre vous, sur tous les bancs, pour soutenir utilement le modèle d'élevage français. Ce modèle est souvent caricaturé par ceux qui oublient sa qualité et sa singularité par rapport à ce qui se pratique à l'étranger (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*) et jettent ainsi l'opprobre sur ce qui fait partie de notre identité et dont nous pouvons être fiers, je veux parler de l'élevage français.

En réponse à vos questions, je m'arrêterai sur deux points: d'abord la question du prix et de la juste rémunération des agriculteurs. On est agriculteur ou éleveur par passion; mais la passion ne fait pas tout et ne doit aucunement occulter le sujet de la rémunération. La loi ÉGALIM était nécessaire et je salue le travail de cette assemblée qui a permis son adoption.

M. Pierre Cordier. La loi ÉGALIM ne fonctionne pas pour les éleveurs!

M. Julien Denormandie, ministre. Cependant, elle s'avère insuffisante pour garantir, jusqu'au bout, la juste rémunération de « cour de ferme ». C'est pourquoi, sous l'autorité du Premier ministre, nous avons mené avec ma collègue Agnès Pannier-Runacher de nombreuses réflexions associant plusieurs d'entre vous – je pense à Grégory Besson-Moreau notamment –, pour déterminer comment aller au-delà de cette loi. Un rapport très intéressant de votre collègue Thierry Benoît vient également de nous être remis sur le sujet.

Il nous faut absolument stopper ce jeu de dupes car il n'est pas possible d'exiger, d'un côté, plus de qualité de la part de l'élevage français et, de l'autre, de laisser perdurer la guerre des prix. C'est antinomique. Oui, nous irons plus loin que les objectifs de la loi ÉGALIM, nous nous y engageons.

Pour ce qui concerne la politique agricole commune, j'ai déjà largement exposé qu'elle était la méthode : tenir compte de la spécificité des territoires, notamment de montagne, prendre en considération la qualité – nous savons combien elle est essentielle dans les différentes filières, particulièrement dans le domaine de l'élevage –, le tout en favorisant la consultation et la concertation, là encore, je m'y engage. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Morel-À-L'Huissier.

M. Pierre Morel-À-L'Huissier. Je voudrais remercier le ministre de ses propos, saluer Thierry Benoit qui a rédigé un très bon rapport, et rappeler que le milieu agricole souffre beaucoup et a besoin de soutien. (*Mme Martine Wonner applaudit.*)

MESURES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Sermier.

M. Jean-Marie Sermier. Madame la ministre de la transition écologique, le réchauffement climatique est indéniable et les membres du groupe Les Républicains partagent cette réalité. Il y a urgence à agir.

Malheureusement, dans le prolongement de la mise en scène de la Convention citoyenne pour le climat, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets n'est qu'un gigantesque artifice de communication.

Nous rêvions d'une loi historique, capable de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, à même de donner du sens à une politique environnementale comparable aux mesures issues du Grenelle de l'environnement engagé par Jean-Louis Borloo et Nicolas Sarkozy. Notre déception est immense...

M. Raphaël Schellenberger. Immense !

M. Jean-Marie Sermier. ...devant ce texte rabougri que nous pourrions résumer en trois mots : culpabilisation, interdiction, taxation.

Vous interdisez les centres-villes aux Français qui n'ont pas les moyens de s'acheter une voiture neuve. Selon vous, les pauvres ruraux ne doivent pas venir polluer l'air des grandes agglomérations.

M. Raphaël Schellenberger. Eh oui !

M. Pierre Cordier. Vous opposez les territoires !

M. Jean-Marie Sermier. Plutôt que d'interdire, faites en sorte qu'une production massive de véhicules décarbonés soit proposée à la vente à des prix raisonnables. Travaillez sur les biocarburants, sur l'électricité, sur l'hydrogène, c'est ce que les députés du groupe Les Républicains proposent aux Français !

Vous taxez les transporteurs routiers, alors qu'ils n'ont aucune solution technique pour rejeter moins de CO₂. Pire, vous faites réapparaître l'écotaxe que les bonnets rouges avaient réussi à écarter.

Que cherchez-vous réellement ? À faire rentrer de l'argent dans les caisses ou à protéger la planète ? Alors que nous proposons un reste à charge zéro pour les familles les plus modestes, vous taxez les Français qui n'auront pas les moyens d'isoler leur logement. Mais que vous ont donc fait les classes populaires pour mériter un pareil traitement ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

M. Pierre Cordier. Ils n'aiment pas le peuple !

M. Jean-Marie Sermier. Décidément, notre vision de la protection de l'environnement est bien différente de la vôtre. Allez-vous en finir, madame la ministre, avec cette culpabilisation permanente et enfin écouter les Français qui travaillent au service d'une écologie positive et de la croissance verte ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la transition écologique.

Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique. Vous tombez dans la posture et les grands mots : culpabilisation, taxation, etc. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*) On nous reproche aussi de ne pas aller assez loin, de ne rien faire à travers ce projet de loi. Mon souhait est que nous fassions enfin ce qu'il faut, face au changement climatique.

Face au changement climatique, nous devons protéger les plus fragiles.

M. Jean-Marie Sermier. Eh oui !

Mme Barbara Pompili, ministre. Pour cela, nous devons les aider à être des acteurs de la transition écologique et à se déplacer également. Pour ce faire, nous les accompagnons en mettant en place un système de bonus, des primes à la conversion afin qu'ils puissent acquérir des voitures moins polluantes, notamment des voitures électriques, qui permettront, en outre, de développer l'industrie automobile française.

Ces bonus...

M. Pierre Cordier. Il n'y a que des malus !

Mme Barbara Pompili, ministre. ...s'appliquent aussi aux voitures de seconde main, qui ne sont pas neuves. Nous favorisons ainsi un parc de véhicules pas ou très peu polluants, accessibles à tous.

Les zones à faible émission, monsieur le député, permettront de baisser de 40 %, d'ici à cinq ans, l'exposition à la pollution des enfants qui, aujourd'hui, sont le nez dans les pots d'échappement.

M. Raphaël Schellenberger. C'est de la caricature !

M. Pierre Cordier. Et le bilan carbone des éoliennes !

Mme Barbara Pompili, ministre. Voilà ce que nous parviendrons à obtenir, dans les années à venir, grâce aux mesures que nous proposons.

Nous allons aussi aider les gens à rénover leur logement, ce qui veut dire que leurs factures de chauffage vont enfin baisser et qu'ils vont enfin ne plus grelotter l'hiver ni avoir trop chaud l'été. Pour ce faire, nous allons instaurer un accompagnement individualisé...

M. Jean-Marie Sermier. Encore des listes d'attente !

Mme Barbara Pompili, ministre. ...c'est-à-dire que toute personne pourra se faire aider pour faire un diagnostic, un plan de financement puis les travaux avec des artisans formés.

Concernant le reste à charge...

M. Jean-Marie Sermier. Il n'y en a pas !

Mme Barbara Pompili, ministre. ... je vous invite à suivre les débats qui vont avoir lieu dans les prochaines semaines. C'est grâce à cette majorité que le reste à charge ne sera plus un problème pour les personnes les plus en difficulté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe Dem.*)

RATIFICATION DE LA CONVENTION
DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE

M. le président. La parole est à M. Jean François Mbaye.

M. Jean François Mbaye. Monsieur le secrétaire d'État chargé des affaires européennes, le 9 décembre 1946 marquait l'ouverture d'un procès qui allait faire date dans l'histoire. Sur le banc des accusés, une vingtaine de médecins et de scientifiques du III^e Reich ayant pratiqué d'indicibles sévices sur des êtres humains, au nom d'un progrès qui était en réalité une barbarie sans nom. De cette procédure judiciaire est né le premier corpus éthique international, dix principes connus sous le nom de « code de Nuremberg ». À travers eux, l'humanité réaffirmerait la primauté de la personne et de sa dignité sur toute autre considération.

L'attachement profond qu'elle nourrit pour cet humanisme, le souci constant qu'elle apporte à la primauté de la personne humaine, la France les a démontrés en forgeant son propre droit de la bioéthique. Ces principes, la France les défend également au-delà de ses frontières, comme le démontrent notamment la signature puis la ratification de la convention sur les droits de l'homme et la biomédecine de 1997. La convention d'Oviedo est l'héritière des textes fondateurs des droits humains à l'international, que ce soit la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 ou encore la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950.

Dans la lignée de ces grands textes, la France a récemment signé la convention de Saint-Jacques-de-Compostelle, qui contraint les États à sanctionner pénalement l'obtention illicite d'organes humains et leur utilisation. Afin de lui donner pleinement effet, il convient désormais que la France rejoigne le concert des pays qui l'ont ratifiée. Ce faisant, oui, notre pays sera en pointe dans la lutte contre le trafic d'organes et contre le tourisme de la transplantation illicite pratiquée à l'international, parfois de manière institutionnalisée.

Monsieur le secrétaire d'État, à l'heure où le respect des droits humains, notamment ceux des minorités, recule dangereusement sous l'effet de pouvoirs autoritaires parfois très sourds aux injonctions émanant de la communauté internationale, comment la France entend-elle poursuivre le juste combat qu'elle mène en faveur du respect de la personne humaine partout dans le monde? (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM, Dem et SOC ainsi que sur quelques bancs des groupes FI et GDR.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

M. Clément Beaune, secrétaire d'État chargé des affaires européennes. Vous soulevez une question très importante. Vous l'avez rappelé, c'est une priorité de l'action internationale de la France depuis l'après-guerre, et Jean-Yves Le Drian – qui est retenu cet après-midi par une réunion importante de la coalition internationale contre Daech – s'est beaucoup battu récemment à ce sujet.

Vous l'avez dit, la lutte contre le trafic d'organes, en particulier, s'inscrit dans le cadre d'un certain nombre de conventions internationales portant essentiellement sur la traite des

êtres humains. C'est la convention de Palerme qui est sans doute aujourd'hui le texte le plus abouti en matière de lutte contre toute forme de criminalité transnationale organisée. À l'occasion de la dixième conférence des États parties à la convention de Palerme, la France a présenté, avec les États-Unis, une résolution qui renforce encore notre arsenal juridique, et nous poursuivrons cette action internationale.

Au niveau européen, avec le soutien et l'engagement de la France dans le cadre d'Europol, nous avons aussi renforcé la lutte effective en matière de coopération policière contre cette criminalité spécifique dans le cadre des cycles politiques pour les années 2018 à 2021 et pour les trois années suivantes.

Vous avez rappelé l'action que le Conseil de l'Europe a menée plus récemment. La convention de Saint-Jacques-de-Compostelle permet de renforcer notre arsenal juridique, en imposant systématiquement une pénalisation du trafic d'organes et en renforçant nos outils de lutte contre ce trafic. Au mois de novembre 2019, la France a rejoint cette convention, qui est en vigueur depuis le mois de mars 2018, compte tenu du nombre d'États parties qui l'avaient ratifiée précédemment. Nous poursuivrons cette action.

Je précise que le projet de loi autorisant la ratification de la convention de Saint-Jacques-de-Compostelle est en train d'être finalisé en ce moment même. Il fera l'objet d'un examen en conseil des ministres dans les prochaines semaines, ce qui permettra à votre assemblée, dans le prolongement, de l'examiner avant la fin de la session parlementaire au mois de juillet.

CAMPAGNE VACCINALE

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Bouchet Bellecourt.

Mme Sylvie Bouchet Bellecourt. Monsieur le Premier ministre, hier, nos voisins britanniques ont connu leur premier jour sans mort lié au covid-19 depuis six mois, à Londres. Ce qu'ils ont appelé un « lundi heureux » est le résultat d'une campagne vaccinale efficace : 30 millions de premières doses administrées, près de 60 % des adultes vaccinés. Résultat, le Royaume-Uni envisage une sortie progressive des restrictions et offre à sa population de vraies perspectives.

M. Maxime Minot. Exactement !

Mme Sylvie Bouchet Bellecourt. Pendant ce temps, les Français assistent médusés à un autosatisfecit permanent de leur Président de la République, un contraste frappant avec les excuses de la chancelière allemande, il faut bien l'avouer. Ses proches disent même qu'il a acquis une maîtrise des travaux épidémiologiques. (*Rires sur quelques bancs du groupe LR.*) Mais jusqu'où ira-t-on dans la suffisance ?

Les Français vivent dans un climat anxiogène : parlera, parlera pas ; confinera, confinera pas. C'est peut-être la petite infirmière qui a du mal à comprendre la stratégie des grands éclairés qui nous gouvernent, mais pour quelle raison la France, sixième puissance mondiale, n'est-elle toujours pas capable de produire des vaccins sur son territoire? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Vous le savez, la vaccination massive est notre seule sortie de crise. Mais les Français ont clairement le sentiment que le « quoi qu'il en coûte » a ses limites.

M. Fabien Di Filippo. C'est dépassé !

Mme Sylvie Bouchet Bellecourt. Pourtant, ces manques de doses, ce sont des capacités de réanimation qui explosent – 150 % d’occupation dans le sud de la Seine-et-Marne –, ce sont des médecins et personnels soignants qui tirent la sonnette d’alarme face au risque d’être confrontés au tri des patients. Votre discours bien rodé sur l’accélération de la vaccination ne s’observe pas sur le terrain.

Monsieur le Premier ministre, ma question sera simple : après avoir ignoré les alertes des scientifiques sur la reprise de l’épidémie, votre gouvernement assumera-t-il la responsabilité du tri des malades dans les hôpitaux ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Je veux dire avec la plus grande fermeté que nous mettons et mettrons tout en œuvre pour prévenir les situations de tri – mot que, je le dis en tant que médecin, je n’utiliserai jamais. Effectivement, et c’est terrible, il y a de la déprogrammation, des retards de programmation : les patients sont amenés à repousser de quelques semaines une intervention chirurgicale.

M. Michel Herbillon. Ce sont les professionnels qui le disent !

M. Olivier Véran, ministre. Il y a des tensions – telles que l’on peut en rencontrer dans des situations épidémiques ou des situations saisonnières comme en cas d’accidentologie importante – qui conduisent les médecins à opérer des choix de priorisation de tel ou tel service pour des malades.

À l’heure où je vous parle, il y a beaucoup de malades dans les réanimations des hôpitaux franciliens, mais il y en a plusieurs centaines de moins qu’au cours de la première vague et qu’au cours de la deuxième. Le niveau monte et nécessite une adaptation constante des soignants, que je remercie pour leur courage et leur engagement. Je ne peux pas laisser les gens imaginer une seconde qu’à l’heure où nous parlons, des réanimateurs ne pourraient pas admettre en réanimation des patients dont la vie est en danger.

M. Michel Herbillon. Alors pourquoi l’écrivent-ils ?

M. Olivier Véran, ministre. Ensuite, vous posez la question de la vaccination. Le Premier ministre a pris l’engagement,...

Plusieurs députés du groupe LR. Ouh là là !

M. Olivier Véran, ministre. ...ici même, que, d’ici au 15 avril, 10 millions de Français auraient reçu au moins une injection de vaccin. Je peux vous dire que nous tiendrons cet objectif...

M. Fabien Di Filippo. Encore de l’autosatisfaction !

M. Olivier Véran, ministre. ...et que nous le tiendrons probablement même bien, parce que le rythme de la vaccination a augmenté – plus de 200 000 injections sont faites chaque jour. Ce sont plus de 1 700 centres et des dizaines de milliers de professionnels de santé, des pompiers, des élus, des salariés des collectivités, des ARS et de l’assurance maladie qui sont mobilisés pour protéger les Français.

Madame la députée, si vous voulez être parfaitement utile, aidez-nous à trouver des doses de vaccin ! Plus j’ai de doses, plus j’ai de bras pour pouvoir protéger les Français... (*Vives protestations sur les bancs du groupe LR*)

Mme Caroline Fiat. C’est inadmissible !

M. Olivier Véran, ministre. ...et mieux nous nous portons. Sortez de cette polémique stérile ! Ne faites pas croire que nous ne savons pas vacciner. Nous injectons toutes les doses que nous avons, et ça tombe bien parce que les livraisons de doses vont augmenter.

Quant à la stratégie britannique, on en reparlera dans quelques semaines. Je ne suis pas sûr que le choix de ne faire qu’une injection de vaccin soit très gagnant à long terme. Mais nous verrons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe Dem.*)

M. Patrick Hetzel. Quel aveu d’échec !

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Bouchet Bellecourt.

Mme Sylvie Bouchet Bellecourt. Monsieur le ministre, docteur Véran, je retiendrai ce que vous avez dit : pas de tri dans les hôpitaux.

Mme Caroline Fiat. Il a menti !

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU VACCIN CONTRE LA COVID-19

M. le président. La parole est à M. Pierre Dharréville.

M. Pierre Dharréville. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, j’ai une idée pour vous aider à trouver des doses. « Nous remercions l’Afrique du Sud et l’Inde pour leurs propositions à l’Organisation mondiale du commerce (OMC) afin que les pays renoncent aux brevets sur les produits médicaux jusqu’à la fin de la pandémie de covid-19 », ainsi parlait le directeur général de l’Organisation mondiale de la santé (OMS) le 5 mars dernier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI – M. Hubert Wulfranc applaudit également.*) Quelle est la position de la France, quelle est la position de l’Union européenne ?

En Italie, le Parlement s’est prononcé hier en faveur d’une action du gouvernement pour s’assurer que l’OMC soutiendra une levée temporaire de la propriété intellectuelle pour les vaccins contre le virus de la covid-19. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI – MM. Hubert Wulfranc et Stéphane Peu applaudissent également.*)

La gravité de la crise sanitaire mondiale que nous traversons appelle à changer de logiciel. Elle justifie au moins des mesures d’exception par lesquelles on décide de mettre hors tension la loi du marché et du profit, par lesquelles on décide de partager, de mettre en commun pour notre bien à toutes et à tous.

Une récente étude de l’OMS estime que 75 % des vaccinations ont été effectuées dans dix pays riches. Voilà des mois que nous soulevons cette question et que cette aspiration grandit. Or aujourd’hui, partout sur la planète, les vaccins font défaut. Le directeur général de l’OMS indique : « Les flexibilités de l’accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce sont là pour être utilisées dans les situations d’urgence. » Et il pose cette question : « Si ce n’est pas maintenant, alors quand ? »

Il a en outre invité les ministres des finances à investir dans la production locale non seulement de vaccins contre la pandémie, mais aussi d’autres vaccins dont tous les pays ont besoin pour les programmes de vaccination de routine. La levée des brevets est d’abord une question d’urgence sanitaire, c’est aussi la possibilité d’ouvrir la voie à de nouvelles solidarités en matière de santé.

Quelle est la position de la France ? Si ce n'est pas maintenant, alors quand ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, FI et SOC.*)

Mme Caroline Fiat. Les vaccins sont là ! Allez les chercher !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

M. Clément Beaune, *secrétaire d'État chargé des affaires européennes.* Nous partageons votre objectif. C'est d'ailleurs la France et c'est le Président de la République qui ont demandé en premier de faire du vaccin un bien public mondial.

M. Jean-Luc Mélenchon. Vous avez voté contre !

M. Clément Beaune, *secrétaire d'État.* Maintenant, il faut sortir des slogans pour atteindre cet objectif. Si lever les brevets avait une quelconque utilité aujourd'hui, nous le ferions immédiatement. Mais je le dis très clairement : cela ne sert à rien aujourd'hui. (*Exclamations sur les bancs du groupe FI.*) Faire croire que lever les brevets sur les vaccins permettrait de produire davantage dans les pays qui ont besoin de la vaccination, en particulier dans les pays d'Afrique, ce n'est pas vrai, parce qu'il n'y a pas de capacités de production.

Mme Caroline Fiat. Si, nous les avons !

M. Clément Beaune, *secrétaire d'État.* La directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce, qu'on ne peut vraiment pas soupçonner de complicité avec les grands laboratoires ou d'indifférence à l'égard des intérêts de l'Afrique, le dit elle-même. Nous examinons avec elle les solutions pratiques pour transférer de la technologie, mais il faut aujourd'hui des sites de production, dont la création demande plusieurs mois.

En attendant cette production locale, c'est nous qui avons pris l'initiative, dans le cadre de Covax, de commander des doses pour les pays en développement, pour les pays d'Afrique,...

M. Ugo Bernalicis. Impuissance !

M. Clément Beaune, *secrétaire d'État.* ...de commencer à effectuer dès maintenant des livraisons pour ces pays. C'est le Président de la République qui a proposé à ses partenaires européens...

M. Ugo Bernalicis. Vous avez proposé, mais avez-vous réussi ?

M. Clément Beaune, *secrétaire d'État.* ...de vacciner en priorité les soignants africains. C'est par ces transferts et cette solidarité mondiale, que vous appelez à juste titre de vos vœux, que nous sommes efficaces.

Il faut sortir des solutions toutes faites, car ce n'est pas comme cela qu'on répondra à cette urgence sanitaire commune. Je rappelle que l'initiative Covax, que nous avons défendue, a déjà permis de livrer plus de 30 millions de doses dans une cinquantaine de pays. C'est l'Union européenne, et notamment la France qui l'on fait, et c'est notre honneur.

M. André Chassaigne. Non, c'est indigne ! Vous êtes le porte-voix des marchands du Temple !

M. Clément Beaune, *secrétaire d'État.* Sortons des slogans, partageons les objectifs et agissons en faveur de cette vaccination, en produisant et en livrant les doses de manière solidaire. (*Applaudissements sur les quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Dharréville.

M. Pierre Dharréville. Je regrette la nature de votre réponse car le directeur de l'OMS lui-même a encouragé les États à soutenir cette demande (*Mme Caroline Fiat et M. Stéphane Peu applaudissent*), considérant que c'était une solution. C'est une demande des autres pays, et nous devrions les écouter. Je regrette donc que vous choisissiez de rester dans votre petit monde... (*M. le président coupe le micro de l'orateur. – Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, FI et SOC.*)

INSTAURATION D'UN CHÈQUE « BIEN MANGER »

M. le président. La parole est à Mme Yolaine de Courson.

Mme Yolaine de Courson. Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, il est nécessaire de créer un chèque « bien manger » au profit des Françaises et des Français, qui soit un véritable levier pour la transition agroécologique de notre agriculture. Nous en avons déjà parlé et vous me dites réfléchir à un chèque pour l'aide sociale, pour l'assistance aux plus fragiles, comme une nouvelle organisation de l'aide alimentaire. Finalement, au lieu d'agir, vous suggérez de remettre un rapport dans un an.

L'aide d'urgence est plus que nécessaire, bien sûr, mais elle existe déjà. Or le débat sur le chèque « bien manger », que j'appelle de mes vœux, dépasse largement les mécanismes de l'aide alimentaire. Nous examinons une loi sur le climat. C'est le climat notre urgence aujourd'hui. Il faut agir vite pour une agriculture plus autonome, plus durable, régénératrice et rémunératrice.

Les bienfaits du chèque « bien manger » universel pour une agriculture durable sont multiples. Il sera bénéfique pour le climat, grâce aux nouvelles pratiques agricoles que ce levier va stimuler ; pour la santé globale, en particulier humaine – la mauvaise alimentation coûte chaque année 27 milliards d'euros à la sécurité sociale ; enfin, pour la cohésion sociale, en particulier rurale, car nous serons tous par notre consommation aux côtés de nos agriculteurs pour une meilleure rémunération. C'est anti-agribashing, ce qui devrait réjouir notre collègue Pierre Morel-À-l'Huissier.

Nous n'avons pas besoin d'un nouveau rapport, monsieur le ministre, mais d'un levier universel et puissant en faveur de notre agriculture et pour la dignité des Français. Nous ne devons pas faire d'une pierre deux coups en habillant de vert l'aide alimentaire déjà existante. L'État doit avoir une ambition financière pour notre transition agricole ; ce chèque en est le bon moyen.

Cela fait des mois maintenant que ce chèque est attendu par les Français. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous nous révéliez le calendrier précis de sa mise en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Ugo Bernalicis. Et ingénieur agronome, s'il vous plaît !

M. Julien Denormandie, *ministre de l'agriculture et de l'alimentation.* Madame la députée, le chèque alimentation est une demande de la Convention citoyenne pour le climat, reprise par le président de la République lors d'un des derniers ateliers de la Convention, qui s'est tenu au mois de décembre – je le dis sous le contrôle de Mme la ministre de la transition écologique. Depuis le mois de décembre, nous travaillons ardemment à sa mise en place, et ce n'est pas que le fait du Gouvernement : je voudrais saluer le travail

des parlementaires, notamment de vous-même et du député Mounir Mahjoubi (*M. Sylvain Templier applaudit*), avec qui nous avons beaucoup travaillé.

Ce chèque alimentation n'est pas uniquement un sujet de politique alimentaire : il répond à mes yeux à un problème très important, celui de l'inégalité sociale nutritionnelle. Je le dis avec d'autant plus d'humilité qu'avant d'être ministre de l'agriculture et de l'alimentation, j'ai été pendant trois années ministre chargé de la ville et du logement. Je peux donc vous dire – mais vous le savez, madame la députée – à quel point cette inégalité sociale alimentaire, notamment nutritionnelle, est réelle dans notre pays.

C'est pourquoi il faut encourager la consommation de produits frais, de produits locaux, de produits de qualité – je crois qu'en cela, nous nous rejoignons, madame la députée. Privilégier des produits frais, des produits locaux, des produits de qualité, c'est ce qu'il y a de meilleur pour la santé (*MM. Jean Lassalle et Jimmy Pahun applaudissent*), pour l'environnement et, probablement, pour nos territoires et *in fine* pour la rémunération de nos agriculteurs.

Les débats prennent du temps, tout simplement parce que c'est un mécanisme qui n'est pas si simple que cela à mettre en place. Quelles seront les personnes éligibles ? J'ai bien noté que vous souhaitiez qu'il ait un caractère universel. Quels seront les produits éligibles ? Quels seront les circuits de distribution ?

Soyez assurée, madame la députée, que nous travaillons ardemment sous l'égide du Premier ministre afin de pouvoir le mettre en place dès que possible. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MOSQUÉE À STRASBOURG

M. le président. La parole est à M. Alexis Corbière.

M. Bruno Millienne. Défendu !

M. Alexis Corbière. Monsieur le ministre de l'intérieur – ou son représentant –, lundi 22 mars, la municipalité Europe Écologie Les Verts (EELV) de Strasbourg a voté le principe d'une subvention de 2,5 millions d'euros à l'association Millî Görüs, très conservatrice et proche du gouvernement Erdogan, pour la construction d'une grande mosquée. Immédiatement, le ministre a envoyé un tweet très polémique et Mme Schiappa, ministre déléguée, a expliqué sur RTL : « EELV est complaisant avec l'islamisme radical. » (*Exclamations sur les bancs du groupe LaREM.*)

Devant tant d'attitudes politiciennes, il convient de rappeler quelques faits. La première pierre de la mosquée a été posée en octobre 2017, sous votre gouvernement ; vous n'avez pas dit un mot. (*M. Adrien Quatennens applaudit.*) En février 2019, la préfecture du Bas-Rhin a autorisé l'ouverture d'une école confessionnelle liée à Millî Görüs, accolée à la mosquée ; vous n'avez pas dit un mot. (*MM. Ugo Bernalicis et Adrien Quatennens applaudissent.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. Une école ! Vous !

M. Alexis Corbière. En octobre 2020, la préfecture a établi un contrat de relation avec le président de cette association pour faire de la prévention ; vous n'avez pas dit un mot. En janvier 2021, le ministre de l'intérieur est venu à Strasbourg ; il n'a pas dit un mot, il n'a émis aucune réserve. (*M. Adrien Quatennens applaudit.*)

M. Erwan Balanant. Pourquoi crier ?

M. Raphaël Schellenberger. N'oubliez pas de rappeler que vous faites partie de la majorité municipale !

M. Alexis Corbière. Dans ces conditions, votre seul argument est que cette association n'aurait pas signé la charte des principes pour l'islam de France. Or ce document n'a aucune valeur. Récemment, le recteur de la grande mosquée de Paris, pourtant partisan de cette charte, a tancé Mme la ministre Schiappa, lui disant que « cette charte n'est pas un acte du Gouvernement »

M. Raphaël Schellenberger. Et les candidats France Insoumise à la mairie de Strasbourg, on en parle ?

M. Alexis Corbière. Que ce soit clair : nous autres Insoumis n'aurions jamais voté cette subvention. (*Exclamations sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*)

M. Raphaël Schellenberger. Vous l'avez votée ! Arrêtez de mentir !

M. Alexis Corbière. Mais la mairie n'a fait qu'appliquer le concordat d'Alsace-Moselle. C'est lui, le problème ! Il coûte chaque année 67 millions d'euros à l'ensemble des contribuables. C'est donc un débat national, et non local.

M. Raphaël Schellenberger. Ça n'a rien à voir ! Vous êtes un charlatan !

M. Alexis Corbière. Approuver le concordat d'Alsace-Moselle et critiquer la mairie de Strasbourg est une tartufferie, une hypocrisie politique dans laquelle vous vous roulez ! Évoquer la tradition et l'histoire quand on parle de relations avec les Églises est le pire des arguments.

M. Raphaël Schellenberger. Parce que vous pensez votre politique comme une religion !

M. Alexis Corbière. Il est temps d'être universaliste et laïque : application de la loi de 1905 partout, sur tout le territoire, pour tous les citoyens ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*) Abrogation du concordat ! Vive la République laïque ! À bas la tartufferie et l'hypocrisie ! (*Mêmes mouvements.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la citoyenneté.

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée chargée de la citoyenneté. Je suis donc le représentant du ministère de l'intérieur ; je déplore de n'avoir toujours pas de nom pour La France Insoumise.

M. Adrien Quatennens. Ridicule !

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Je suis néanmoins très honorée de vous répondre, monsieur Corbière, point par point et très calmement, parce que je crois que ce sont des sujets... Pas la peine de faire ce geste, je vous réponds !

M. Jean-Luc Mélenchon. Je fais ce que je veux, madame !

M. Erwan Balanant. La République, c'est lui !

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Pour commencer, monsieur Mélenchon, respectez le règlement et gardez votre masque ; le respect n'est pas en option.

M. Ugo Bernalicis. Répondez, madame la ministre déléguée !

M. Jean-Luc Mélenchon. Répondez, au lieu de provoquer les gens !

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Je vais donc répondre point par point à toutes vos interpellations, très calmement, parce que ce sont des sujets sérieux que le

Gouvernement prend très au sérieux. Concernant, d'abord, le financement accordé à cette association par les services de la préfecture du Bas-Rhin, il s'agit de vidéoprotection.

M. Ugo Bernalicis. Et alors ?

M. Jean-Luc Mélenchon. Quel rapport ?

M. Alexis Corbière et Mme Caroline Fiat. Ce n'est pas la question !

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. En effet, la République, c'est la laïcité. La laïcité, c'est la liberté de croire ou de ne pas croire, sans être inquiété pour cela, et c'est l'honneur de la République de protéger les lieux de culte. Oui, nous protégeons les abords des mosquées, des églises, des synagogues avec de la vidéoprotection... (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM*)

Mme Caroline Fiat. Ce n'est pas la question !

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. ...parce que, même quand nous sommes en désaccord avec des personnes, notre responsabilité régalienne, c'est d'assurer la sécurité des abords de ces lieux. Voilà pour ces fonds.

S'agissant, ensuite, des avertissements, je m'étonne de votre indignation. Les élus communistes de Strasbourg – lisez les débats du conseil municipal – ont alerté la maire EELV.

M. Jean-Luc Mélenchon. Vous êtes communiste, vous ?

M. Alexis Corbière. Depuis quand ?

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. La préfète, Mme Josiane Chevalier, a alerté à deux reprises la maire EELV. Et puis, pardon, mais avez-vous besoin d'une alerte, d'un mémo pour vous dire : « Attention ! Il ne faut pas financer l'islamisme » ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Mme Valérie Beauvais. Et LaREM ?

M. Pierre Cordier. Et les LaREM, ils ont fait quoi ?

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Il y a des éléments qui sont publics : chacun sait que Millî Görüs est proche des sphères d'Erdogan, qu'elle a refusé de reconnaître la prévalence des lois de la République sur les lois religieuses.

M. Alexis Corbière et M. Jean-Luc Mélenchon. Et le concordat ?

M. Jean-Luc Mélenchon. Oui, le concordat ! Vous êtes liés avec eux, vous les payez !

M. Raphaël Schellenberger. Ça n'a rien à voir ! Vous confondez deux choses !

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Vous qui dites représenter la laïcité et la République, la prévalence des lois de la République sur toute règle religieuse, ça devrait être un élément qui vous touche.

Donc oui, nous luttons pied à pied contre l'islamisme. EELV est complaisant avec l'islamisme radical...

Mme Caroline Fiat. Répondez à la question !

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. ...et vous venez de démontrer que La France Insoumise aussi ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*)

RÉGIME DE GARANTIE DES CRÉANCES DES SALARIÉS

M. le président. La parole est à M. Xavier Breton.

M. Xavier Breton. Monsieur le Premier ministre, pourquoi vous en prenez-vous à un dispositif protecteur des salariés qui fait ses preuves depuis plus de quarante ans et qui ne coûte pas un euro au contribuable ? Je veux parler du régime de garantie des salaires.

Ce régime, géré par l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés, l'AGS, et par les organisations patronales, protège les salariés lorsque leur entreprise fait l'objet d'une procédure collective, en les assurant du paiement de leurs salaires et des indemnités de licenciement. Unique en Europe, ce système a fait la preuve de son efficacité. Ainsi, en 2019, 182 000 salariés en ont bénéficié, pour un montant de 1,5 milliard d'euros. L'action de l'AGS est donc à la fois généreuse socialement et vertueuse budgétairement, puisqu'elle ne pèse pas sur nos finances publiques.

Or votre projet d'ordonnance menace directement l'équilibre financier de l'AGS puisqu'il tend à rétrograder les créances salariales au profit d'autres créanciers, notamment des établissements bancaires. Face à cette relégation, tous les partenaires sociaux, syndicats comme patronat – le fait est assez rare pour être souligné –, s'inquiètent pour la pérennité du système et rejettent votre projet.

Comme eux, monsieur le Premier ministre, nous ne comprenons pas votre entêtement...

M. Frédéric Reiss. Très bien !

M. Xavier Breton. ...d'autant moins dans le contexte actuel de crise sanitaire et économique. Alors que les défaillances d'entreprises menacent de se multiplier, alors que l'existence d'amortisseurs sociaux démontre chaque jour toute son utilité, est-ce vraiment le moment de fragiliser l'équilibre d'un système de protection qui fonctionne ?

Monsieur le Premier ministre, allez-vous retirer ce projet incompréhensible, qui constituerait une profonde régression sociale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des retraites et de la santé au travail.

M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des retraites et de la santé au travail. En interrogeant le Gouvernement sur la façon dont l'AGS sera positionnée dans l'ordre des créanciers, monsieur Breton, vous avez bien résumé son action et son rôle d'amortisseur social. Vous avez d'abord raison de rappeler que l'AGS est un dispositif spécifiquement français. Créé à l'initiative des employeurs, le régime se finance de deux façons : par des cotisations employeurs, mais aussi par un droit de récupération sur les actifs de l'entreprise. À ce titre, l'AGS bénéficie dans la loi d'un super-privilege, c'est-à-dire d'une priorité par rapport à d'autres créanciers.

Aujourd'hui, il n'existe pas réellement de classement consolidé des créances. La loi PACTE, loi relative à la croissance et la transformation des entreprises, a habilité le Gouvernement à réformer le droit des sûretés par ordonnance d'ici à juin 2021 – nous y arrivons, monsieur le député – et à transposer la directive européenne sur la restructuration et l'insolvabilité. L'un des objectifs est la simplification du droit des sûretés, en particulier la clarification de l'ordre des créanciers, prévue par cette directive européenne.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le super-privilege de l'AGS. Il ne s'agit nullement de le remettre en cause, monsieur le député : nous y sommes fortement attachés. Vous l'avez dit vous-même, c'est un véritable outil de protection des salariés,

que vous avez raison de qualifier d'amortisseur social. En la matière, c'est d'ailleurs notre régime qui est le plus protecteur d'Europe.

La directive européenne va nous conduire à clarifier dans le droit le rang des créances, et nous devons préciser l'articulation entre les frais de justice et le super-privilège de l'AGS.

M. le président. La parole est à M. Xavier Breton.

M. Xavier Breton. Merci, monsieur le secrétaire d'État, pour votre réponse, mais, d'une part, la directive européenne ne nous impose absolument pas un tel changement dans l'ordre des créanciers ; c'est donc une surtransposition des directives, que nous déplorons à nouveau. D'autre part, il y a bien rétrogradation des créances salariales du troisième au sixième rang, ce qui sera tout à fait dommageable pour notre système de protection. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

CANNABIS THÉRAPEUTIQUE

M. le président. La parole est à M. Ludovic Mendes.

M. Ludovic Mendes. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, l'Assemblée a voté votre amendement relatif à l'expérimentation du cannabis thérapeutique. Par la suite, la mission d'information commune sur la réglementation et l'impact des différents usages du cannabis a publié un rapport thématique – le premier de ses rapports – sur le cannabis thérapeutique. À ce propos, je tiens à saluer l'excellent travail de notre ancienne collègue Emmanuelle Fontaine-Domeizel, qui a été chargée de ce volet thématique. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM. – Mme Caroline Fiat applaudit également.)*

Vendredi dernier, à la suite de votre visite au CHU de Clermont-Ferrand, la France a enfin lancé l'expérimentation du cannabis thérapeutique. C'est une première victoire, et d'abord pour les 3 000 patients qui participent à cette expérimentation ; ils l'attendaient depuis tellement d'années que c'est pour eux un véritable soulagement. Ce lancement était aussi attendu par les professionnels de santé et par les acteurs agricoles, qui y voient une perspective de développement d'une filière d'avenir.

Par rapport à ses voisins européens, la France est à la traîne sur cette question, et l'ambition de tous est que cette expérimentation soit à terme pérennisée de manière encadrée et définie. Quelque 200 centres de références dans 170 hôpitaux y sont impliqués. Cinq pathologies lourdes sont concernées par cette prise en charge : les patients souffrant de certaines formes d'épilepsie, de douleurs réfractaires, d'effets secondaires de la chimiothérapie, de certaines douleurs liées à la sclérose en plaques ou encore en soins palliatifs.

L'objectif de l'expérimentation du cannabis thérapeutique est de disposer d'une analyse complète des données scientifiques recueillies. Elle permettra de définir des modalités strictes de prescription et de distribution, avec une exigence : la qualité. C'est un acte fondateur pour les patients atteints de pathologies lourdes en France, et je tiens à partager avec vous mon émotion de savoir désormais que mon petit frère, atteint de sclérose en plaques, pourra peut-être bénéficier demain d'un traitement propre à soulager des douleurs qui ne sont pas traitées par les médicaments aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous détailler l'organisation générale de l'expérimentation ? Est-il prévu d'y intégrer des personnes souffrant d'autres pathologies, comme la maladie d'Alzheimer ? *(Mêmes mouvements.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Je vous remercie, monsieur Mendes, ainsi que l'ensemble des députés qui travaillent sur le sujet depuis des années.

C'était un jour important dans l'histoire de la pharmacopée et de la médecine françaises que celui de la première prescription d'huile à ingérer. Le patient âgé de 55 ans auquel elle était destinée – je tairai sa maladie au nom du secret médical – a indiqué publiquement que ses douleurs l'empêchaient de vivre convenablement depuis des années et qu'il plaçait beaucoup d'espoir dans ce nouveau traitement.

Nous parlons d'une pratique thérapeutique courante dans une vingtaine de pays de l'Union européenne mais qui n'avait pas de place dans la pharmacopée française. Nous parlons d'une forme de tabou qui permet de prescrire de la morphine, dérivée des opiacés, mais non des dérivés du cannabis, alors que les substances actives telles que le CBD ou le THC peuvent avoir un intérêt dans certaines indications – vous en avez cité –, notamment l'épilepsie pharmacoréfractaire chez les enfants et les douleurs neuropathiques extrêmement fortes. Dans ma carrière de neurologue, j'ai été confronté à des patients qui recouraient à l'automédication dans de mauvaises conditions, en prenant un risque juridique pour eux-mêmes, parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement.

J'aurais souhaité – je ne vais pas vous mentir, et vous le savez puisque nous siégeons sur les mêmes bancs – une généralisation d'emblée.

Mme Caroline Fiat. Oui !

M. Olivier Véran, ministre. Mais la communauté scientifique, dans sa grande sagesse, a considéré qu'une expérimentation sur 3 000 malades dans plus de 200 centres hospitaliers permettrait, grâce à la tenue d'un registre, de connaître les molécules dérivées du cannabis et les dosages adaptés aux pathologies et aux patients. J'adhère aujourd'hui totalement à cette démarche ; je considère que cette phase initiale est importante.

Je souhaite néanmoins qu'elle se déroule vite. Si je devais faire une prédiction, je dirais que demain, ce sont non pas 3 000 malades mais un nombre bien plus grand de Français qui souffrent de pathologies particulières qui pourront être traités avec les dérivés du cannabis. Ce n'est pas le nouveau paracétamol, cela ne remplace pas la morphine, mais c'est un atout dans le traitement des douleurs, notamment chez les patients atteints d'un cancer.

Je le répète, nous avons vécu la semaine dernière une belle journée pour la médecine. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

STATUT DES INFIRMIERS ANESTHÉSISTES

M. le président. La parole est à M. Alain David.

M. Alain David. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, je souhaite appeler votre attention sur la situation des infirmiers anesthésistes diplômés d'État, les IADE. *(Mme Caroline Fiat applaudit.)*

Cette profession, qui participe très largement à l'effort sanitaire depuis le début de la crise de la covid-19, est particulièrement inquiète du projet du Gouvernement pour l'hôpital. Les IADE ne comprennent pas pourquoi le Gouvernement reste fermé à leur reconnaissance en tant qu'auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée, fondée sur leurs socles de compétences – anesthésie, réanimation, urgences pré-hospitalières, soins critiques et algologie.

Les infirmiers et infirmières anesthésistes remplissent objectivement toutes les conditions d'accès au corps : niveau de diplôme, pratiques assimilables à celles d'un praticien médical, degré élevé d'autonomie déléguée, compétences cliniques, transversalité et approche globale du patient. Il s'agit d'une profession à part entière, qui se distingue de celle d'infirmier de soins généraux.

Alors que les infirmiers anesthésistes sont, une fois encore, fortement mobilisés à l'occasion de la troisième vague, du fait de la déprogrammation massive des blocs opératoires et des anesthésies, pourquoi le Gouvernement refuse-t-il toute négociation directe entre les syndicats et organisations professionnelles, le ministère de la santé et la direction générale de l'offre de soins ? Dans la période que nous traversons, compte tenu de la mobilisation et du dévouement des personnels, les portes de votre cabinet ne sauraient rester plus longtemps fermées à leurs revendications légitimes.

Monsieur le ministre, quelles mesures entendez-vous prendre afin de mieux prendre en compte le rôle des IADE ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe LaREM. – Mmes Caroline Fiat et Martine Wonner applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Avant de répondre à votre question importante, je souhaite rectifier mon propos : tout à l'heure, ma langue a fourché,...

M. Maxime Minot. Ah ! Heureusement que vous le dites !

M. Olivier Véran, ministre. ...j'ai été imprécis – je vous présente mes excuses – à propos des services de réanimation, mais je souhaite éviter toute confusion. J'ai mentionné des centaines de malades en moins en réanimation par rapport aux pics de la première et de la deuxième vague dans les hôpitaux franciliens. En réalité, il y a 1 200 patients de moins par rapport au pic de la première vague, et 350 de plus par rapport au pic de la deuxième vague. En ce moment, il faut être précis. En voulant répondre vite, ma langue a fourché, le chiffre que j'ai cité concernait les hôpitaux français et non franciliens, veuillez me pardonner.

Monsieur David, vous parlez des infirmiers de réanimation. Leur mission, nous le voyons bien, est fondamentale ; leur niveau de formation est extrêmement pointu ; ils jouent un rôle incontournable dans les hôpitaux français. Je tiens d'abord à dire toute la reconnaissance du Gouvernement et de la nation pour leur action. Plus que jamais, ces soignants ont besoin du soutien de la représentation nationale (*Applaudissements sur tous les bancs*), des Français et de leurs collègues.

J'en profite pour renouveler mon appel à la mobilisation des soignants retraités, des étudiants soignants mais également de tous les soignants qui peuvent être mobilisés. Je salue les centaines, les milliers d'infirmières et d'infirmiers qui, depuis un an, ont pris le temps de suivre une formation supplémentaire pour prêter main-forte dans les services de

réanimation. Je leur dis : le moment venu, nous aurons besoin de vous comme nous avons eu besoin de vous l'année dernière.

Monsieur le député, vous savez la reconnaissance que j'ai pour les IADE et l'intérêt que je leur porte. Je souhaite donc que nous puissions faire évoluer leur rémunération et le cadre de leur activité. Vous avez adopté, il y a quelques jours, dans le cadre de la proposition de loi de votre collègue Stéphanie Rist visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification, le principe de la remise par le Gouvernement d'un rapport au Parlement sur ces sujets. Je m'engage à suivre cela personnellement de très près et à revenir vers vous, lorsque le rapport aura été remis, afin d'avancer concrètement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Mme Caroline Fiat. C'est maintenant qu'il faut agir ! Cela fait un an qu'ils bossent ainsi !

M. le président. La parole est à M. Alain David.

M. Alain David. Monsieur le ministre, il conviendrait de les recevoir, de les rassurer et, enfin, d'améliorer leur situation.

Mme Caroline Fiat. Oui !

M. Frédéric Reiss. Eh oui !

M. Patrick Hetzel. Au moins de les rassurer !

INDICATION DE L'ORIGINE DU LAIT

M. le président. La parole est à M. Richard Ramos.

M. Richard Ramos. Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, j'ai échoué. J'ai même échoué à deux reprises, faute d'être capable de convaincre le Gouvernement, d'une part lors de l'examen du projet de loi ÉGALIM – pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous –, d'autre part lors de celui de la proposition de loi de ma collègue Barbara Bessot Ballot – relative à la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires.

Présentant mes amendements, je dénonçais le fait que certains industriels avaient trouvé le moyen de tromper le consommateur en lui proposant des produits sur lesquels était affiché « France » alors qu'aucun des éléments qui les composaient n'était produit sur le sol français.

M. Philippe Vigier. Très juste !

M. Richard Ramos. J'expliquais que le groupe Lactalis voulait modeler les goûts pour modérer les coûts. Je défendais l'idée que, à l'instar du Coca-Cola, manger la même chose partout dans le monde conduirait à penser la même chose.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, le groupe Lactalis vous défie : il a obtenu du Conseil d'État le retrait de votre décret obligeant les industriels à indiquer la provenance du lait, en particulier s'il est français. Le groupe Lactalis décide de continuer à mentir, même par omission, à ses clients. Il décide que son lait Lactel ne dira pas la vérité ; que tous ceux qui en boiront en pensant boire du lait français boiront peut-être du lait étranger.

Il est rare pour moi de complimenter un membre du Gouvernement, mais vous êtes apprécié, monsieur le ministre, dans les cours de la ferme France. Nous en sommes fiers, mais nous ne devons pas faire preuve d'orgueil. Nous devons au contraire mesurer notre responsabilité, votre responsabilité, eu égard à la confiance que nous accorde le monde agricole.

Dès lors, ma question est simple : allez-vous laisser le groupe Lactalis continuer à mentir aux consommateurs français ? Allez-vous faire en sorte que la décision politique soit supérieure aux intérêts économiques ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem et SOC ainsi que sur quelques bancs du groupe LaREM. – Mme Caroline Fiat applaudit également.*)

M. Erwan Balanant et M. Bruno Millienne. Bravo !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. La décision politique primera toujours sur les intérêts économiques, toujours.

M. Pierre Cordier. Ah ça !

M. Julien Denormandie, ministre. La difficulté survient lorsque la décision politique est confrontée à la parole juridique. Dans le cas d'espèce, la décision prise par le Conseil d'État n'est pas liée à la réglementation française mais à l'application d'une décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

Qu'une entreprise, singulièrement une entreprise française, puisse déposer un recours devant la CJUE pour cacher l'origine des produits aux consommateurs – je parle là de l'entreprise Lactalis –, les bras m'en tombent ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem et LaREM. – MM. André Chassaing et Olivier Faure applaudissent également.*)

M. Erwan Balanant. Bravo ! Courageux !

M. Julien Denormandie, ministre. C'est pourtant ce qui s'est passé. Je le répète, la décision a été imposée non par la réglementation française mais par la jurisprudence européenne.

Que pouvons-nous faire ? Un décret sera pris avant l'été sur la mention de l'origine des viandes, sujet très important en particulier pour la restauration hors domicile. Il importe que les consommateurs connaissent l'origine des viandes, notamment que les parents sachent ce que consomment leurs enfants. (*Mme Emmanuelle Anthoine applaudit*)

Ensuite, je soutiendrai un amendement au projet de loi issu des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, amendement qui vise à rétablir la mention de l'origine du lait, dans le respect de la jurisprudence de la CJUE, pour que soit au minimum indiquée la provenance de l'Union européenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. Bruno Millienne. Très bien !

M. Julien Denormandie, ministre. Enfin, le combat doit désormais être mené au niveau européen, car la réglementation sur l'origine est une compétence de l'Union européenne. Soyez-en certains, le ministre que je suis portera le combat au niveau européen. Les citoyens demandent la transparence sur l'origine. L'origine française est synonyme de création de valeur – soyons-en fiers. Je me battrais pour elle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*)

M. Erwan Balanant. Très bien !

AVENIR DES SITES INDUSTRIELS DE FERROPEM

M. le président. La parole est à M. Vincent Rolland.

M. Vincent Rolland. Trop, c'est trop ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LaREM*) Après des mois de tergiversations, le groupe Ferroglobe a annoncé lundi 29 mars la fin de toute

activité sur deux sites de sa filiale FerroPem, celui de Château-Feuillet, dans ma circonscription, et celui des Clavaux. Au total, ce sont 350 salariés, les sous-traitants et leurs familles qui se trouvent projetés dans l'angoisse du lendemain. C'est tout simplement inadmissible !

Pourtant, les élus des territoires concernés ont régulièrement tiré la sonnette d'alarme pour vous avertir des intentions mortifères...

Mme Marie-Noëlle Battistel. Oui !

M. Vincent Rolland. ...de ce groupe à la dette abyssale, qui a su, pendant des années, profiter de la générosité de l'État français – chômage partiel, prêt garanti par l'État, tarifs de l'électricité.

Dès le début des difficultés, nous avons tous milité pour l'achat de FerroPem par un tiers, mais force est de constater qu'un tel projet n'a pu aboutir. Maintenant, il faut parler d'avenir ! Celui-ci passe assurément par le rachat des sites concernés. Nous le savons, vous le savez, des investisseurs sont intéressés. Il faut sauver les emplois.

Mme Marie-Noëlle Battistel. Oui !

M. Vincent Rolland. Monsieur le Premier ministre, les salariés et les élus des territoires concernés attendent de vous que vous exigiez – je dis bien : exigiez – de Ferroglobe la cession des sites, en utilisant, si besoin, l'arsenal législatif existant. Il est inenvisageable de laisser un groupe étranger bénéficier de dispositifs de soutien sans contrepartie.

Mme Marie-Noëlle Battistel. Tout à fait !

M. Vincent Rolland. L'industrie en Savoie doit se conjuguer non pas au passé, mais au futur. Elle fait partie intégrante de notre économie diversifiée, aux côtés du tourisme, de l'agriculture, de l'énergie, du BTP et des entreprises innovantes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – Mme Marie-Noëlle Battistel applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de la transition numérique et des communications électroniques.

M. Cédric O, secrétaire d'État chargé de la transition numérique et des communications électroniques. Vous avez eu l'occasion d'évoquer le groupe FerroPem avec ma collègue Agnès Pannier-Runacher, en particulier la situation des salariés des sites de Château-Feuillet et des Clavaux, en Isère. Je vous confirme que le Gouvernement se mobilise sur ce dossier, comme sur l'ensemble des dossiers industriels, et je tiens à vous apporter plusieurs précisions.

Les activités de la filière silicium en France sont stratégiques aux yeux du Gouvernement, à plusieurs titres : il s'agit de métaux clés pour la transition énergétique, pour l'électronique et, plus généralement, pour la résilience de nos approvisionnements, mais aussi eu regard aux compétences des salariés concernés. Le maintien de cette production est un enjeu pour la cohérence de notre action environnementale. Il est donc indispensable qu'elle soit localisée en France. Cela nécessite évidemment de trouver un repreneur et de travailler à la viabilité du marché, aujourd'hui en difficulté.

C'est pourquoi nous soutenons la poursuite des efforts engagés au niveau européen pour assurer la protection des secteurs clés contre toute concurrence déloyale. Nous souhaitons en outre faire du mécanisme d'inclusion carbone européen aux frontières une priorité de la présidence française de l'Union européenne. Nous souhaitons également renforcer la défense commerciale de ces sites, qui doivent être protégés contre toute forme de dumping. La ministre

déléguée chargée de l'industrie, Agnès Pannier-Runacher, a ainsi écrit le 23 mars à la Commission européenne pour appuyer l'ouverture d'une procédure de défense commerciale concernant l'un des produits de FerroPem à Château-Feuillet : le siliciure de calcium.

Nous allons continuer à explorer toutes les options pour valoriser les contributions des sites comme FerroPem au système électrique, en recherchant des approches juridiques sûres.

Enfin, nous nous attacherons à développer les territoires, particulièrement les territoires alpins, dans le cadre du plan de relance et du plan territoires d'industrie, qui doit nous permettre de faciliter la recherche d'un repreneur pour ces activités. (*M. Florian Bachelier applaudit.*)

SITUATION DU SECTEUR CULTUREL

M. le président. La parole est à Mme Martine Wonner.

Mme Martine Wonner. Monsieur le Premier ministre, mes premières pensées vont naturellement à Mme Roselyne Bachelot, ministre de la culture, à qui j'aurais souhaité poser cette question. Je commencerai par cette phrase prononcée par Camus en 1951 : « Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude. »

Mes chers collègues, depuis des mois, malgré toutes ses déclarations, le Gouvernement, par ses actions et par ses choix, a sacrifié la culture. Celle-ci n'entre pas dans la logique économique-macronienne et constitue, dès lors, un bouc émissaire.

La culture permet à la population de rêver, de s'échapper, de faire ce qui la distingue des autres espèces de la Terre, de faire humanité. La culture permet à la population de s'éveiller,...

M. Patrick Hetzel. Elle a été élue sous quel label ?

Mme Martine Wonner. ...de s'émouvoir, de se poser des questions – toutes les questions, même celles qui dérangent.

Ne nous leurrions pas : nous sommes à l'aube de mesures encore plus strictes, qui seront validées par celui qui, en début de mandat, prétendait, en se référant à Paul Ricoeur, tant aimer la philosophie et la culture. Nos théâtres, cinémas, salles de concert, musées, opéras et espaces culturels resteront fermés encore et encore.

Pendant ce temps, les Français, coupés de tout lien social, se nourrissent d'une soupe appelée Netflix ou Spotify. Le rouleau compresseur de la gafamisation est bel et bien en marche. Pourtant, la culture est un puissant remède. La culture soigne. La culture est vitale. La culture est l'un des piliers essentiels de notre démocratie.

Les Français se souviendront longtemps de l'épisode de la fermeture des librairies, de la privation de ces nourritures de l'esprit. Jusqu'à quand comptez-vous, monsieur le Premier ministre, laisser toutes ces lumières éteintes ? (*M. Jean Lassalle applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement.

M. Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement. Madame la députée, vous me permettrez à mon tour d'avoir une pensée affectueuse pour ma collègue Roselyne Bachelot, qui se bat contre le virus avec la force et la ténacité que nous lui connaissons, et avec la même mobilisation que toujours pour défendre le secteur culturel. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Il y a quelques semaines d'ailleurs, ici même, Roselyne Bachelot rappelait que 85 % des citoyens européens sont actuellement privés de leurs lieux de culture, ce qui est un crève-cœur pour tout le monde. Les quelques gouvernements qui ont maintenu leurs lieux de culture ouverts l'ont fait soit parce que le virus circule très peu dans leur pays, et tant mieux pour eux, soit parce qu'ils n'ont pas assez d'argent pour indemniser les professionnels de la culture comme nous le faisons en France. En effet, peu de pays au monde indemnisent autant que nous les professionnels de la culture et les artistes (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM. – M. Jimmy Pahun applaudit également*), avec 9 milliards d'euros depuis le début de cette crise, l'année blanche pour les intermittents du spectacle et la compensation des pertes de billetterie.

Il y a encore quelques jours, j'assistais, en compagnie du Premier ministre et de Roselyne Bachelot, à une réunion avec les représentants du secteur de la culture : nous avons débouqué 20 millions d'euros supplémentaires pour l'emploi artistique et fait progresser la protection maladie et les droits en matière de maternité pour les intermittents du spectacle.

Tout cela est très concret, madame Wonner, mais je sais que je ne vous convaincrs pas car, pour vous, soutenir le cinéma, c'est participer aux pires films complotistes. Pour vous, soutenir le spectacle vivant, c'est participer à des happenings, comme vous l'avez fait encore samedi dernier pour revendiquer le non-port du masque et l'absence de gestes barrières. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur plusieurs bancs du groupe Dem.*) Pour vous, soutenir la littérature, c'est relayer de fausses études scientifiques pour embourber les Français et semer la confusion. Voilà la réalité madame la députée. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. Florian Bachelier et M. Erwan Balanant. Très bien !

M. Gabriel Attal, secrétaire d'État. Nous soutenons les artistes et le secteur de la culture, et nous allons continuer à le faire avec la même vigueur et le même engagement car, s'il est un point sur lequel je me reconnais dans votre question, c'est bien que nous avons besoin de la culture, qui fait le sel de notre nation. Nous allons continuer à la défendre mais, malheureusement, sur ce point comme sur les autres, nous n'aurons pas votre soutien. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, Dem et Agir ens.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante, est reprise à dix-sept heures, sous la présidence de M. David Habib.*)

PRÉSIDENT DE M. DAVID HABIB

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

DROIT AU RESPECT DE LA DIGNITÉ EN DÉTENTION

Commission mixte paritaire

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, sur le rapport de la commission mixte paritaire, de la proposition de loi tendant à garantir le droit au respect de la dignité en détention (n^{os} 3999).

PRÉSENTATION

M. le président. La parole est à Mme Caroline Abadie, rapporteure de la commission mixte paritaire.

Mme Caroline Abadie, rapporteure de la commission mixte paritaire. Nous arrivons au terme de l'examen parlementaire de la proposition de loi tendant à garantir le droit au respect de la dignité en détention. Ayant bénéficié d'un calendrier d'examen rapide, ce texte, adopté par le Sénat le 8 mars dernier, a été examiné par notre assemblée dès le 19 mars, et la commission mixte paritaire s'est tenue mardi dernier. S'il convenait en effet d'aller vite eu égard au délai fixé par le Conseil constitutionnel pour introduire dans notre législation un recours effectif permettant aux détenus de faire constater les conditions indignes de leur détention, nous avons tout de même pu travailler en profondeur et dans le respect des positions de chacun. Cela explique d'ailleurs que nous soyons parvenus avec autant de célérité à un texte commun avec les sénateurs.

L'Assemblée nationale a fait siennes les positions du Sénat ; le Sénat a fait siennes les positions de l'Assemblée nationale. La proposition de loi s'en est trouvée enrichie et consolidée. Je tiens à saluer l'esprit de concorde et de responsabilité qui a prévalu entre mon homologue du Sénat, M. Christophe-André Frassa, et moi-même.

M. Pierre Cordier. Excellent sénateur !

Mme Caroline Abadie, rapporteure. Le texte que je vous présente est donc issu d'un travail constructif, qui a permis de forger un dispositif équilibré, à la fois ambitieux et réaliste. Celui-ci nous permet de répondre à la condamnation de la Cour européenne des droits de l'homme – prononcée sur le fondement de l'article 13 de la convention –, en créant une voie de recours spécifique permettant à toutes les personnes détenues, qu'elles soient prévenues ou condamnées, de saisir le juge judiciaire de conditions de détention qui seraient contraires au respect de la dignité.

Pour cette nouvelle voie de recours, la proposition de loi prévoit une procédure précise, qui s'organise en trois grandes étapes. Première étape : le dépôt d'une requête et la décision du juge sur sa recevabilité. Deuxième étape : lorsque la requête est recevable, le juge fait procéder à des vérifications et recueille les observations de l'administration pénitentiaire ; au vu de ces éléments, il se prononce sur le bien-fondé de la requête et, le cas échéant, fait connaître à l'administration pénitentiaire les conditions de détention qu'il considère indignes, en lui fixant un délai pour y mettre fin. La troisième et dernière étape n'est qu'éventuelle : si l'administration pénitentiaire ne parvient pas à résoudre le problème dans le délai imparti, le juge prend alors lui-même une décision pour remédier à la situation et mettre fin aux condi-

tions indignes de détention ; il peut s'agir, selon les circonstances, d'un transfèrement, d'une mise en liberté ou d'un aménagement de peine.

Il est bien sûr précisé que la décision du juge peut faire l'objet d'un appel soit devant le président de la chambre de l'instruction, soit devant le président de la chambre de l'application des peines. Les sénateurs ont ajouté, avec beaucoup de pertinence, que cet appel peut aussi concerner la décision de recevabilité de la requête. Nous avons quant à nous précisé les délais applicables à chaque étape. Ceux-ci tiennent compte à la fois de l'urgence de la situation et du temps nécessaire pour trouver des solutions pragmatiques permettant d'améliorer les conditions de détention visées par la requête. Les délais jouant un rôle essentiel, nous avons choisi de les indiquer dans le corps du dispositif, qui a ainsi gagné en lisibilité, ce qui est particulièrement important s'agissant d'une voie de recours. En effet, le dispositif doit être clair et accessible à tous.

En conclusion, je tiens à rappeler que ce texte n'a en aucun cas vocation à devenir un outil de régulation carcérale ; il n'en a ni l'ambition ni la capacité. Il ne pourra pas résoudre à lui seul le problème de la surpopulation carcérale dans notre pays, et il est évident que nous devons poursuivre nos efforts dans ce domaine. Nous vous savons, monsieur le garde des sceaux, entièrement dévoué à la tâche, qu'il s'agisse de l'appropriation par les juges des mesures alternatives à la détention adoptées dans cet hémicycle sous différentes législatures ou de la construction et de la rénovation de places de prison. Sans votre action, que nous savons déterminée sur ces sujets, cette loi ne pourra pas à elle seule améliorer les conditions de détention dans notre pays.

Mes chers collègues, je vous remercie pour la qualité du travail que nous avons mené ensemble : la présidente de la commission des lois, les députés de la majorité comme de l'opposition ont travaillé de concert pour le bien commun. Je vous remercie également, monsieur le ministre, pour votre approche constructive du sujet.

M. Pierre Cordier. Très bien !

Mme Caroline Abadie, rapporteure. Il me semble que ce travail honore nos assemblées. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et SOC.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Pierre Cordier. M. le ministre a mis un col mao !

M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux, ministre de la justice. Oui, et cela vous chagrine ? Je le trouve pas mal. (*Sourires.*)

Mme Cécile Untermaier. Ça lui va bien !

Mme Caroline Abadie, rapporteure. Vous dites ça à une femme, vous êtes foutu ! (*Sourires.*)

M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux. Depuis près d'un demi-siècle, le nombre de détenus ne cesse de croître, en dépit de baisses ponctuelles suscitées par les amnisties, par les grâces collectives ou, actuellement, par la rigueur de la crise sanitaire. Aucun des gouvernements successifs – je dis bien : aucun – n'est parvenu à enrayer ce phénomène, qui gangrène notre système carcéral.

Mme Cécile Untermaier. C'est vrai !

M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux. Bien sûr, la proposition de loi dont nous discutons cet après-midi une dernière fois ne résoudra pas, du moins pas à elle seule, la question de la surpopulation carcérale. Mais il est de notre

devoir d'affirmer que ce texte constitue une avancée historique, une étape marquante dans la politique globale que nous devons collectivement mener pour améliorer durablement la condition carcérale en France, ce à quoi je me suis engagé depuis ma nomination à la tête du ministère de la justice. À cet égard, je salue ici solennellement la mobilisation de tous, qu'il s'agisse des services de la chancellerie, des personnels pénitentiaires ou des chefs de cour et de juridiction.

Vous le savez, dans une décision du 2 octobre 2020 relative à une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) transmise par la chambre criminelle de la Cour de cassation, le Conseil constitutionnel a demandé au législateur de garantir aux détenus placés en détention provisoire la possibilité de saisir le juge de conditions de détention indignes, et ce, avant le 1^{er} mars 2021. Face à cette injonction, nous n'avons pas perdu une seconde : le Gouvernement a activement œuvré pour concevoir ce recours effectif ; j'ai soumis un projet de loi à l'avis du Conseil d'État dès le 1^{er} décembre 2020, qui l'a validé. Si l'amendement que le Gouvernement a déposé devant votre assemblée en décembre dernier a été considéré comme un cavalier, je tiens à saluer l'initiative du président de la commission des lois du Sénat, M. François-Noël Buffet, qui lui a offert un nouveau véhicule législatif.

Je souhaite également remercier les commissions de l'Assemblée et du Sénat d'avoir effectué un véritable travail d'analyse. Mes remerciements s'adressent tout particulièrement à vous pour votre action, madame la présidente de la commission des lois. Je sais combien vous êtes attentive aux conditions de détention – vous étiez encore très récemment au centre pénitentiaire de Château-Thierry, où vous avez pu constater la spécificité des publics pris en charge, le professionnalisme des personnels et, bien sûr, la difficulté de leur mission. Je salue évidemment le travail de grande qualité que vous avez mené, madame la rapporteure, en organisant, dans des délais très contraints, un vaste travail d'auditions, en engageant un dialogue très constructif avec la chancellerie et en présentant des propositions qui précisent judicieusement le dispositif, s'agissant notamment des délais d'appels et des requêtes successives.

Précisons une dernière fois le contenu du recours effectif que nous avons conçu ensemble : celui-ci permettra à toute personne écrouée s'estimant confrontée à des conditions indignes de détention de saisir le juge judiciaire qui, s'il les estime justifiées, pourra très rapidement y mettre un terme. Le magistrat compétent sera soit le juge des libertés et de la détention, pour les prévenus, soit le juge de l'application des peines, pour les condamnés. Dans des délais très resserrés, des vérifications seront faites et, si l'indignité est avérée et si l'administration n'est pas à même d'y remédier, le juge pourra transférer la personne concernée, la libérer ou lui accorder un aménagement de peine.

C'est rapide ; c'est cohérent ; c'est efficace. Il s'agit d'un article unique, mais sa portée est essentielle car, je ne cesse de le dire, la privation de liberté ne peut pas être une privation de dignité. C'est tout simplement une question d'humanité.

Bien sûr, ce dispositif n'est qu'un des volets de l'action que je mène pour une prison plus digne. Le renforcement des alternatives à la détention, la diminution du prononcé de courtes peines d'emprisonnement prévue par la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, la multiplication des alternatives aux poursuites – comme le travail d'intérêt général – en réponse à la délinquance de basse intensité, la construction de nouvelles places de prison et la fermeture dans le même temps d'établissements vétustes ou encore le développement du travail en détention et la

création d'un contrat de travail pour les détenus sont autant de chantiers essentiels à l'amélioration des conditions de détention.

Néanmoins, une étape décisive est en passe d'être franchie, et nous pouvons collectivement nous en féliciter. En effet, si la prison protège la société, elle nous oblige à faire prévaloir l'exigence d'humanité, à laquelle une grande démocratie comme la France ne doit plus faillir. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, Dem, SOC et Agir ens.)*

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Pascal Brindeau.

M. Pascal Brindeau. Nous examinons les conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi tendant à garantir le droit au respect de la dignité en détention. Au cours des débats, nous avons pu partager un certain nombre de constats sur ce qu'est cette proposition de loi et sur ce qu'elle n'est pas.

Voyons d'abord ce qu'elle est : une réponse à la décision que le Conseil constitutionnel a rendue le 2 octobre 2020 à la suite d'une QPC, dans laquelle il enjoint à l'État de permettre à tout individu placé en détention, qu'il soit prévenu ou qu'il ait été condamné, de disposer d'un recours judiciaire effectif pour dénoncer l'éventuelle indignité des conditions de sa détention. La procédure fixée par la proposition de loi – la rapporteure et le garde des sceaux viennent de la décrire – vise à répondre à cette injonction du Conseil constitutionnel et à éviter une nouvelle condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme.

Au cours de la discussion, nous nous sommes interrogés non pas sur l'effectivité du recours, puisque celui-ci est garanti, mais sur son caractère opérationnel, sur sa capacité à améliorer réellement les conditions de détention dans nos établissements pénitentiaires. Au fond, dès lors que la personne incarcérée n'est pas éligible à un aménagement de peine ou à une libération, le transfèrement – décidé par l'administration pénitentiaire ou par le juge – représente la seule réponse possible pour améliorer les conditions de vie carcérale.

Cela nous amène à ce que la proposition de loi n'est pas : elle n'est évidemment pas un texte relatif à la politique carcérale, et le débat ne porte pas non plus sur les mesures à prendre en matière immobilière pour améliorer les places existantes ou construire des places supplémentaires, afin de desserrer l'étau, si je puis dire, d'une surpopulation carcérale chronique.

Nous avons formulé une demande, et je la réitère : faire en sorte que la procédure soit la plus simple possible et accessible à tout détenu ou prévenu, sachant que les conditions de saisine du juge seront déterminées par décret. Les propositions que nous avons présentées en la matière n'ont pas été retenues, mais cela n'obère pas le soutien que nous apporterons au texte. En tout cas, nonobstant la recevabilité qui sera appréciée par le juge, ce recours relatif à la dignité des conditions de détention doit être le plus effectif possible.

Tels sont les éléments que je souhaitais rappeler dans le cadre de la discussion générale. Bien évidemment, les députés du groupe UDI et indépendants voteront la proposition de loi.

M. le président. La parole est à M. Michel Castellani.

M. Michel Castellani. Le texte, dans sa version issue de la commission mixte paritaire, ne comporte pas de changement majeur par rapport à celui que nous avons soutenu en première lecture. Le groupe Libertés et territoires votera donc cette proposition de loi, qui répond à une urgence : les détenus doivent disposer d'un droit de recours effectif.

Actuellement, les détenus qui s'estiment victimes de conditions de détention inhumaines peuvent seulement former un recours devant le juge des référés. Cette situation a été dénoncée par la Cour européenne des droits de l'homme, par la Cour de cassation et par le Conseil constitutionnel, qui a demandé au législateur d'agir dans sa décision du 2 octobre dernier relative à une QPC.

Ainsi, le texte met en œuvre la demande formulée par le Conseil constitutionnel : les détenus pourront désormais saisir le juge judiciaire s'ils estiment être victimes de conditions de détention indignes. Rappelons tout de même qu'en France, la surpopulation carcérale est l'une des causes principales des conditions de vie particulièrement inhumaines des détenus.

Si nous nous satisfaisions de la proposition de loi, nous tenons une fois de plus à exprimer notre étonnement : il aura fallu bien des condamnations en justice pour que ce droit élémentaire soit enfin rendu effectif. Et encore, c'est par le biais d'une proposition de loi issue du Sénat, et non d'un projet de loi, que nous réparons cette injustice.

Nous souhaitons émettre plusieurs remarques. La plus importante concerne la décision de transfèrement ; nous trouvons dommage que la majorité n'ait pas entendu les demandes formulées par plusieurs groupes à ce sujet. Il ne faudrait pas que le transfèrement devienne une décision de facilité, qui conduirait à envoyer l'individu dans une prison où les conditions de détention sont similaires, ou à ce que le détenu ayant obtenu gain de cause soit remplacé par un nouveau détenu, qui se retrouverait dans les mêmes conditions inhumaines.

En outre, si la proposition de loi mentionne que la décision de transfèrement pourra prendre en compte la vie privée et familiale du détenu, nous trouvons dommage que le Gouvernement ait rejeté les amendements proposés par plusieurs groupes visant à ce qu'un examen approfondi de la situation familiale du détenu soit réalisé. Il n'est pas concevable qu'un détenu soit éloigné de sa famille car il aura eu gain de cause concernant ses mauvaises conditions de détention !

Surtout, s'agissant du rapprochement familial des détenus, nous souhaitons vous alerter sur la nécessité d'appliquer la loi actuelle. En effet, de nombreux détenus sont obligés de vivre loin de leur famille et de leur terre, alors même que le lien social et familial est absolument crucial, on le sait, pour permettre la réinsertion des personnes condamnées dans la société. Depuis longtemps, nous demandons que des décisions soient prises pour permettre le rapprochement des détenus, en particulier en Corse. Vous le savez, monsieur le garde des sceaux, trop de détenus corses sont incarcérés sur le continent. En demandant leur retour sur l'île – à proximité de leurs familles, là où ils ont leurs attaches –, nous ne voulons, en somme, qu'une chose : l'application de la loi. Faudra-t-il là encore une condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme pour que l'État applique simplement le droit ?

Derrière le non-respect de la dignité humaine en détention et la surpopulation carcérale, la question de fond est, plus largement, celle de notre système pénal. Notre groupe considère qu'une réforme globale du système des peines est nécessaire, dans le sens de mesures plus efficaces pour lutter contre

la récidive. En effet, nombre d'études montrent que nos prisons sont devenues de véritables écoles de la délinquance. C'est par l'éducation, par l'insertion dans la société grâce au travail, par la réparation des faits commis pour mieux en prendre conscience et par le lien social que l'on prévient la récidive, et non par l'incarcération, laquelle doit être réservée aux délinquants les plus dangereux. Ainsi, les peines alternatives doivent être développées beaucoup plus massivement qu'elles ne le sont actuellement.

Je l'ai dit, nous voterons la proposition de loi, en souhaitant qu'elle soit applicable le plus rapidement possible pour les personnes incarcérées dans des conditions indignes. Nous espérons en outre que le Gouvernement a bien pris conscience de la nécessité de transformer notre système carcéral et que la réforme à venir de la justice comportera des mesures permettant de désengorger les prisons dans la durée.

M. le président. La parole est à M. Ugo Bernalicis.

M. Ugo Bernalicis. Comme je l'avais indiqué lors de l'examen en première lecture, nous voterons le texte. Néanmoins, ce sera sans enthousiasme, et sans nous dire que le problème est réglé, puisque, de fait, il ne le sera pas. En effet, le texte institue simplement une procédure dont pourra se prévaloir un détenu qui estime subir des conditions de détention indignes. Or nous ne devrions pas avoir à mettre en place ce genre de procédure.

Le sujet de fond est le suivant : comment permettre aux détenus de bénéficier de conditions de détention dignes ? Le garde des sceaux a égrené quelques propositions, qui seront reprises dans le texte que nous examinerons en mai prochain – si j'ai bien compris. Je dois le dire : certaines d'entre elles sont intéressantes. Par exemple, les détenus bénéficieront d'un contrat de travail, ce qui est positif.

M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux. Ah !

M. Ugo Bernalicis. Oui, monsieur le ministre, cela vous étonne sans doute que je le relève. En outre, j'ai indiqué que nous allions voter le texte. Certes, il est issu d'une initiative parlementaire, mais vous pouvez tout de même vous en réjouir.

Mme Cécile Untermaier. C'est à marquer d'une pierre blanche !

M. Ugo Bernalicis. Mettre en place un contrat de travail, c'est bien, mais tant qu'on ne s'attaquera pas au cœur du sujet, à savoir la surpopulation carcérale, on retombera toujours sur les mêmes problèmes : manque d'activités en détention ; possibilité limitée de préparer sa sortie et sa réinsertion ; manque de travail, tout simplement. Le contrat de travail ne sera pas d'une grande aide s'il existe une liste d'attente longue comme le bras pour obtenir un poste de travail en détention ; il ne résoudra qu'une toute petite partie de l'équation.

En outre, je le dis aux collègues qui ont voté avec enthousiasme la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice,...

Mme Cécile Untermaier. Pas moi !

M. Ugo Bernalicis. ...il faut un mécanisme de régulation carcérale, que certains ont appelé *numerus clausus* ; nous avons alors interpellé le Gouvernement à ce sujet. Autrement dit, lorsqu'un établissement pénitentiaire dépasserait – ou s'apprêterait à dépasser – sa capacité d'accueil théorique, on examinerait la situation de tous les détenus qui sont proches de la sortie pour voir si l'on peut leur proposer un

aménagement de peine, une libération sous contrainte ou autre, de sorte que l'on ne soit jamais – j'y insiste : jamais – en situation de surpopulation carcérale.

Et encore, je parle simplement d'éviter la surpopulation carcérale, sans viser l'encellulement individuel. En effet, les capacités théoriques des établissements pénitentiaires ne sont pas calculées sur la base d'un encellulement individuel, mais à partir du nombre de lits disponibles, sachant que chaque cellule de 9 mètres carrés contient en moyenne deux lits. Les marges de progression sont donc substantielles.

Bref, nous avons manqué une occasion et nous en manquerons encore, puisque le texte à venir ne prévoit aucun mécanisme de régulation carcérale.

M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux. Ce n'est pas tout à fait vrai !

M. Ugo Bernalicis. Par ailleurs, vous souhaitez supprimer les réductions de peine dites automatiques. On voit bien que cela ne va pas régler les problèmes, en tout cas pas celui de la surpopulation carcérale.

Les nouveaux chiffres concernant les personnes incarcérées au 1^{er} mars ont été rendus publics. Vous les avez regardés, monsieur le ministre ?

M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux. Ils viennent de chez moi !

M. Ugo Bernalicis. Alors, que montrent-ils ? Vous n'en avez pas parlé à la tribune. En fait, il y a 1 300 détenus de plus par rapport au mois dernier.

M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux. Eh oui !

M. Ugo Bernalicis. À ce rythme, nous serons revenus dans quatre mois au niveau d'avant la crise du covid-19, alors même que celle-ci n'est pas terminée, et que les variants gagnent du terrain, y compris dans le milieu carcéral. Je l'ai constaté à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy, qui était, au moment de ma visite, un véritable cluster. Plus rien ne fonctionnait dans l'établissement – plus d'école, plus d'activités – et cela allait durer trois semaines ou un mois. Inutile de dire que, dans de telles conditions, il est encore plus compliqué de préparer sa réinsertion qu'en temps normal. D'ailleurs, la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté a demandé que des mesures soient prises pour vider les établissements pénitentiaires, comme lors du premier confinement.

Le code pénal et le code de procédure pénale, tels qu'ils sont rédigés, ne sont que des machines à remplir les prisons. Par-delà le mécanisme de régulation carcérale que j'appelle de mes vœux, sans réforme de la détention provisoire, nous n'y arriverons pas non plus, car trop de prévenus sont enfermés. Vous aviez dit que, grâce à votre loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice – c'était l'une de ses promesses –, il y aurait moins de prévenus en détention.

M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux. Oui !

M. Ugo Bernalicis. Et alors ? Rien ! Tout continue comme avant.

Le fait que, de tribune en tribune, on en vienne à exhorter les magistrats à moins condamner devrait tout de même vous interpeller. La responsabilité est d'abord politique : tout dépend de la manière dont nous rédigeons la loi, en l'occurrence le code pénal et le code de procédure pénale. Notre responsabilité sur le sujet est entière, et il faudra bien avancer. Je ne sais pas si le texte à venir le permettra ; pour l'instant, selon moi, le compte n'y est pas.

M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux. Comme d'habitude !

M. Ugo Bernalicis. À l'issue de sa discussion, nous verrons si le garde des sceaux croit vraiment ce qu'il raconte.

M. le président. La parole est à M. Stéphane Peu.

M. Stéphane Peu. Le groupe GDR votera également le texte. Les conditions de détention indignes dans les prisons françaises sont dénoncées depuis de nombreuses années ; les condamnations internationales et nationales se succèdent implacablement, mettant en exergue les conditions de détention inhumaines et les problèmes liés à la surpopulation structurelle des prisons françaises.

Dans le prolongement de dix-sept condamnations prononcées par la Cour européenne des droits de l'homme et d'arrêts rendus par la Cour de cassation, le Conseil constitutionnel a consacré l'interdiction de soumettre les personnes détenues à des conditions d'incarcération contraires à la dignité humaine et a laissé six mois au législateur pour modifier la loi.

Jusqu'à présent, aucun recours préventif et effectif ne permettait aux personnes détenues de faire cesser pleinement et immédiatement les conditions de détention indignes auxquelles elles étaient soumises et qui portaient atteinte à leurs droits fondamentaux. Or les droits fondamentaux n'ont de réalité que si leur effectivité est assurée – un droit n'est véritablement garanti et respecté que si l'ensemble des conditions nécessaires à son exercice sont également garanties.

Ainsi, le Conseil constitutionnel nous avait donné jusqu'au 1^{er} mars pour introduire dans notre législation un recours effectif permettant aux détenus de faire constater les conditions indignes de leur détention afin qu'il y soit mis fin.

Au 1^{er} janvier 2021, 62 673 personnes étaient détenues dans les prisons françaises. Si les incarcérations ont connu une diminution inédite au début de la crise sanitaire, le nombre de détenus est reparti à la hausse : les établissements pénitentiaires comptent aujourd'hui 5 000 détenus de plus qu'à la fin du premier confinement, et 849 d'entre eux sont contraints de dormir sur un matelas à même le sol. C'est cette situation intenable qui a conduit au dépôt de la présente proposition de loi au Sénat.

Nous ne pouvons qu'être favorables à l'introduction dans notre droit d'une nouvelle voie de recours qui permettra à toute personne détenue se plaignant de conditions de détention indignes de saisir le juge judiciaire pour qu'il y soit mis fin, y compris en ordonnant sa mise en liberté. Elle s'impose, afin de mettre la législation française en conformité avec les exigences européennes et constitutionnelles.

Soulignons cependant, comme l'ont fait la Contrôleure générale des lieux de privations de liberté et l'Observatoire international des prisons que le dispositif prévu « ne peut être regardé comme suffisant pour préserver les droits des personnes détenues ». En particulier, toujours selon la Contrôleure générale, la solution consistant à laisser à l'administration pénitentiaire la possibilité de transférer les détenus pour mettre fin aux conditions indignes de détention « risque de dissuader les recours de détenus qui préféreront rester incarcérés près de leur famille qui vient les visiter au parloir ».

Placer l'administration pénitentiaire dans une position où elle est, dans un premier temps, juge et partie, le juge n'intervenant qu'ensuite, ne permet pas d'assurer l'effectivité du recours. Le rapporteur au Sénat a d'ailleurs reconnu que l'un des objectifs de la proposition de loi était d'éviter « le risque que les [juges] ne soient submergés par des demandes ». En outre, ce recours judiciaire pourrait se révéler inapplicable

et donc ineffectif dans l'état actuel des conditions de détention et de surpopulation des établissements pénitentiaires : il n'aura de sens que si l'administration est en mesure d'offrir des solutions acceptables, à savoir des conditions d'incarcération respectueuses de la dignité, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En définitive, outre la question de l'effectivité du dispositif proposé, nous souhaitons insister sur le fait que la création d'une voie de recours ne saurait redresser la situation que connaissent les établissements pénitentiaires français depuis de très nombreuses années. Néanmoins, le texte recueillera nos votes, cette voie de recours étant attendue depuis longtemps. (*M. Ugo Bernalicis applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. Stéphane Mazars.

M. Stéphane Mazars. En matière de conditions de détention, nous le savons tous, la France a très souvent été jugée comme un mauvais élève et a été fréquemment sanctionnée, notamment en raison de la surpopulation carcérale.

Sur ce dernier point, qui est majeur, notre majorité a su prendre ses responsabilités pour apporter des réponses. Elle l'a fait avec le plan prison, qui prévoit la création de plusieurs centaines de places d'ici à 2022, l'engagement étant d'ouvrir 15 000 places supplémentaires au total d'ici à 2027.

Au-delà du nombre de places, notre volonté est de proposer des structures mieux adaptées à chaque type de détenu. Je pense par exemple au projet INSERRE, innover par des structures expérimentales de responsabilisation et de réinsertion par l'emploi. Ces structures sont largement inspirées du modèle des prisons ouvertes, dont nous savons que les résultats en matière de récidive sont très encourageants et qu'il apporte d'importantes garanties en matière de conditions de détention.

Nous avons aussi réformé la justice pénale en adoptant la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, laquelle pose deux principes : l'interdiction des peines d'emprisonnement ferme inférieures à un mois et l'aménagement *ab initio* des peines d'emprisonnement ferme d'une durée comprise entre un et six mois.

Malgré ces mesures fortes et des budgets sans précédent consacrés à l'administration pénitentiaire – 6 milliards d'euros en 2021, dont 556 millions alloués à la mise en œuvre du programme immobilier pénitentiaire que je viens d'évoquer –, la France continue d'être régulièrement pointée du doigt pour ses défaillances en matière de détention. Outre la surpopulation carcérale, sont dénoncés des problèmes de vétusté des locaux, d'hygiène défailante, d'absence d'intimité, de carence d'activités. C'est pour remédier à ces défaillances que cette proposition de loi est soumise, pour la dernière fois aujourd'hui, à notre examen.

Je tiens à rappeler brièvement l'origine de ce texte. Il tire d'abord les conséquences de décisions rendues en 2020 successivement par la Cour européenne des droits de l'homme, par la Cour de cassation – dans un arrêt de principe – et par le Conseil constitutionnel. En réponse à deux questions prioritaires de constitutionnalité, ce dernier a souligné que le législateur n'avait pas prévu de garantie légale suffisante pour permettre à un détenu de saisir le juge de conditions de détention considérées par lui comme indignes. La proposition de loi est ensuite la quasi-copie d'un amendement déposé par le Gouvernement, en l'espèce par le garde des sceaux, lors de l'examen du projet de loi relatif au parquet européen et à la justice pénale spécialisée, amendement déclaré irrecevable à l'époque.

La proposition de loi a été enrichie par dix amendements adoptés au cours de son examen devant la Haute Chambre et par dix-sept amendements adoptés lors de sa discussion en première lecture dans notre hémicycle, avant la conclusion d'un accord en commission mixte paritaire, la semaine dernière. À ce titre, permettez-moi de saluer l'action de la rapporteure qui, avec son homologue du Sénat et le Gouvernement, a effectué un travail de concertation et de coconstruction de très grande qualité.

La proposition de loi vise à introduire dans le code de procédure pénal un nouvel article, numéroté 803-8, qui permettra à toute personne détenue de saisir le juge judiciaire afin qu'il soit statué sur les conditions de sa détention, celles-ci pouvant être reconnues comme indignes. Ce recours effectif devant le juge judiciaire s'ajoutera aux recours administratifs définis aux articles L. 521-2 et L. 521-3 du code de la justice administrative, à savoir, respectivement, le référé-liberté et le référé-mesures utiles.

Nous répondons ainsi à nos obligations conventionnelles et constitutionnelles : un détenu aura désormais la certitude qu'il sera statué avec célérité sur le caractère indigne ou non des conditions de sa détention, et qu'en cas de défaillance avérée, il y sera mis fin dans un délai raisonnable, au terme d'une procédure assortie de garanties.

Première garantie : la recevabilité de la requête sera examinée par un juge judiciaire, soit le juge des libertés et de la détention soit le juge de l'application des peines, selon que la personne est en détention provisoire ou qu'elle exécute sa peine après condamnation. Deuxième garantie : une obligation de moyens pèsera sur l'administration pénitentiaire afin de faire cesser l'indignité de ladite détention. Troisième garantie : une décision du juge judiciaire s'imposera *in fine* en cas de défaillance ou d'insuffisance de l'administration pénitentiaire. Rappelons que, dans cette situation, la mesure ordonnée pour mettre fin d'autorité à l'indignité dénoncée et reconnue comme telle sera soit le transfèrement du détenu, soit la mise en liberté de la personne placée en détention provisoire, le cas échéant sous contrôle judiciaire ou sous surveillance électronique, soit une mesure d'aménagement de la peine si la personne définitivement condamnée y est éligible.

Pour conclure, il s'agit d'un texte équilibré entre le respect de la séparation des pouvoirs et la nécessité de lutter contre l'indignité des prisons. Il ne remettra pas en cause l'effectivité et l'efficacité des mesures privatives de liberté dans notre système judiciaire. En conséquence, le groupe LaREM le votera. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, Dem et Agir ens.*)

M. le président. La parole est à M. Raphaël Schellenberger.

M. Raphaël Schellenberger. Après le succès de la commission mixte paritaire, qui s'est tenue le mardi 23 mars au Sénat, nous sommes réunis cet après-midi pour adopter définitivement la proposition de loi tendant à garantir le droit au respect de la dignité en détention.

Déposé par notre collègue sénateur François-Noël Buffet et largement cosigné, ce texte répond à un impératif fixé et exprimé avec clarté par la Cour européenne des droits de l'homme lorsqu'elle a condamné la France, le 30 janvier 2020, à indemniser trente-deux personnes incarcérées dans plusieurs établissements pénitentiaires du pays. Recommandant à la France de prendre des mesures visant à résorber la surpopulation carcérale, les juges de Strasbourg ont également enjoint à notre pays de mettre en place une voie de recours effectif pour faire cesser les conditions de détention indignes lorsque celles-ci existent. C'est ce dernier aspect que

traite la présente proposition de loi, dans un article unique qui tend à insérer dans le code de procédure pénale un article 803-8 qui prévoit dans quelles conditions et selon quelles modalités un détenu pourra, demain, saisir le juge judiciaire lorsqu'il estimera subir des conditions indignes de détention afin qu'il y soit mis fin.

La navette parlementaire a fait son œuvre et la commission mixte paritaire a traduit l'équilibre progressivement atteint ; le groupe Les Républicains s'en réjouit. Les conditions d'un large rassemblement autour de cette proposition de loi étant réunies, nous restons attachés aux engagements européens de la France et au respect de la Constitution française ; c'est en ce sens que les députés de notre groupe voteront ce texte.

Cependant, cette proposition de loi et le vote de ce jour ne constituent pas la fin d'un processus, bien au contraire. Ils exigent pour l'avenir l'octroi des moyens indispensables à l'amélioration des conditions de détention, de telle sorte que le recours aux dispositions adoptées aujourd'hui soit le plus limité possible ; tout autre résultat serait un échec.

En effet, après le vote de ce jour, le problème de fond soulevé par la Cour de Strasbourg demeurera entier, comme l'attestent les chiffres publiés récemment par votre ministère, monsieur le garde des sceaux. Au 1^{er} mars 2021, 64 405 détenus étaient incarcérés dans les 188 prisons françaises ; la densité carcérale s'établissait à 106 % de manière globale, mais à 123,8 % dans les maisons d'arrêt prises isolément. Après la forte baisse consécutive aux mesures de libération anticipée décidées par votre gouvernement face à la crise sanitaire, le nombre de détenus augmente donc à nouveau de façon régulière, alors que nos capacités demeurent limitées.

En créant une nouvelle voie de recours, nous ne réglons pas ce problème de fond, défi qui devrait être au cœur de nos préoccupations. En 2017, il était déjà urgent que la France engage la mise en œuvre d'un vaste plan de construction de places de prison nouvelles ; depuis lors, cette urgence n'a fait que s'accroître.

Cet effort, la France le doit non seulement aux détenus lorsque leurs conditions de détention ne sont pas dignes, mais également à toutes les femmes et à tous les hommes de l'administration pénitentiaire. On ne parle pas suffisamment de cette formidable administration et de l'abnégation des agents qui travaillent chaque jour dans ses établissements. Qu'il me soit ici permis de rendre un hommage appuyé à leur engagement, si précieux pour notre pays. *(Mme Emmanuelle Ménard applaudit.)*

Il nous faut mobiliser les moyens que la situation exige et sortir enfin des discours laxistes qui n'assument pas la prison comme peine juste face aux risques que font peser trop individuellement sur l'ordre public et sur la sécurité de chacun. Sans cette ambition indispensable et une mobilisation forte pour bâtir davantage de places de prison, sans une évolution concrète de la réalité, la voie de recours créée aujourd'hui menacera d'engorger nos juridictions, quand nos prisons le sont déjà.

Les 15 000 places annoncées par le Président de la République, dès 2017, n'ont toujours pas vu le jour. Elles ont finalement été inscrites dans la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, promulguée en 2019. Monsieur le garde des sceaux, il est urgent de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, cette promesse de campagne.

M. Éric Dupond-Moretti, *garde des sceaux*. Ça arrive !

M. Raphaël Schellenberger. La proposition de loi soumise aujourd'hui à nos votes renforce cette impérieuse nécessité, que le groupe Les Républicains n'a cessé de souligner depuis 2017. Fidèles à nos convictions, nous réitérons cette position devant vous ce jour. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à M. David Corceiro.

M. David Corceiro. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la rapporteure – dont je salue le travail visant à donner plus de fluidité et d'efficacité à la procédure prévue dans cette proposition de loi –, mes chers collègues, le respect des droits fondamentaux est le moteur indispensable d'une société démocratique moderne. Cependant, les conditions indignes de détention de certains détenus et les difficultés qu'ils rencontrent pour exercer un recours dans un délai raisonnable afin d'y mettre un terme ont grippé l'épanouissement démocratique de notre société.

Comment revendiquer la plénitude d'un État de droit quand la Cour européenne des droits de l'homme, le Conseil constitutionnel ou la Cour de cassation nous rappellent que, chaque jour, nous portons atteinte à des droits fondamentaux en laissant des détenus vivre dans des conditions indignes ? Aujourd'hui, en adoptant les conclusions de la commission mixte paritaire relative à cette proposition de loi tendant à garantir le droit au respect de la dignité en détention, nous ferons un pas vers ce qui fait l'ADN de notre groupe politique et celui de notre pays : le respect des droits de l'homme.

Le groupe Mouvement démocrate (MODEM) et démocrates apparentés tient à saluer le travail effectué par le Parlement, en lien avec la Chancellerie, pour aboutir aujourd'hui à un texte consensuel, qui se traduira demain par des actes concrets en faveur de l'amélioration des conditions de vie carcérale.

Après tant d'années passées à refuser de regarder une réalité glauque, honteuse, douloureuse, notre pays se dote d'un mécanisme respectueux de l'État de droit. Il aura fallu du temps pour en arriver au dépôt de cette proposition de loi par notre collègue sénateur François-Noël Buffet et à l'adoption d'un texte équilibré et juste par nos deux assemblées ! Il s'est écoulé vingt ans depuis la parution du livre de Véronique Vasseur, *Médecin-chef à la prison de la Santé*. Cet ouvrage a été un électrochoc ; il est arrivé comme un coup de tonnerre dans la quiétude de nos vies d'hommes et de femmes libres. La société ne pouvait plus prétendre ne pas savoir que, derrière les lourdes portes de certains centres de détention, il y avait la vétusté, le manque d'hygiène et un brassage de détenus de toutes sortes : petits malfrats, grands terroristes, sans-papiers et VIP.

La mise en lumière de ces conditions de détention indignes, qui se sont développées dans une relative indifférence, a obligé les pouvoirs publics à s'emparer du sujet et à mettre en place des politiques à la hauteur de cet enjeu. Celles-ci ont notamment consisté à rénover l'immobilier pénitentiaire, à construire des prisons modernes, respectueuses des conditions d'internement des détenus et des conditions de travail des surveillants.

Budget de la justice après budget de la justice, le paysage a semblé s'éclaircir, mais tout n'est pas toujours linéaire et nous avons vu des programmes immobiliers stoppés ou ralentis par des oppositions locales féroces. C'est le cas actuellement dans mon département : alors qu'un projet de construction d'une maison d'arrêt de 700 places est prévu, les élus de la majorité s'y opposent farouchement. Il y a là un paradoxe édifiant quand, d'un côté, les Français veulent une justice plus sévère

et, de l'autre, refusent l'installation d'un établissement pénitentiaire sur leur territoire – un établissement soucieux d'offrir des conditions de détention dignes, et donc de lutter contre la récidive, un établissement soucieux d'offrir des conditions de travail respectueuses du personnel pénitentiaire.

Mes chers collègues, au côté des programmes immobiliers et d'une politique publique de la justice en mesure de répondre à l'inflation carcérale, nous apportons également une réponse à l'urgence avec ce dispositif que nous avons examiné au Parlement. L'Assemblée nationale, dans la continuité des travaux engagés au Sénat, a complété cette proposition de loi pour rendre la procédure qu'elle instaure plus fluide, plus lisible et plus efficace à l'arrivée. La différenciation des différentes étapes, requête, recevabilité, bien-fondé de la requête, le tout encadré dans un délai clair et contraint, permettra le bon déroulement de ce dispositif.

Le groupe Dem se réjouit également des autres dispositions adoptées à l'Assemblée nationale, entre autres celle qui renforce la circulation de l'information entre l'administration pénitentiaire, le juge et le détenu, celle qui permettra de ne pas abuser de ce recours en posant l'irrecevabilité des requêtes successives présentées par un même détenu en l'absence d'éléments nouveaux, celle qui place l'appel au cœur de ce dispositif.

Notre groupe est convaincu que cette procédure apportera de la lisibilité et une plus grande réactivité. C'est la raison pour laquelle nous voterons en faveur des conclusions de la commission mixte paritaire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme Cécile Untermaier.

Mme Cécile Untermaier. En introduction de mon propos, je souhaite à nouveau, comme je l'ai déjà fait lors de mes précédentes interventions, exprimer ma reconnaissance au personnel de l'administration pénitentiaire, qui remplit une mission majeure et attendue de la société, et ce dans des conditions de travail difficiles.

Sur le sujet qui nous retient aujourd'hui, précisons qu'il a fallu attendre la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme en janvier 2020, portant injonction d'un tel recours, puis l'arrêt de principe de la Cour de cassation en juillet 2020 et enfin celui du Conseil constitutionnel, en octobre dernier, pour que l'organisation d'un recours effectif fasse l'objet d'un texte de loi. Ce texte ne porte donc pas la caractéristique de l'anticipation et de la célérité, dans sa réaction à une situation pour laquelle la France est en réalité condamnée depuis de nombreuses années.

Début mars, 849 détenus dormaient sur un matelas à même le sol, comme vous l'avez-vous-même indiqué, monsieur le garde des sceaux. Ces situations sont une honte pour nous tous et un calvaire indigne pour les détenus.

L'introduction dans le droit positif de ce nouveau recours permettant à un détenu de faire valoir des conditions de détention contraires à la dignité de la personne humaine ne peut évidemment qu'emporter notre adhésion. Nous exprimerons toutefois plusieurs réserves, à la suite d'ailleurs d'autres orateurs. Ces réserves ne sont pas de nature à obérer notre vote en faveur de ce texte.

Tout d'abord, le transfert, s'il a lieu, n'est pas précédé d'un avis du juge, formalisé dans la loi, pour le détenu comme c'est le cas pour le prévenu. Un amendement de nos homologues socialistes au Sénat, confortant notre propre demande, visait à soumettre à la décision du juge tout transfert de

détenu envisagé par l'administration pénitentiaire. Le sénateur Jean-Pierre Sueur a proposé à nouveau cet amendement en CMP ; il a reçu mon soutien et la présidente de la commission des lois s'est abstenue, mais cela n'a pas suffi. Le caractère effectif du recours doit ainsi être interrogé, du fait même de la menace d'un transfert pesant sur le condamné. Nous savons que l'éloignement géographique peut entraîner de multiples conséquences sur les droits du détenu, au risque de le dissuader de faire valoir son droit de recours.

Une telle décision doit être prise en considération de différents paramètres – la vie privée et familiale, mais aussi l'engagement dans un travail ou la réinsertion dans le lieu présent. Nous en parlons beaucoup, notamment dans le prochain texte sur la justice, mais le présent texte ne le précise pas explicitement.

Au demeurant, il ressort des échanges récents que j'ai pu avoir avec des chefs de centre que tout transfert de détenu est en réalité soumis par leurs soins à l'avis du juge. C'est une bonne pratique, qui s'applique semble-t-il très largement, à l'exception des mesures d'ordre évidemment. Cela nous rassure pour l'avenir, mais nous conforte aussi dans l'idée que nous aurions dû inscrire ce dispositif dans la loi.

Ensuite, placer le juge au second plan dans une procédure de recours dirigée contre un manquement à un principe fondamental ne peut être envisagé. S'il est cohérent et pertinent que l'administration pénitentiaire soit associée à ce processus de médiation, celui-ci ne peut tendre à effacer le rôle du juge, qui doit être au cœur du litige et le trancher. Il est important de le rappeler.

Par ailleurs, le cumul des étapes obligatoires de remédiation ne doit pas allonger la durée de la procédure, qui doit être effective et rapide, s'agissant d'une situation attentatoire à une liberté fondamentale.

Enfin, la forme sous-entendue écrite que doit prendre la requête ferme la porte à des circonstances moins formelles dans lesquelles ces allégations pourraient être évoquées auprès d'un juge.

En conclusion, cette proposition de loi ne peut constituer une fin en soi. Elle est une mesure de réparation tardive, commandée même, dans un contexte très dégradé. Elle appelle des mesures de prévention et un engagement de la puissance publique à faire en sorte que lorsque le juge condamne ou place en détention provisoire, il soit assuré que l'exécution de sa décision est exempte de tout traitement inhumain et dégradant.

Or ce n'est pas le cas actuellement. Certes, les mauvais traitements ne se limitent pas aux effets de la surpopulation carcérale, mais ils lui sont très majoritairement liés, et la surpopulation carcérale est actuellement en progression. Pourtant, la crise sanitaire nous a appris que cette surpopulation n'était pas une fatalité. Nous devons pérenniser les mesures législatives qui ont permis de réguler les flux et projeter d'autres dispositifs complémentaires. Je sais que vous y travaillez, monsieur le garde des sceaux. L'encellulement individuel doit devenir la règle générale incontournable pour que la prévention l'emporte sur la réparation. La menace de ce recours effectif en soi doit, au-delà de la réparation, nous aider à franchir ce pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à M. Dimitri Houbron.

M. Dimitri Houbron. Je tiens tout d'abord à saluer et féliciter Mme la rapporteure, Caroline Abadie, pour son travail de longue haleine sur la question pénitentiaire et pour cette proposition de loi qui contribue à améliorer les conditions de détention.

En effet, elle vise à créer un recours devant le juge judiciaire pour les détenus lorsqu'ils subissent des conditions indignes de détention. Avant tout, il faut rappeler ce qu'est le rôle de la peine de prison. Notre code pénal le définit clairement à son article 130-1, qui poursuit trois objectifs : protéger la société, sanctionner l'auteur et favoriser son insertion ou sa réinsertion. La sanction de l'auteur se traduit donc par une privation de sa liberté. Priver un homme de sa liberté est déjà, en tant que tel, une grande violence. Dans un pays civilisé, à cette violence ne doivent jamais s'ajouter des conditions de détention déshumanisantes.

Cette loi est une avancée nécessaire pour les détenus et, à travers eux, pour la France en tant que grande démocratie. La promiscuité, à laquelle s'ajoutent le manque d'intimité, jusqu'aux toilettes, pas toujours cloisonnées, l'exiguïté, le bruit, la fumée de cigarette, les odeurs, les tensions qui en résultent, parfois les violences entre codétenus, tout cela doit être géré de telle sorte que la sanction reste la privation de liberté et non l'avilissement. La plus haute dignité de l'État doit être de garantir la dignité humaine.

Nous le savons, et cela a été rappelé, cette proposition de loi découle de trois décisions juridictionnelles, la Cour européenne des droits de l'homme, la Cour de cassation et le Conseil constitutionnel enjoignant la France à mettre en place ce recours judiciaire. Je tiens à souligner ma satisfaction quant au fait que cette proposition de loi ait élargi ce recours des prévenus aux détenus.

Le groupe Agir ensemble se réjouit des apports dont cette proposition de loi a fait l'objet en séance publique à l'Assemblée nationale, notamment l'ajout de précisions sur les critères de recevabilité des nouvelles requêtes qui seraient formulées par un même détenu, ce qui permettra d'éviter d'engorger les juridictions avec des demandes multiples, ou encore le fait que l'administration pénitentiaire, lorsqu'elle prend des mesures dans le délai imparti pour améliorer les conditions de détention, devra aussi informer le juge des mesures prises, ce qui permettra de garantir la fluidité de l'information et de favoriser ainsi la rapidité du traitement des demandes.

Cette majorité s'investit particulièrement sur les sujets de la gestion de la délinquance et des conditions carcérales. La proposition de loi améliorant l'efficacité de la justice de proximité et de la réponse pénale déposée par le groupe Agir ensemble et adoptée en séance contribuera aussi à éviter la prolifération des courtes peines, criminogènes et désocialisantes, et mettra la responsabilité individuelle au centre du dispositif.

De plus, le projet de loi de réforme que défendra bientôt le garde des sceaux comporte des idées très intéressantes relatives à l'administration pénitentiaire. Les annonces sur un travail commun avec l'armée, mais aussi dans l'administration pénitentiaire, et notamment le travail ou la formation des détenus, vont dans le sens de cette volonté d'encourager la désistance et la réinsertion.

Comme je l'avais dit lors de l'examen en première lecture de cette proposition de loi, vous trouverez toujours le groupe Agir ensemble à vos côtés lorsqu'il s'agira de favoriser la responsabilité individuelle, corollaire de la liberté.

Même enfermé physiquement, le détenu continue d'avoir le choix de faire ou non des efforts. La vie est faite de choix : continuer ou abandonner, se battre ou renoncer. Néanmoins, pour que cette responsabilité individuelle soit effective et que les détenus ou prévenus puissent véritablement prendre le chemin de la désistance, il faut que leurs conditions de détention ne fassent pas obstacle à l'épanouissement des bonnes volontés. Cette proposition de loi est en cela une grande avancée pour notre pays, et le groupe Agir ensemble la votera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Agir ensemble et sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

VOTE SUR L'ENSEMBLE

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire.

(*La proposition de loi est adoptée à l'unanimité. – Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, Dem et Agir ensemble.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-cinq, est reprise à dix-huit heures cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

3

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (n^{os} 3875, 3995).

DISCUSSION GÉNÉRALE

(*suite*)

M. le président. Hier soir, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Je préviens les députés non inscrits qui vont maintenant se succéder à la tribune que je serai obligé d'être vigilant quant à la durée de leur intervention.

La parole est à Mme Emmanuelle Ménard.

Mme Emmanuelle Ménard. En 2017, Emmanuel Macron, fraîchement élu, avait, à l'occasion du One Planet Summit, interpellé la communauté internationale pour qu'elle renforce ses efforts en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Ses mots claquaient devant une assemblée attentive : « On ne va pas assez vite et c'est ça le drame » ; « On ne pourra pas dire qu'on ne savait pas » ; « On doit tous bouger car on aura tous à rendre compte ». Depuis, quelle douche froide !

En 2019, notre président était pourtant toujours plus que jamais mobilisé au chevet du climat. Pour le prouver, il a sorti le grand jeu : climat et démocratie allaient s'embrasser ; la

grande concertation citoyenne était lancée. Nous avons toutes les raisons d'espérer, puisqu'Emmanuel Macron l'avait promis : « Ce qui sortira de cette convention, je m'y engage, sera soumis sans filtre soit au vote du Parlement, soit à référendum, soit à application réglementaire directe. »

Presque deux ans plus tard, le compte n'y est pas. Seules 46 des 149 propositions de la Convention citoyenne pour le climat se retrouvent dans le projet de loi que nous commençons à examiner, et à peine 10 si l'on en croit les manifestants de dimanche partout en France.

Après tout, le « coup de com' » aurait pu être pardonné si le texte proposé était à la hauteur des enjeux affichés. La planète brûle, les océans charrient sur nos rivages des vagues de plastique, l'air que nous respirons a trop souvent l'odeur des pots d'échappement, les glaciers de nos montagnes fondent, la nourriture que nous mangeons vient des quatre coins de la planète ; et pour répondre à cela, on nous parle d'interdire les terrasses chauffées et la publicité volante sur les plages, on nous parle de menus végétariens. Difficile de se convaincre que nous allons sauver la planète avec de telles mesures...

Pour ma part, j'ai déposé 130 amendements : pas pour le panache, mais pour vous alerter, madame la ministre de la transition énergétique, mesdames et messieurs les rapporteurs de la commission spéciale, sur des sujets aussi essentiels que l'énergie éolienne, sur laquelle vous misez beaucoup alors qu'elle est de moins en moins acceptée par les Français.

J'aurais aussi aimé vous faire des propositions sur l'artificialisation des sols, car s'il est vrai que vous vous êtes emparés du sujet, renforcer les pouvoirs des maires en la matière ne serait pas du luxe pour encadrer plus encore l'implantation de nouvelles grandes surfaces et renforcer l'utilisation des friches.

J'aurais souhaité vous faire des propositions pour rendre nos communes plus vertes en créant, par exemple, un nouveau label, « Villes arborées », ou en renforçant notre législation pour lutter contre les dépôts sauvages d'ordures.

J'aurais surtout voulu faire avec vous d'une pierre deux coups : réduire les inégalités territoriales et promouvoir des transports plus écologiques. Je pense bien évidemment à votre volonté affichée de réduire le fret par camion et à votre incapacité à accélérer de grands projets comme la ligne à grande vitesse entre Montpellier, Béziers et Perpignan, l'autoroute A9 continuant d'être fréquentée chaque jour par plus de 600 camions transportant des fruits et légumes.

J'aurais aimé également défendre des amendements attendus par nos agriculteurs et nos viticulteurs, trop souvent accusés d'être des pollueurs alors que ce sont eux qui nous nourrissent et qui façonnent nos paysages.

Des propositions de bon sens, proches des préoccupations des Français, j'aurais voulu vous en présenter des dizaines, mais à cause du temps législatif programmé, ce sera une nouvelle fois impossible.

C'est dommage, car j'aurais pu partager avec vous les expériences que nous menons à Béziers. Pour lutter contre l'artificialisation des sols, nous avons rendu pas moins de 500 hectares à l'agriculture lors de l'adoption de notre dernier plan local d'urbanisme – PLU. Certes, nous n'interdisons pas les sapins de Noël, mais 5 000 arbres auront été plantés dans toute la commune en six ans. La ville de Béziers s'est engagée en septembre 2017 dans une démarche de développement durable pour les équipements culturels à travers la mise en œuvre d'une politique environnementale globale dans notre théâtre, devenu ainsi le premier théâtre

municipal écoresponsable, c'est-à-dire sans perturbateurs endocriniens. Nous poursuivons aujourd'hui l'expérience avec nos crèches, pour une écologie concrète et sans blabla.

Je n'aurai malheureusement pas le temps non plus de vous parler de l'inauguration du projet innovant de production d'hydrogène vert décarboné, le projet Genvia, que nous avons inauguré ce matin même à Béziers : ce projet, qui va permettre la création de pas moins de 500 emplois, montre qu'il est possible de concilier emploi et écologie.

De tout cela, je ne pourrai malheureusement pas discuter avec vous faute de temps de parole. Avec ce gouvernement, la double peine : ni écologie, ni démocratie !

M. le président. La parole est à M. Matthieu Orphelin.

M. Matthieu Orphelin. Madame la ministre, chers collègues, chers twitchers – vous qui étiez déjà 6 300 à nous suivre hier pour notre premier jour de débat sans filtre ! –, je suis heureux d'échanger avec vous aujourd'hui sur le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Chers collègues de la majorité, je viens de parler avec les jeunes qui, depuis hier, sont rassemblés devant l'Assemblée nationale pour manifester leur incompréhension vis-à-vis de ce texte. Pourquoi ne retient-il pas davantage de propositions de la Convention citoyenne pour le climat ? J'ai eu évidemment bien du mal à le leur expliquer. Une question me taraude depuis des semaines : comment pouvons-nous avoir une telle différence d'appréciation sur le contenu de ce projet de loi ? Certains le jugent « historique » alors que nous pensons qu'il est très loin d'être à la hauteur des enjeux. Aujourd'hui, je vois au moins trois raisons qui expliquent nos divergences.

La première est que vous ne comptez pas les tonnes de CO₂ évitées. Quasiment tout le débat en commission spéciale s'est déroulé sans que nous abordions cette question et précisions, pour chaque article, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. Lorsque nous nous en plaignons, on nous répond qu'il n'est pas possible de fixer des chiffres précis parce que la réglementation change, mais que l'objectif reste le même. La vérité, c'est que seules comptent les tonnes de CO₂ évitées. Quelles mesures permettront de réduire les émissions et de quelle quantité ? Voilà la question.

Comment peut-on parler « d'un projet de loi historique » sans compter les tonnes de CO₂ évitées ? (*Mme Delphine Batho applaudit.*)

Alors que je cherchais ce qui expliquait nos différences, j'ai eu connaissance des éléments de langage diffusés la nuit dernière par le Gouvernement aux députés de la majorité.

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général de la commission spéciale. Oh !

M. Matthieu Orphelin. Et j'ai mieux compris. En réalité, le Gouvernement ne dit pas la vérité aux députés de la majorité, ce que montrent quatre exemples dans ces éléments de langage.

Premier exemple : « Nous mettons un coup d'arrêt à l'étalement urbain en divisant par deux la bétonisation des sols dans les dix ans à venir. » C'est faux. Le projet de loi fixe en effet ce nouvel objectif, mais ne prévoit pas les mesures adéquates pour l'atteindre.

Deuxième exemple : « Nous interdisons la mise en location des passoires thermiques. » C'est faux. Le texte ne contient aucune interdiction des passoires thermiques, simplement une modification du décret du 30 janvier 2002, dit décret

décence. Demain, il faudra que le locataire ait connaissance de ce décret pour engager une procédure contre son propriétaire. Vous pouvez imaginer combien cela sera difficile dans certaines zones...

Troisième exemple: « Il y aura moins de place dans la publicité pour les produits les plus polluants, comme les énergies fossiles. » Là aussi, malheureusement, c'est faux – tout du moins pour tout autre produit polluant que les énergies fossiles.

Quatrième exemple, enfin, le Gouvernement annonce la fin des véhicules les plus polluants dès 2030. Sur ce sujet aussi, les éléments de langage du Gouvernement sont faux. Même l'étude d'impact le dit: en 2030, cette mesure ne concernera que 1 % à 3 % des ventes de véhicules.

Je comprends mieux nos différences désormais. Les députés de la majorité et tous ceux qui n'ont pas suivi de près l'élaboration du projet de loi ne disposent pas de la bonne analyse: les éléments de langage diffusés par le Gouvernement ne correspondent pas à la réalité du texte.

Vous présentez l'écologie comme la décroissance, les Amish, le refus du progrès. Quant à vous, madame la rapporteure Bergé, vous êtes passée à côté de toutes les mesures positives: la généralisation du forfait mobilités durables; le chèque « bien manger », qui se réduit à un rapport dans le projet de loi, ce qui est honteux; le prêt à taux zéro pour permettre aux moins aisés d'acheter un véhicule plus écologique; la rénovation énergétique de tous les logements; la régulation de la publicité, mesure à laquelle adhèrent 80 % des Français. En ne le faisant pas, vous faites erreur. Ce choix politique assumé est une erreur: les Français et les Françaises demandent davantage de mesures positives, et vous les leur refusez dans ce texte. (*Mmes Delphine Bagarry et Delphine Batho applaudissent.*)

M. le président. La parole est à Mme Delphine Bagarry.

Mme Delphine Bagarry. « Le changement climatique est l'un des plus grands défis de notre temps. Il change déjà nos vies quotidiennes, à l'échelle mondiale. Chacun d'entre nous est impacté. Et si nous ne faisons rien, nos enfants vont connaître un monde de migrations, de guerres, et de pénuries. » À ces mots, prononcés en juin 2017 par le Président de la République, peuvent être ajoutés d'autres maux dont l'un s'est imposé à nous avec violence: la pandémie de covid-19.

Le dérèglement climatique, la déperdition de notre biodiversité et l'érosion du vivant sont les plus grands défis de notre temps. Ils affectent tout le monde, mais ils touchent d'abord ceux qui sont les plus fragiles en raison de leur condition physique, de leur âge ou de leur environnement de vie.

Si l'enjeu ne peut plus être ignoré, si l'action est devenue si évidente, pourquoi tergiverser, renoncer à l'ambition, accepter des régressions en commission? Virus de l'immunosuppression humaine – VIH –, épidémie de syndrome respiratoire aigu sévère – SRAS –, fièvre de la vallée du Rift, fièvre jaune, épidémie de chikungunya, grippe A H1N1, grippe aviaire H5N1, virus Ebola, épidémie de dengue, pandémie de covid-19: par l'emprise humaine sur les habitats sauvages, le XXI^e siècle est déjà celui des épidémies, des pandémies et des zoonoses – maladies transmises de l'animal à l'homme. Chaque jour, la pression s'intensifie sur les habitats et le risque sanitaire grandit en raison de la déforestation massive liée à la production d'huile de palme, de l'agriculture et de l'élevage intensif.

En France, 100 000 décès prématurés sont attribués chaque année à la pollution de l'air liée aux énergies fossiles, soit 17,3 % du nombre total des décès. L'exposition à l'humidité, aux moisissures, au manque de luminosité, au bruit et au froid augmente le risque de maladie. En France, les carences de l'habitat touchent 3,5 millions de ménages et privent les enfants des milieux les plus modestes de 2 millions de jours de classe par an. Pire: la précarité énergétique tue. Pour protéger nos concitoyens du mal-logement, le Parlement devrait avoir pour ambition de supprimer toutes les passoires énergétiques, tous les logements classés E, F et G, au lieu de se contenter d'empêcher les hausses de loyers. La lutte contre le dérèglement climatique, la pollution et la précarité énergétique est un enjeu majeur en termes de santé publique et de cohésion sociale, car les plus précaires et les plus fragiles sont les premières victimes de ces phénomènes.

Or le présent texte ne permettra pas d'endiguer cette précarité: il ne va pas assez loin dans les exigences de rénovation énergétique accessible à tous; il n'a pas l'ambition d'une vraie loi climat. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le Haut Conseil pour le climat, qui dénonce un manque d'ambition dans la portée, le périmètre et le calendrier des mesures. Il est pourtant indéniable qu'une loi ambitieuse pourrait produire des bénéfices individuels et collectifs. Une action forte de la puissance publique aurait des effets bénéfiques sur la santé publique mais aussi sur l'économie, par le biais d'une amélioration de la santé et du pouvoir de vivre de nos concitoyens. Le climat, c'est la santé!

À cette tribune, le chef du Gouvernement a affirmé qu'à l'avenir, on fera Prades-Perpignan à vélo. Ce projet de loi traduit-il cette ambition? La quasi-totalité des 150 amendements déposés en commission sur ce sujet ayant été déclarés irrecevables, on ne peut répondre que par la négative. Il y a pourtant tant à faire: promouvoir l'apprentissage dès le plus jeune âge, rendre obligatoire le forfait mobilités durables, augmenter le montant du fonds vélo. Le vélo représente un enjeu de santé publique, car il permet de lutter contre la sédentarité. Selon certaines études, il permettrait même d'améliorer la productivité des salariés de plus de 20 %: quand on est en forme et en bonne santé, on travaille mieux.

Voilà quelques exemples du manque d'ambition de ce texte: il a beau compter près de 130 articles, il demeure bien insuffisant. Il ne permet pas de changer la donne, de renverser la table; il n'offre pas la bouffée d'air dont nous aurions besoin. Je fais le vœu qu'ici et bientôt, nous puissions débattre d'une vraie loi pour le climat, et vous invite à vous pencher sur la proposition de loi déposée par Delphine Batho, Matthieu Orphelin et le collectif Écologie démocratie solidarité.

M. Erwan Balanant. Sur Twitch, propriété d'Amazon!

Mme Delphine Bagarry. Notre texte reprend sans filtre les propositions de la Convention citoyenne pour le climat, exercice démocratique inédit qui promettait une grande adhésion des citoyennes et des citoyens. Nous devons le faire, par respect pour les 150 citoyens de la convention et pour le respect de la vie. (*Mme Delphine Batho et M. Matthieu Orphelin applaudissent.*)

M. le président. La parole est à M. Joachim Son-Forget.

M. Joachim Son-Forget. En matière de résilience de l'environnement, il y a des entrées et des sorties. Ces dernières sont les fameuses émissions de carbone liées à l'activité humaine, qui se sont considérablement renforcées au cours de la période industrielle et postindustrielle. Il est difficile de réduire ces émissions tout en maintenant un modèle économique viable et durable, comme nous avons pu le constater

pendant la crise soudaine du covid-19 : le trafic aérien et de nombreux trafics liés au moteur à explosion se sont effondrés. Dans des pays qui ne suivent pas nos modèles, il est difficile de faire diminuer ces émissions. Pour ma part, je reste sceptique sur notre capacité globale humaine à ramener ces émissions à un niveau inférieur à leur niveau actuel.

Quant aux entrées, elles tiennent à la capacité de l'environnement à absorber le carbone produit par l'activité humaine, notamment grâce aux forêts, aux mers et aux océans. Comme on a pu le voir dernièrement lors d'un reportage télévisé, la forêt est menacée par les désastres que sont les coupes rases. La forêt, on la palpe, on la voit, on la sent, on vit parfois au milieu d'elle. En revanche, le rôle des mers et des océans est moins connu. La France possède pourtant le deuxième domaine maritime du monde, grâce à ses zones économiques exclusives, ce qui nous donne une lourde responsabilité.

Globalement, nous ne sommes pas assez conscients de l'enjeu. Au début de la législature, j'ai travaillé pendant deux ans avec Jean-Luc Mélenchon dans le cadre d'une mission d'information qui a donné lieu à un rapport intitulé « Mers et Océans, quelle stratégie pour la France ? » Nous avons pu prendre conscience du désastre en cours, qui est probablement non réversible à certains égards.

Pour lutter contre la fameuse pollution due au plastique, certains font des effets de manche en proposant de filtrer la surface des océans. Ce plastique, qui envahit toute la colonne d'eau, provient des fameuses pailles et plastiques à usage unique, que le Gouvernement a été fier d'interdire – en fait, il s'agit d'une mesure européenne que nous devons appliquer. Ce plastique provient aussi du textile, de l'habillement, des pneumatiques et de nombreuses autres sources, et nous n'agissons pas assez pour empêcher qu'il ne se déverse dans les océans. Notons que l'on retrouve plus de 1 000 espèces bactériennes – dont les espèces de type *Vibrio*, qui provoquent le choléra et des infections gastro-intestinales – sur ces plastiques qui dérivent partout dans nos mers et océans, ce qui pose également un problème de santé publique. Il n'est pas exclu que cette pollution, créée depuis les années 1970 par la génération irresponsable des baby-boomers, soit à l'origine de la prochaine crise sanitaire.

Pis encore : même si nous parvenions à réduire les émissions de carbone, l'océan décidera peut-être de ne plus être résilient. Ce pourrait être le cas de l'océan Austral, doté de fonds marins particuliers et d'une biomasse vivante qui contribue à l'absorption du carbone, que nous attaquons sans cesse. Les objectifs de développement d'aires marines protégées sont peu tenus, pour diverses raisons : manque de sens des responsabilités de la part des autorités françaises depuis des années ; incapacité de notre marine à exercer la coercition ; irresponsabilité de certains États, tels que la Chine, qui pratiquent la surpêche comme des prédateurs en utilisant des navires usines menaçant les fonds marins et la biomasse vivante, alors que celle-ci est capitale pour l'absorption du carbone humain.

Dans ce projet de loi, un article vise à décréter l'existence de 10 % d'aires marines fortement protégées. Le diable se cache dans les détails : le terme n'est pas assez clair. Il existe déjà des aires marines protégées, que nous affichons comme bannières et qui sont exploitées. Il en existe certaines qui sont dites pédagogiques, d'autres où l'on pêche et même surpêche. Ces mots apparemment forts ne suscitent que peu d'espoir quant à la capacité de réellement sanctuariser ces zones. S'il décide de contrecarrer la volonté de l'humain, l'océan pourra décider de relarguer du carbone et de nous faire un pied de

nez. Nous pourrions alors diminuer toutes les émissions que nous voudrions, il sera trop tard. C'est pourquoi je vous demande une chose : prenons conscience de la nécessaire protection des mers et des océans, et agissons maintenant.

M. le président. La parole est à M. Nicolas Dupont-Aignan.

M. Nicolas Dupont-Aignan. La montagne a accouché d'une souris. Tant de bruit pour si peu : un véritable inventaire à la Prévert ; un concentré de paillettes, de votre écologie spectacle, exactement à l'opposé d'un vrai projet d'écologie humaine et pragmatique. Votre projet passe à côté de l'essentiel, car il prolonge la logique mondialiste qui a présidé à toutes les catastrophes écologiques contemporaines.

Pour notre pays, la moitié du gaz à effet de serre est liée à nos importations. Plutôt que de privilégier des mesurottes certes sympathiques et utiles, pourquoi ne pas s'attaquer à l'essentiel : réduire les distances de transport en incitant à consommer local, ou au moins français ?

Si l'on veut vraiment assurer la qualité de notre alimentation en même temps que la viabilité environnementale de son approvisionnement, alors il faut consulter les Français – ce que votre Gouvernement a refusé de faire – sur les traités de libre-échange injustes et déséquilibrés qui nuisent à l'environnement de notre planète. Citons l'Accord économique et commercial global – CETA –, qui est passé en force, et l'accord avec le marché commun du Sud, dit Mercosur, qui a été approuvé par la Commission européenne et qui est dans les placards – sans doute dans l'attente des élections.

Une consultation des Français sur ces traités serait une véritable mesure pour rééquilibrer les choses. Votre projet, lui, est cosmétique. Pour montrer que vous faites quelque chose, vous ajoutez un symbolique délit d'écocide qui va faire doublon avec toutes les incriminations qui existent déjà en matière d'environnement...

M. Erwan Balanant. C'est faux ! Lisez le texte !

M. Nicolas Dupont-Aignan. ...et qui crée une incertitude pénale importante risquant de pousser encore plus nos entreprises à délocaliser dans les zones à la législation moins contraignante, et donc à polluer davantage la planète.

Enfin, votre projet encourage les travers des idéologues de l'écologie dogmatique : la recherche énergétique est essentiellement orientée vers les énergies renouvelables, dont l'inefficacité prouvée coûte des milliards d'euros à nos concitoyens par le biais de leur facture d'électricité et qui conduisent à des désastres environnementaux et paysagers considérables. La France se couvre d'éoliennes qui détruisent nos paysages...

M. Maxime Minot. C'est bien vrai !

M. Nicolas Dupont-Aignan. ...alors qu'il faudrait investir dans le nucléaire, seul moyen de réduire l'effet de serre et d'obtenir demain une énergie décarbonée.

Mme Mathilde Panot. C'est faux !

M. Nicolas Dupont-Aignan. Vous me direz : « Il est facile de critiquer,...

Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, présidente de la commission spéciale. Eh oui !

M. Nicolas Dupont-Aignan. ...que proposez-vous ? » Je crois qu'il faut passer de l'écologie spectacle à l'écologie humaine, celle qui ne s'en prend pas au porte-monnaie des Français, comme vous le faites en permanence. Sincèrement, vous auriez pu faire mieux.

D'abord, vous voulez réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pourquoi donc avoir réduit les crédits destinés à l'isolation thermique des logements? En supprimant un crédit d'impôt et en inventant MaPrimeRénov', qui pourrait être une bonne idée si elle n'était pas aussi complexe, vous allez faire des économies aux dépens de l'isolation thermique. Je propose pour ma part un programme de 5 milliards d'euros par an utilisant une partie des subventions affectées à la construction d'éoliennes, lesquelles massacrent les paysages français, et qui aiderait nos compatriotes à réduire leur facture d'énergie et donc à augmenter leur pouvoir d'achat. C'est toute la différence entre une écologie punitive et une écologie qui profite à nos concitoyens.

En effet, vous le savez très bien : compte tenu du rythme des crédits que vous prévoyez, de la complexité de la procédure et du fait que les ménages doivent avancer les sommes correspondant aux travaux alors qu'ils ne le peuvent pas, l'objectif de rénover les millions de logements les plus énergivores ne sera jamais atteint. Vous vous gargarisez de mots mais, en vérité, vous ne proposez pas le seul programme qui pourrait être mis en œuvre.

De même, il faudrait un vaste programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports, avec un vrai bonus pour l'acquisition d'un véhicule consommant moins de trois litres aux 100 kilomètres ou d'un véhicule électrique. Il faudrait développer les réseaux de transports en commun propres et, surtout, lancer le plan de ferroutage pour relancer le transport par le rail – mais il est vrai que c'est ce gouvernement qui a fermé le dernier train de primeurs en provenance de Perpignan, que vous n'avez toujours pas rouvert malgré vos promesses.

Il faudrait miser sur un plan nucléaire : si vous voulez réduire les gaz à effet de serre, il faut rompre avec votre idéologie, votre politique antinucléaire à cause de laquelle les Français subiront des pannes d'électricité. Mais pour miser sur les atouts de la France, il faudrait aussi investir dans une nouvelle génération de réacteurs pour limiter les déchets.

On pourrait proposer de nombreuses autres mesures...

M. le président. Merci, monsieur le député : votre temps de parole est écoulé.

La discussion générale est close.

La parole est à Mme la ministre de la transition écologique.

Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique. Je remercie tous les orateurs et me réjouis vraiment de constater à quel point, sur tous les bancs, nous avons des écologistes. Je le dis avec le sourire, mais c'est un sourire de joie (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM*). Cela fait vingt ans que je suis engagée dans l'écologie et il y a encore si peu de temps, deux ou trois ans peut-être, nombre des sujets que nous abordons aujourd'hui faisaient l'objet de ricanelements. Une fois que je me suis réjouie que tout le monde soit écologiste, je me rends cependant compte que l'écologie peut vouloir dire beaucoup de choses différentes selon les orateurs, si bien qu'on a parfois du mal à s'y retrouver dans les critiques adressées au projet de loi, les niveaux d'exigence différant : pour certains, il faudrait largement renforcer les mesures envisagées ; pour d'autres, il faudrait au contraire les assouplir notablement.

Jean-Marie Sermier trouve le texte maigre. Il est si maigre que les députés du groupe Les Républicains ont demandé la suppression de quarante-cinq articles! (*Sourires et applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.*)

M. Erwan Balanant. Très bonne remarque!

M. Vincent Descoeur. Non seulement le texte est maigre, mais le peu qu'il contient est mauvais!

Mme Barbara Pompili, ministre. Après une telle cure d'amaigrissement, il finira plutôt filiforme...

M. Erwan Balanant. C'est la politique *WeightWatchers*!

Mme Barbara Pompili, ministre. Je vais m'efforcer de répondre à chacun des orateurs, même si nous aurons l'occasion de revenir en détail sur les différentes mesures du texte. François-Michel Lambert souhaite remettre une espérance, une résilience au cœur du projet national. Cela tombe bien : c'est précisément ce que nous voulons faire. Notre collègue nous invite à ne pas négliger les territoires. Cela tombe bien aussi : dans de nombreux articles, nous allons redonner aux élus locaux la possibilité d'agir pour mettre en place la transition écologique. Vous relevez certaines carences en matière logistique, par exemple. Nous verrons, à mesure que la discussion progressera, que nous travaillons sur cette question, en particulier sur l'artificialisation des sols. La mission confiée notamment à Anne-Marie Idrac, présidente de France Logistique, a pour but de rechercher, pour la filière du e-commerce, comment promouvoir des trajets moins émetteurs de gaz à effet de serre et définir une politique générale des transports.

Vous faites, madame Panot, le procès de l'inaction du Gouvernement ; vous dites que nous serons jugés sur des actes. Je ne demande que cela, madame la députée ! Je demande que nous soyons jugés sur ce qui aura été fait, sur les résultats que nous aurons obtenus, et non sur des postures que trop de personnes adoptent aujourd'hui concernant ce texte.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Ça va être difficile !

Mme Barbara Pompili, ministre. J'ai récemment discuté avec des journalistes qui m'ont dit : « Mais il y a donc tout cela dans le projet de loi ? Et ça aussi ? » Eh bien oui, quand on se penche un peu sur le contenu du texte, on se rend compte qu'il est loin d'être aussi vide que le prétendent certains. Je vous rejoindrai néanmoins sur un point : il n'y a pas d'écologie sans justice sociale. Or, au-delà des slogans, certaines mesures que vous envisagez vont si loin, sont si extrêmes qu'elles ne permettront pas d'assurer la justice sociale, parce qu'elles conduiront ceux qui ne pourront satisfaire à vos exigences à se révolter. Ce que je veux, c'est que tout le monde ait les moyens de faire face à ce que nous demandons. Nous en reparlerons quand nous en viendrons à la rénovation des logements.

Hubert Wulfranc a regretté que l'emploi soit insuffisamment abordé par le projet de loi. C'est une erreur totale d'appréhender la politique du Gouvernement à l'aune de ce seul texte. Je réponds du même coup à ceux qui estiment qu'il ne permettra pas de diminuer de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. Je vous confirme que ce texte à lui seul ne permettra bien évidemment pas d'atteindre cet objectif. Il serait cependant idiot, absurde d'envisager le projet de loi en faisant abstraction de l'ensemble des politiques menées par le Gouvernement et conduites par la France depuis un certain nombre d'années. La réduction des gaz à effet de serre ne dépend pas uniquement du présent texte. En effet, les actions générales qui y contribuent n'y figurent pas toutes. Je pense par exemple au bonus accordé à des citoyens qui veulent acheter une voiture électrique.

Je pense également à la loi d'orientation des mobilités, qui prévoit de nombreuses mesures en faveur du vélo – d'autres seront prises encore d'ici à la fin du quinquennat – qui contribueront à la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Nous allons instaurer une aide à la rénovation très importante, de A à Z, pour que nos concitoyens puissent améliorer la qualité de leur logement et payer moins cher leurs factures : cela contribuera à la diminution de l'émission des gaz à effet de serre – cette mesure figure, elle, dans le projet de loi. Quand, dans le cadre du plan de relance, nous investissons 30 milliards d'euros en faveur de la décarbonation de l'économie, quand nous investissons 4 milliards d'euros pour la rénovation des bâtiments publics, nous contribuons aussi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Quand on investit dans la transition écologique, on crée des emplois, et ils seront heureusement beaucoup plus nombreux que ceux que nous allons hélas détruire, puisque chaque transition implique qu'il y ait des gagnants et des perdants. Ce sont ces derniers que nous devons accompagner.

Monsieur Thiébaud, merci pour votre entier soutien à notre travail. J'en profite pour remercier tous les députés qui se sont engagés et avec qui nous tâchons d'améliorer le texte. Il s'agissait, je vous l'ai dit, d'une base appelée à être enrichie, ce qui a déjà été le cas en commission et ce qui sera aussi le cas en séance. Je remercie les députés de tous les bancs pour leurs idées, que nous ne manquerons pas de reprendre quand nous les jugerons bonnes, d'où qu'elles viennent. Vous avez insisté, monsieur le député, sur le travail que nous devons accomplir dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne. J'y reviendrai.

J'ai déjà répondu à Jean-Marie Sermier sur la supposée maigreur du texte. Nous en reparlerons au moment d'examiner les innombrables amendements visant à supprimer des articles. Vous affirmez que nous ne soutenons pas assez la filière de l'hydrogène avec ce projet de loi. Je le confirme. Nous dégageons en revanche 7 milliards d'euros dans le cadre du plan de relance pour soutenir le développement de l'hydrogène, afin d'en faire une véritable filière. Ce n'est certes pas dans le texte,...

M. Jean-Marie Sermier. Et pourtant, ça méritait d'y figurer !

Mme Barbara Pompili, ministre. ...mais nous soutenons ce secteur, et pas qu'un peu.

Nombreux sont ceux qui cherchent à faire passer la création de zones à faibles émissions – ZFE – pour de l'écologie punitive. Quand des enfants souffrent d'asthme, quand on compte au moins 48 000 morts par an à cause de la pollution de l'air,...

Mme Mathilde Panot. Plutôt 79 000 !

Mme Barbara Pompili, ministre. ...c'est cela qui est punitif.

Mme Mathilde Panot. Alors arrêtez de remettre des camions sur les routes !

Mme Barbara Pompili, ministre. Où est l'écologie punitive quand on cherche à éviter, dans les centres-villes, que les enfants se prennent les gaz d'échappement des voitures dans la figure ? Nous instaurons donc une bonne fois pour toutes les ZFE, parce que nous sommes en retard – elles sont très nombreuses partout ailleurs en Europe, sans être à l'origine de graves crises sociales. Nous avons le courage de le faire et la moitié de la population française concernée, celle qui vit dans les grandes villes, pourra enfin mieux respirer. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Bien sûr, ceux qui vont avoir besoin d'entrer dans les agglomérations pour travailler comme les artisans, avec leurs camionnettes, qui ne pourront pas se débarrasser aussi facilement de leur outil de travail, nous allons les aider, grâce à la prime à la conversion que nous allons adapter pour eux, car elle n'est pas suffisamment incitative. Nous allons également adapter cette prime à ceux qui ont des difficultés à changer leur voiture. Un bonus sera prévu pour l'achat d'un véhicule électrique ou à faibles émissions. De même, nous allons mettre en place des aires, desservies par les transports en commun, où l'on pourra garer sa voiture ou récupérer un vélo.

Nous allons en outre aménager des voies réservées au covoiturage. Il ne s'agit pas d'un gadget. J'ai rencontré une dame qui pratique le covoiturage sur une des voies créées à cet effet dans l'agglomération de Lyon, où des expériences ont été menées. Elle m'a confié qu'elle s'y était mise par souci de prendre sa part à l'écologie et qu'elle continuait non seulement parce qu'elle rencontre des gens, parce que ce système est souple, mais aussi parce qu'elle économise ainsi quelque 800 euros par an – voilà la réalité. Donc, le covoiturage, c'est aussi du social !

Nous reviendrons sur les ZFE, mais prétendre qu'il s'agit d'une mesure anti-sociale ne tient pas. Tout au contraire, elle donnera une plus grande mobilité aux personnes afin qu'elles puissent se déplacer à leur gré, mais aussi respirer. La santé, pour moi, ce n'est pas rien !

Aude Luquet est intervenue dans un moment un peu difficile : elle était un peu seule parce que c'était au tout début de la séance d'hier soir. Je tiens à la remercier d'avoir évoqué l'acceptabilité sociale qui est, je l'ai dit, très importante et je vous montrerai au cours de la discussion que pour chaque mesure un peu contraignante, il y a toujours une mesure d'accompagnement prévue.

Mme Luquet a également parlé de l'association des collectivités locales, qui sont bien sûr un élément majeur – et je parle sous le contrôle du rapporteur général, qui a raison de se montrer très vigilant sur cette question – pour nous permettre de diffuser notre politique écologique dans les territoires, en tenant compte de leurs spécificités. On ne va pas agir de la même manière en montagne ou chez moi, à Amiens, on ne va pas agir de la même manière à Paris ou au Guilvinec. Même s'il faut un cadre global commun, il faut aussi tenir compte des spécificités locales – et je n'évoque pas ici le cas des territoires d'outre-mer, auxquels il faudra également s'adapter.

Dominique Potier a rappelé que partout où la terre était partagée, il y avait une forme de prospérité sociale et écologique. Je suis bien d'accord et c'est précisément ce que nous essayons de faire aujourd'hui. L'écologie ne doit pas être une affaire de bobos, mais l'affaire de tous. Pour cela, il faut un accompagnement social. Je sais que vous y êtes attaché. Nous aussi, et nous continuerons de le montrer – je songe aux dispositions de l'article 1^{er} sur l'affichage.

En ce qui concerne la régulation, vous avez cité l'encyclique *Fratelli tutti*, du pape François – je vous avez tendu la perche en mentionnant la précédente, *Laudato si'*. Encore une fois, nous sommes ensemble sur la même planète. C'est un peu « bateau » de le dire, mais nous sommes bel et bien dans le même bateau. *(Sourires)* Et si nous ne sommes pas capables de travailler ensemble, nous perdrons tous ensemble.

Vous pouvez donc compter sur moi pour faire en sorte que nous n'oublions jamais la dignité humaine quand nous traiterons des questions d'écologie.

Cela m'amène à l'intervention de Valérie Petit – la « bonne fée » qui a le sens des réalités. J'ai beaucoup aimé le moment de poésie que vous nous avez offert hier, en montrant qu'on pouvait être poète tout en ayant une pensée très structurée. Vous avez rappelé qu'il ne fallait pas oublier la biodiversité. C'est une évidence. Même si, ne l'oublions pas, ce texte est issu des propositions de la Convention citoyenne pour le climat, laquelle n'avait pas pour mandat de travailler sur cette question, c'est à l'évidence un point important. C'est pourquoi plusieurs mesures, relatives notamment aux écosystèmes ou à l'eau, ont été ajoutées au texte. Cela me paraît très positif, car chacun comprend bien, désormais, qu'il est vain de dissocier le climat et la biodiversité.

Nous travaillerons sur les questions du réalisme économique, de la compensation et de la résilience. Le fait d'avoir intégré la gestion du trait de côte dans le projet de loi est très important.

M. Matthieu Orphelin. Ce thème n'est pas suffisamment pris en considération dans le texte !

Mme Barbara Pompili, ministre. On m'a demandé pourquoi l'intitulé du texte incluait le mot « résilience ». Parce que nous ne pouvons plus nous contenter de limiter nos émissions de gaz à effet de serre – même s'il faut le faire : nous devons aussi faire face aux conséquences déjà visibles du réchauffement climatique, celles qui se manifestent quand une tempête frappe la vallée de la Roya, quand des maisons se craquellent dans ma région des Hauts-de-France à cause de la sécheresse, ou encore quand les étiages des fleuves baissent, avec tous les problèmes que cela pose aux écosystèmes, mais aussi en matière de politique énergétique – j'y reviendrai. Nous continuerons donc à « allier poésie et plomberie », comme vous nous y invitez, madame la députée.

Merci, monsieur Benoit, pour votre message très constructif et positif : votre envie de faire avancer les choses fait plaisir à voir. Qui veut faire de l'écologie marche toujours, en quelque sorte, sur une corde raide, mais l'essentiel, c'est que tout le monde s'y mette. J'apprécie beaucoup le fait que vous ayez mentionné la jeunesse – même si vous n'êtes pas le seul à l'avoir fait –, car c'est aussi pour elle que nous agissons. Nous sommes nombreux ici à être parents. Nos enfants sont forcés d'affronter plusieurs crises en même temps : une crise sanitaire qui les empêche de vivre, une crise économique qui les empêche, pour certains, de trouver leur premier emploi, et cette crise climatique qu'ils voient clairement poindre et face à laquelle ils nous demandent d'agir. Pour eux, nous devons tout faire pour adopter le texte le plus ambitieux possible, tout en restant acceptable socialement.

Vous avez évoqué la future interdiction de mise en location des passoires thermiques, ainsi que tous les dispositifs qui devraient accompagner cette mesure pour qu'elle soit effective. Je ne m'étendrai pas sur la question car nous aurons l'occasion d'en parler longuement, mais je tenais à vous remercier à nouveau.

Madame De Temmerman, vous avez souligné la nécessité de ne pas nous « soumettre aux injonctions ». Comme vous avez raison ! En tant que ministre de la transition écologique, je peux vous le confirmer : je reçois des injonctions de tous bords ! Heureusement, je sais d'où je viens et je connais le cap à tenir : cela me permet de faire le tri entre toutes les demandes que je reçois.

Vous avez évoqué la forêt. Dans ce domaine, certains amendements ont été déclarés recevables.

Mme Mathilde Panot. Par chance ! C'est si rare !

M. Pierre Cordier. Bien trop peu !

Mme Barbara Pompili, ministre. Nous allons donc pouvoir travailler sur cette question importante, mais à laquelle, évidemment, ce seul texte ne suffira pas à répondre. Nous n'avons d'ailleurs pas besoin de mesures législatives pour progresser en la matière : nous pourrions également le faire à travers des textes réglementaires. La réforme de l'Office national des forêts, l'ONF, l'adaptation de la forêt au changement climatique, la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée, la commande publique, ou encore le développement de la filière bois : tous ces points ne doivent pas nécessairement faire l'objet d'une loi.

Je suis très heureuse que le code minier ait été intégré dans le texte que nous examinons aujourd'hui, car après le jugement relatif au projet de la Montagne d'or et au vu des conséquences des fermetures de mines, que je connais bien pour avoir grandi dans le département du Pas-de-Calais, il apparaît clairement que nous devons réviser ce code. Cette réforme, qui traîne depuis trop longtemps, devait intervenir avant la fin du quinquennat. Qu'elle figure dans le présent projet de loi est une excellente chose.

Pierre Dharréville a qualifié le projet de loi de « texte à trous ». Je confirme que tout n'y est pas, mais j'espère qu'il compte aussi peu de trous dans la raquette que possible. M. Dharréville s'est également enquis des mesures que nous prenions pour rendre les véhicules propres accessibles. Je lui ferai parvenir une fiche récapitulative de tous les bonus et primes à la conversion – PAC – que nous avons créés : il pourra transmettre l'information à tous les citoyens de sa circonscription, qui pourront ainsi y avoir accès. Au vu du succès que rencontrent ces bonus, je crois cependant que les Français les connaissent déjà – peut-être pourront-ils lui en faire part !

Merci à Guillaume Garot d'avoir souligné les avancées qui ont déjà eu lieu en commission concernant l'artificialisation des sols, le verdissement de la commande publique ou encore les ZFE. En revanche, je m'inscris en faux contre ses propos lorsqu'il prédit que cette loi ne permettra pas à la France d'atteindre ses objectifs – j'ai déjà expliqué pourquoi tout à l'heure. À l'entendre, le texte ne prévoit pas de mesures concrètes. Nous y reviendrons ! Encore une fois, au vu du nombre de personnes qui me téléphonent pour me faire savoir que telle ou telle mesure aura de lourdes conséquences sur leur avenir, il semblerait que tout le monde ne partage pas cet avis.

Guillaume Garot, comme d'autres, a accusé le Gouvernement de se complaire dans l'autosatisfaction. Je l'ai dit tout à l'heure pendant la séance de questions au Gouvernement : en matière d'écologie, jamais je ne pourrai faire preuve d'autosatisfaction à propos d'un projet de loi ou de mesures. Pourquoi ? Parce que je sais que même en faisant du mieux possible, au vu du retard que nous avons pris et des limites auxquelles nous nous heurtons pour embarquer le plus grand nombre et garantir l'acceptabilité de notre action, ce ne sera pas assez au regard de l'urgence. Jamais, donc, je ne serai autosatisfaite. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.*) En revanche, jamais je ne baisserai les bras ni ne laisserai croire ou dire que nous n'avons pas fait le maximum. Je compte donc sur vous tous pour que nous fassions tout ce qu'il est possible de faire, dans les limites qui s'imposent à nous. Notre action, d'ailleurs, ne se limitera pas à la France – j'y reviendrai.

Merci à Albane Gaillot d'avoir rappelé l'importance de la dimension du genre : tout le monde n'est pas égal devant la crise écologique. Il est important de le rappeler et de faire en sorte de ne jamais l'oublier, y compris dans les mesures que nous prenons.

Elsa Faucillon, comme d'autres, a évoqué les marches pour le climat. Merci de rappeler que ces marches sont importantes dans la période actuelle. Je m'oppose frontalement à ceux qui critiquent ceux qui y participent : il me semble important, dans la crise actuelle, de ne pas oublier que l'avenir ne se limite pas à la fin de l'épidémie de covid-19. (*M. Erwan Balanant applaudit.*) Cela ne me dérange pas que nos concitoyens soient exigeants !

M. Pierre Cordier. C'est un euphémisme !

Mme Barbara Pompili, ministre. Pour leur répondre, il faut agir : nous avons une responsabilité vis-à-vis des générations futures. Or, précisément, nous agissons, tandis que les députés du groupe Les Républicains, lorsqu'ils défendent leurs multiples amendements de suppression d'articles, devront expliquer pourquoi ils veulent empêcher les avancées contenues dans ce texte ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Serge Letchimy a souligné la nécessaire prise en considération des spécificités des outre-mer, estimant que le texte contenait trop peu d'éléments en la matière. Tout d'abord, très peu d'amendements concernant les outre-mer ont été déposés. Ces amendements, lorsqu'ils existent, sont systématiquement examinés pour vérifier si leur adoption permettrait effectivement de combler un trou dans la raquette...

M. Pierre Cordier. Encore cette expression !

Mme Barbara Pompili, ministre. ...et d'éviter qu'une disposition soit mal adaptée aux outre-mer. Quelques amendements portent évidemment sur la Guyane et les mines, domaine dans lequel nous allons pouvoir progresser. Les règles doivent en tout cas être adaptées aux particularités des territoires, et je peux vous assurer que tous les amendements qui permettront cette adaptation seront étudiés avec bienveillance par le Gouvernement.

Fiona Lazaar a elle aussi évoqué la jeunesse. Elle a mentionné les avancées permises par le texte, ce dont je la remercie. Elle a également souligné, invoquant l'exemple de son département du Val-d'Oise, combien il est difficile de déployer une politique écologique qui soit aussi une politique sociale. Les grands projets que nous avons abandonnés, comme le terminal T4 à l'aéroport de Roissy ou le complexe EuropaCity, étaient absurdes sur le plan écologique et devaient donc être interrompus, mais beaucoup d'élus et de citoyens y avaient placé de l'espoir, en pensant qu'ils allaient créer de l'emploi et de l'activité. Si l'on veut être responsable, il ne faut pas simplement se contenter d'arrêter les projets, mais réfléchir et travailler avec les élus et les habitants des territoires concernés pour leur donner des perspectives. Je suis prête à faire ce travail, pour que l'interruption d'un grand projet soit perçue comme l'occasion de favoriser le développement durable des territoires concernés et de créer de l'emploi et de l'activité, y compris pour les jeunes : je veux que l'écologie que nous défendons soit une écologie d'espoir, qui ouvre des perspectives et permette de construire de nouvelles politiques économiques, à même d'entraîner l'adhésion générale sans détruire notre environnement. Nous pouvons le faire, mais à condition de s'y employer en abandonnant les postures.

André Chassaigne estime que le projet de loi est « un simple exercice d'habillage ». Nous verrons. Il a également affirmé que ce texte nuirait à la territorialisation. Il faudra lui dire, cher monsieur Wulfranc, que c'est précisément le contraire : à travers ce projet de loi, nous mettrons de nombreux outils à la disposition des territoires. Nous en dresserons la liste ensemble et la lui transmettrons afin de le rassurer. Je rappelle que l'écologie consiste à penser global et agir local. On ne le répétera jamais assez.

L'intervention de M. le vice-président Habib, comme il l'a dit lui-même, divergeait assez nettement de celles du reste de son groupe.

M. Pierre Cordier. Oh !

Mme Barbara Pompili, ministre. C'est d'ailleurs une très bonne chose : cela s'appelle la biodiversité ! Néanmoins, lorsque le groupe Socialistes et apparentés juge que le texte ne va pas assez loin et ne comporte pas assez de mesures fortes et contraignantes, et que dans le même temps M. David Habib estime qu'il ne prévoit que des interdictions, qu'il promeut une écologie punitive et qu'il va tuer des industries, on voit à quel point ce projet de loi suscite des réactions qui, si elles sont parfois fortes, ne sont pas toujours fondées sur les faits. Il conviendra donc, pendant les trois semaines à venir, de rétablir les faits et de ne pas s'exprimer sur la base de simples sentiments. Le débat s'en portera mieux.

Marine Le Pen souhaite « questionner les Français sur l'écologie ». Il est toujours bon d'interroger nos concitoyens, mais, en l'occurrence, il me semble que les diagnostics sont posés depuis maintenant quarante-sept ans – j'évoquais hier la candidature de René Dumont à l'élection présidentielle de 1974.

M. Pierre Cordier. Il avait appelé à voter pour Mitterrand !

Mme Barbara Pompili, ministre. Je crois que le diagnostic est connu et que les Français attendent désormais qu'on se bouge un peu : pendant que certains leur poseront des questions, nous agirons. Les élections à venir permettront ensuite de débattre.

Valérie Rabault nous somme d'être « offensifs » pour « reprendre la main sur notre destin ». C'est précisément ce que nous faisons à travers ce texte. Elle a évoqué le reste à charge dont les ménages doivent s'acquitter lorsqu'ils rénovent leur logement. En réponse à sa remarque, j'annonce que nous sommes en passe de trouver un terrain d'entente afin que le reste à charge pour les ménages procédant à une rénovation globale soit couvert par un prêt à taux zéro, conformément aux recommandations de la mission confiée à Olivier Sichel en vue d'accélérer la rénovation des passoires thermiques. Grâce au travail mené avec la majorité, nous parviendrons prochainement à un système qui reprendra une bonne partie des conclusions de cette mission et permettra de réaliser un saut qualitatif et quantitatif majeur en matière de rénovation des logements. Nous en avons besoin : je rappelle que la France ne réalise que 100 000 rénovations performantes, un chiffre bien insuffisant si nous voulons venir à bout des passoires thermiques et faire baisser nos émissions de gaz à effet de serre.

Marie-France Lorho a mentionné, à raison, la question des analyses du cycle de vie – ACV. Je l'invite cependant à revenir vers moi pour obtenir des précisions sur les ACV des automobiles électriques, dont elle affirme qu'elles seraient moins bonnes que celles des automobiles thermiques. Je peux en effet vous assurer que nos analyses, comme d'ailleurs les études de l'ADEME, l'Agence de la transition écologique, montrent que, même si les voitures électriques

ont des défauts – notamment la très mauvaise empreinte écologique de leurs batteries, qui justifie que nous œuvrions à les fabriquer en France, où nous utilisons moins de matériaux néfastes pour l’environnement – et même dans les pays présentant un mix électrique très carboné, comme la Pologne, l’analyse du cycle de vie et l’empreinte environnementale d’une voiture électrique sont meilleures que celles d’une voiture thermique. Il faut le souligner.

Marie-Noëlle Battistel a évoqué un chemin « semé d’embûches ». J’en conviens. Les embûches, néanmoins, peuvent être déjouées. Je la rejoins lorsqu’elle souligne la nécessité d’embarquer tous les Français dans la transition écologique. C’est pour cette raison, encore une fois, que nous voulons sortir des grands discours et leur préférer des actions supportables par tous. C’est ainsi que nous prendrons des mesures qui seront effectivement mises en œuvre plutôt que d’être abandonnées après avoir déclenché une révolte sociale : pas de symboles, mais des actions.

Nicolas Meizonnet nous a invités à « arrêter d’emmerder les Français ». Je suis d’accord avec lui : il faut arrêter de les emmerder avec des prises de position fondées sur des slogans. Faisons en sorte d’améliorer leur vie : nous serons tous plus utiles !

Madame Ménard, je voulais seulement vous dire que toutes les actions menées en faveur de l’écologie – peu importe d’où elles viennent et qui en est à l’initiative – seront soutenues par le Gouvernement. L’urgence est trop forte pour que nous puissions nous permettre de regarder de travers des personnes qui n’ont pas les mêmes idées que nous. Dès lors qu’une personne travaille pour l’écologie, et même si elle ne partage pas mes idées, je suis prête à l’entendre. Cela étant dit, madame la députée, je pense que sur certaines questions, nous nous opposerons féroce-ment.

Matthieu Orphelin (« Ah ! » sur quelques bancs du groupe *LaREM*), je ne sais pas si vous êtes en direct sur Twitch au moment où je vous parle, mais je peux vous dire – et vous le savez très bien même si, évidemment, vous adoptez une posture, car cela semble inévitable lorsque l’on veut faire avancer les choses – que nous proposons, avec ce texte, de réelles avancées. (*M. Matthieu Orphelin proteste.*)

Vous critiquez cette loi aujourd’hui, mais attendons plutôt de savoir à quoi elle ressemblera une fois son examen achevé. Nous verrons alors si elle ne comporte pas de grandes avancées sur la question des passagers thermiques ou sur celle de la pollution subie par nos enfants.

S’agissant du chèque alimentaire « bien manger », nous avons dit que nous allions instaurer cette mesure et nous le ferons, mais il n’y a pas besoin de loi pour cela. Nous essayons de trouver les meilleures modalités de mise en place, en lien avec les différents acteurs. Je vous confirme que ce dispositif ne figure pas dans la loi. Vous pouvez vous en offusquer, mais sachez qu’à la fin du quinquennat, les citoyens français auront accès à ce chèque.

M. Matthieu Orphelin. C’est maintenant qu’ils en ont besoin !

Mme Barbara Pompili, ministre. Delphine Bagarry a souligné un point très important, la question du lien entre biodiversité et santé – l’approche dite *One health*, ou une seule santé. Au vu de l’influence de la crise de la covid-19 sur nous et sur notre économie, plus personne ne peut aujourd’hui nier la nécessité de lutter contre les atteintes à la biodiversité.

Lorsque l’on fait n’importe quoi avec la biodiversité, on le paie très cher. C’est ce que nous souhaitons rappeler à travers toutes les actions que nous menons aujourd’hui, par exemple contre la déforestation importée. Je pourrais également citer l’initiative *PREZODE*, lancée par le Président de la République et qui vise à mettre en place un réseau de scientifiques chargés d’étudier les zoonoses et de prévenir leur émergence. J’espère donc que plus personne ne dira que ceux qui se soucient de biodiversité s’intéressent simplement aux petits oiseaux et aux libellules...

Joachim Son-Forget a découvert beaucoup de choses sur l’écologie. Je m’en réjouis, car encore une fois, toutes les personnes sensibilisées et désireuses de travailler sur ces questions sont les bienvenues. Il nous a parlé des aires protégées, un sujet important sur lequel le Président de la République s’est investi, notamment en lançant avec le Costa Rica la coalition de la haute ambition pour la nature et l’homme. L’idée, c’est que chacun d’entre nous prenne son bâton de pèlerin et se rende dans tous les pays...

M. Joachim Son-Forget. Il faudrait déjà que nous créions des aires protégées !

Mme Barbara Pompili, ministre. ...afin que ces derniers s’engagent à protéger 30 % de leurs espaces terrestres et maritimes d’ici à 2030 – pour la France, 10 % de cette surface devrait être placée sous forte protection. C’est un travail de longue haleine car nous devons rallier tout le monde à cette cause, ce qui n’est pas évident en raison des activités économiques, qui sont aussi à prendre en considération. Je suis très fière qu’il soit mené par le Président de la République.

Nous luttons également en faveur de la préservation de l’Antarctique. Nous nous battons d’ailleurs actuellement pour créer une nouvelle aire protégée dans la partie orientale de l’Antarctique, dans le cadre de la convention CCAMLR sur la conservation de la faune et de la flore marines de l’Antarctique. C’est très difficile, car un tel projet se heurte à différents obstacles, mais la France est à la pointe de ce combat, ce dont je suis fière.

M. Joachim Son-Forget. Avec les droits de veto, nous n’y arriverons jamais !

Mme Barbara Pompili, ministre. Monsieur Son-Forget, vous avez également découvert la pollution plastique. Il se trouve que nous avons pris des mesures dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite loi *AGEC*, et que d’autres sont prévues dans ce texte, notamment le développement de la vente en vrac. Je vous invite donc à les voter.

Enfin, Nicolas Dupont-Aignan a dit que nous proposons une écologie-spectacle – c’est son avis –, mais aussi que nous prenions des mesurètes. J’imagine qu’elles doivent être un peu fluorescentes, puisque selon vous, nous faisons de l’écologie-spectacle...

D’autre part, monsieur le député, vous parlez d’une logique mondialiste.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Eh oui !

Mme Barbara Pompili, ministre. Oui, je vous le confirme. Le réchauffement climatique ne s’arrête pas aux frontières. Nous devons donc nous en occuper chez nous, mais aussi à l’échelle internationale. Nous devons prendre certaines mesures, comme nous le faisons par exemple à l’échelle européenne. Nous travaillons ainsi à un mécanisme d’ajustement carbone – c’est-à-dire à une taxe carbone – aux frontières, une mesure importante prise par l’Europe et qui

va permettre de ne pas pénaliser nos entreprises, qui font des efforts, face à ce que l'on appelle des fuites de carbone – qui correspondent en réalité à des délocalisations.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Ce n'est pas encore voté !

Mme Barbara Pompili, ministre. Vous me permettez donc de rappeler – je vous en remercie – à quel point la construction européenne est importante en matière de protection de l'environnement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Je m'en tiendrai là, puisque nous aurons l'occasion de revenir sur tous ces sujets dans la suite de nos débats. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur plusieurs bancs du groupe Dem.*)

DISCUSSION DES ARTICLES

M. le président. J'appelle maintenant, dans le texte de la commission, les articles du projet de loi.

Avant l'article 1^{er}

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques, n^{os} 651 et 7069.

La parole est à M. Maxime Minot, pour soutenir l'amendement n^o 651.

M. Maxime Minot. Je soutiens l'amendement de mon collègue Brun, *a fortiori* en tant que secrétaire de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. L'intitulé du titre I^{er} ne fait référence qu'à une partie des chapitres qui le composent, en mettant de côté la pédagogie nécessaire à toute évolution.

Ne faire référence qu'à la consommation, c'est envoyer dès le départ un message négatif, avec l'idée que toute consommation serait dangereuse ou irresponsable.

Or il faut justement changer de paradigme et mettre fin à l'écologie politique purement punitive, constituée d'un agrégat d'obligations et de culpabilisation qui laisse de côté toute forme d'adhésion et surtout de compréhension.

Notre efficacité collective ne passe pas par un changement de loi, mais d'abord par une prise de conscience commune qui suppose une forme de pédagogie et d'incitation. Sans l'adhésion des Français, nous n'arriverons en aucun cas à un résultat favorable et durable. De telles décisions doivent être acceptées de façon à faire œuvre commune, sans arrière-pensée politicienne ni dogmatisme.

Par exemple, les Français qui habitent dans nos campagnes sont les premiers écologistes, bien avant les sachants urbains. Il nous faut apprendre de nos territoires. De même, vous devez entendre les propositions de bon sens de l'opposition, comme celle-ci.

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Bouchet Bellecourt, pour soutenir l'amendement n^o 7069.

Mme Sylvie Bouchet Bellecourt. Nous avons déjà discuté de cet amendement en commission mais j'ai décidé de le maintenir en séance, car il porte sur une question fondamentale. Dans le titre I^{er}, nous allons discuter de mesures touchant au code de l'éducation. L'intitulé actuel de ce titre – « Consommer » – ne me semble pas représentatif de ces mesures. C'est la raison pour laquelle je souhaite que l'y on ajoute les mots « et éclairer ».

M. le président. La parole est à Mme Aurore Bergé, rapporteure de la commission spéciale pour le titre I^{er}, pour donner l'avis de la commission.

Mme Aurore Bergé, rapporteure de la commission spéciale pour le titre I^{er}. Monsieur Minot, je connais évidemment votre engagement puisque nous siégeons dans la même commission. Cependant, ces amendements sont de fait satisfaits.

Ce qui est en jeu, c'est la manière dont nous allons appréhender les enjeux d'éducation à l'environnement et au développement durable. Or l'article 2 les intègre, pour la première fois, au code de l'éducation. Ce texte vise donc bien à réconcilier – comme vous l'avez dit, sans idéologie – le citoyen et le consommateur qui sont en nous. Ces amendements étant satisfaits par le contenu même des articles, j'en demande le retrait ; à défaut, avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Barbara Pompili, ministre. Je comprends le sens de votre proposition. Il me semble également qu'elle est satisfaite. Nous souhaitons, pour une meilleure compréhension, conserver le découpage tel qu'il a été établi et proposé par la Convention citoyenne pour le climat. Je donne donc un avis défavorable à ces amendements.

(Les amendements identiques n^{os} 651 et 7069 ne sont pas adoptés.)

M. le président. La parole est à M. François-Michel Lambert, pour soutenir l'amendement n^o 2400.

M. François-Michel Lambert. Tout au long de ces trois semaines, nous ferons part de notre regret que tant d'amendements aient été jugés irrecevables. Je vérifiais à l'instant leur nombre concernant le titre I^{er}. Il est très élevé, ce qui est une catastrophe, non pas pour la démocratie mais pour notre capacité à fixer ensemble – comme vous l'avez rappelé, madame la ministre – les objectifs que nous souhaitons tous atteindre.

Je déplore vivement cette situation, comme sans doute de nombreux collègues. Je ne dis pas que les groupes de l'opposition ont été davantage ciblés que ceux de la majorité : c'est un phénomène qui me semble plus général et qui affaiblira la portée des mesures que nous allons voter.

Cet amendement, qui a passé avec succès l'étape de la recevabilité – ce qui est bien normal –, sera peut-être, très symboliquement, le premier que nous adopterons.

Le chapitre I^{er} du titre I^{er} s'intitule « Informer, former et sensibiliser ». On a oublié le verbe « inciter ». Or il est absolument nécessaire, au-delà de la sensibilisation, de trouver les moyens, les clés pour susciter un réel changement de comportement chez nos concitoyens. Si vous lisez ce chapitre, vous remarquerez d'ailleurs qu'il y est souvent question d'incitation. Avec les membres du groupe Liberté et territoires, je propose donc de modifier le titre pour y ajouter le verbe « inciter ».

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Aurore Bergé, rapporteure. Nous ne reviendrons pas sur la question de l'irrecevabilité, car cela alourdirait considérablement le débat sans nécessairement beaucoup l'enrichir. De nombreux amendements seront débattus. L'important est de faire entrer l'écologie dans le quotidien

des Français, y compris donc dans leurs actes de consommation. Cela suppose un peu de cohérence, d'où ce titre I^{er}, « Consommer ». Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Barbara Pompili, ministre. Défavorable, pour les raisons que j'ai exprimées tout à l'heure.

M. le président. La parole est à M. François-Michel Lambert.

M. François-Michel Lambert. Le chapitre I^{er} s'intitule « Informer, former et sensibiliser ». Je propose de le modifier en ajoutant à la fin le verbe « inciter ». Les réponses que nous venons d'entendre ne portent pas sur le contenu de mon amendement.

M. le président. Merci, monsieur le député.

M. François-Michel Lambert. Je regrette vivement de ne pas avoir obtenu de réponse concernant mon amendement n° 2400 et la proposition qui y est formulée.

M. le président. Monsieur Lambert, vous avez le droit de faire valoir vos appréciations, mais nous devons à présent procéder au vote.

M. François-Michel Lambert. Ça commence bien !

(L'amendement n° 2400 n'est pas adopté.)

Article 1^{er}

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Bouchet Bellecourt.

Mme Sylvie Bouchet Bellecourt. Permettez-moi tout d'abord, madame la ministre, de regretter votre refus de modifier le titre I^{er}, comme nous vous le proposons, pour ajouter la mention « et éclairer » après « Consommer ». Encore une fois, les dispositions que nous examinerons plus tard, aux articles 2 et 3, concernent le code de l'éducation. Je ne suis pas contre la consommation, mais je regrette que tout soit mélangé.

Quoi qu'il en soit, nous en arrivons à l'examen de l'article 1^{er} du projet de loi. En commission spéciale, mes collègues du groupe LR et moi vous avons fait part de notre préoccupation face à la complexité de l'affichage envisagé. Il faut savoir – cela a été dit en discussion générale – que nous devons déjà modifier des mesures votées il n'y a pas si longtemps dans le cadre de la loi dite AGECE.

On crée en quelque sorte une usine à gaz, mais pour quel résultat ? Nous aurions au moins pu attendre les conclusions de l'expérimentation de l'affichage environnemental volontaire en cours. Souhaitant améliorer le dispositif actuel, mes collègues du groupe LR et moi-même saurons néanmoins faire des propositions pour enrichir le débat.

M. le président. La parole est à M. Michel Castellani.

M. Michel Castellani. « Bien informés, les hommes sont des citoyens ; mal informés, ils deviennent des sujets », a écrit Alfred Sauvy, que j'ai connu autrefois à l'Institut national d'études démographiques. *A priori*, donc, plus les consommateurs savent ce qui se cache derrière un produit, plus leur choix ira dans le sens du développement durable.

Encore faut-il que cet affichage, tel que le prévoit cet article, soit fiable et accessible. On comprend que la partie n'est pas gagnée. Il sera certainement difficile de réunir, grâce à une signalétique efficace, l'ensemble des externalités que peut cacher un produit. Nous aimerions être rassurés concernant la faisabilité concrète des mesures prévues par cet article.

M. le président. La parole est à Mme Véronique Riotton.

Mme Véronique Riotton. L'article 1^{er} concerne l'affichage environnemental. Il s'agit d'un outil intéressant à plus d'un titre, puisqu'il est utile à la fois au consommateur, à l'entité chargée de la mise sur le marché et à l'ensemble des industriels.

L'affichage environnemental est un sujet qui n'est pas nouveau – on s'intéresse à cet outil depuis le Grenelle de l'environnement. Certaines expérimentations lancées dans ce cadre sont devenues pérennes, et nous avons aujourd'hui l'occasion d'inscrire dans la loi l'obligation de l'affichage environnemental.

Celui-ci est à la fois un outil intéressant pour le consommateur, qui va être éclairé et pourra donc faire des achats responsables, et un vrai signal pour les personnes chargées de la mise sur le marché et les industriels quant à la nécessité d'aller vers plus d'écoconception. Nous nous réjouissons donc de pouvoir enfin inscrire cet outil dans la loi.

La rédaction initiale de l'article 15 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire avait permis de lancer de nombreuses expérimentations en matière d'affichage environnemental, et nous nous réjouissons, avec mes collègues du groupe La République en marche, de pouvoir accélérer l'application de cette mesure pour les secteurs qui y sont désormais prêts, comme le secteur textile, mais également l'adapter pour les secteurs qui en ont besoin, comme l'agriculture.

Enfin, la création d'un référentiel unique implique l'utilisation par l'ensemble des acteurs de la fabrication du même outil de calcul. Il est donc très important que ce dernier reste dans le domaine public, afin d'assurer transparence et visibilité. Tels sont les sujets que nous aborderons à travers l'article 1^{er}. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à M. Dominique Potier.

M. Dominique Potier. Monsieur le président, je vais faire une révélation : nous sommes libéraux. Libéraux au sens de la philosophie du XIX^e siècle...

Mme Valérie Petit. Bravo !

M. Erwan Balanant. Comme nous, au groupe Dem !

M. Dominique Potier. ...donc attachés à la liberté de l'individu, à sa capacité – sa « capacité », dirait-on aujourd'hui – à être vraiment informé.

Si je salue donc l'avancée que l'article 1^{er} permettra en matière d'affichage, nous savons que tout est piégé, et le groupe Socialistes et apparentés, à travers ses multiples amendements, défendra la nécessité d'un affichage environnemental prenant en considération plusieurs critères.

Comme Véronique Riotton vient de l'évoquer, certains critères environnementaux utilisés aujourd'hui dans le domaine agricole ne prennent pas en compte le carbone.

Mais il existe aussi le risque que le carbone soit pris en compte au détriment de la biodiversité. Il faut donc que le *scope*, la portée environnementale, soit le plus large possible.

Vous nous avez tendu la main sur ce sujet, madame la ministre, puisque vous avez vous-même déclaré que les conséquences environnementales ne devaient pas faire oublier la question sociale qui lui est indéfectiblement liée, comme l'illustreront nos amendements, qui visent à intégrer des critères sociaux à la taxonomie environnementale. Cela permettra en effet de faire des individus des citoyens éclairés, capables d'engager les transitions attendues.

Nous mènerons un combat particulier s'agissant du secteur textile, puisqu'il est aujourd'hui à la fois le plus néfaste sur le plan environnemental et le plus indigne sur le plan humain.

Dans la dynamique ouverte par nos collègues Nathalie Sarles et Véronique Riotton, nous espérons obtenir le lancement, le plus rapidement possible, d'une expérimentation d'affichage prenant en compte à la fois des critères environnementaux et des critères sociaux. Ce serait une belle avancée, que nous espérons tous voir se concrétiser.

M. le président. La parole est à M. Hubert Wulfranc.

M. Hubert Wulfranc. Une remarque générale introductive sur l'ensemble du titre I^{er}. Vous nous faites en effet commencer l'examen de ce projet de loi avec un titre intitulé « Consommer » : cela relève bien, nous semble-t-il, de l'idée générale promue depuis plusieurs dizaines d'années, qui met en avant la consommation et nous laisse entendre que la réussite de la transition écologique dépend avant tout des changements individuels des consommateurs.

Or cette idée ne correspond pas à la logique que nous défendons. En effet, nous considérons qu'elle revient à faire commodément l'impasse sur les systèmes et modes de production de la richesse. Une étude du cabinet Carbone 4 a d'ailleurs établi que l'action individuelle se confrontait à un plafond de verre, et que la diminution de l'empreinte carbone engendrée par des changements individuels atteindrait, au mieux, 25 % de l'empreinte totale. L'étude appelait donc à des transformations plus profondes, afin que l'État joue pleinement son rôle de régulateur – c'est un enjeu sur lequel nous reviendrons – et édicte des règles permettant de réorienter les investissements vers des filières vertueuses.

Par ailleurs, les entreprises – qui sont évidemment un autre acteur de cette transformation – devraient également décarboner leur chaîne de valeur, changer leurs processus industriels, revoir leur rapport à la circulation des marchandises, leurs stratégies d'approvisionnement énergétique, leurs politiques d'achat ou de recyclage de biens, même si leurs marges de profitabilité venaient à s'en trouver érodées.

Bien entendu, nous ne négligeons pas l'importance de la consommation. Il faut évidemment informer les consommateurs sur les produits qu'ils achètent – en l'espèce, nous allons y venir à travers un étiquetage environnemental. Mais au vu des éléments que je viens de vous exposer, il nous semble que des règles contraignantes mériteraient d'être édictées en matière de production, donc au cœur du système de la création de valeur, que l'importation et la mise sur le marché de produits non conformes à un socle de normes environnementales et sociales devraient être écrites, mais aussi que nos entreprises et nos producteurs devraient être soutenus dans la transition de leur outil de production.

Voilà la réalité que nous n'aurons de cesse de vous rappeler tout au long des débats, et j'ai profité du moment où nous abordions cette première thématique pour vous le rappeler. (*MM. Gérard Leseul et Dominique Potier applaudissent.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général de la commission spéciale.

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général de la commission spéciale. Avant que nous attaquions l'examen des articles, je souhaitais revenir sur le contenu du texte, puisque beaucoup, dans la discussion générale, ont déploré que les 146 propositions de la convention citoyenne ne figurent pas dans le texte.

Mme Delphine Batho. 149 !

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Il y en avait effectivement 149, mais 3 ayant été de fait écartées par le Président de la République, il n'en restait finalement que 146.

Parmi elles, trente-neuf étaient d'ordre réglementaire, et sont en cours d'application. Une cinquantaine de propositions, qui relevaient du domaine fiscal ou financier, ont d'ores et déjà été adoptées dans le cadre du plan de relance ou du projet de loi de finances – PLF –, et vingt-quatre relevaient de la législation européenne, que la France défendra donc au niveau européen. Une vingtaine de propositions, enfin, ont déjà été adoptées à l'occasion d'autres textes de loi et sont en cours d'application.

Par conséquent, il ne restait plus que quarante-six propositions, celles qui figurent dans le présent projet de loi.

Le paradoxe, chers collègues, c'est que depuis hier, vous nous reprochez de ne pas avoir repris dans le projet de loi l'ensemble des propositions de la Convention citoyenne pour le climat, mais que vous avez voté en faveur de la motion de rejet, c'est-à-dire contre ces quarante-six propositions! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*) Si la motion de rejet avait été adoptée, nous n'en aurions retenu aucune!

Nous avons trois semaines pour les examiner en détail : certaines ont été reprises intégralement, d'autres ont été largement modifiées, et nous vous expliquerons pourquoi ; d'autres encore ont été « bonifiées », si je puis m'exprimer ainsi. C'est le cas des dispositions prévues à l'article 1^{er}.

M. Bruno Studer. Très bien, monsieur le rapporteur général !

M. le président. Les amendements identiques n^{os} 662 de M. Marc Le Fur et 1376 de Mme Marie-France Lorho, tendant à supprimer l'article, sont défendus.

Quel est l'avis de la commission ?

Mme Aurore Bergé, rapporteure. Un mot rapide pour défendre l'article 1^{er} face aux amendements visant à le supprimer. Mme Riotton l'a dit, un long chemin a été parcouru pour permettre l'inscription dans la loi d'une obligation d'affichage environnemental.

L'article 1^{er} ouvre la voie à des expérimentations, et le travail en commission a permis de largement conforter les dispositions prévues par l'article, notamment pour le monde agricole, ce qui devrait permettre la prise en compte des externalités qui lui sont propres. Cet article permet d'ouvrir enfin la voie à l'affichage environnemental, même

si comme vous l'avez dit, monsieur Potier, nous devons aller plus loin en séance publique, notamment s'agissant du secteur textile.

Seulement, pour cela, il faut que nous puissions débattre de l'article. Par conséquent, avis défavorable sur les amendements de suppression.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Barbara Pompili, ministre. Sans surprise, j'émettrai moi aussi un avis défavorable sur ces amendements qui tendent à supprimer un article visant à répondre à la demande de la Convention citoyenne pour le climat de rendre obligatoire l'affichage environnemental.

Ce dispositif doit permettre d'informer le consommateur, afin qu'il sache si le produit qu'il achète est bon ou mauvais pour l'environnement, mais aussi de structurer les entreprises afin d'améliorer leurs pratiques. Je suis donc très défavorable à sa suppression.

M. le président. La parole est à M. Arnaud Viala.

M. Arnaud Viala. L'argumentaire de l'amendement de suppression de mon collègue Le Fur n'ayant pas été développé, je voulais simplement préciser, compte tenu de la réponse de la ministre, qu'il ne s'agit pas de supprimer complètement le dispositif,...

Mme Aurore Bergé, rapporteure. Ce sont des amendements de suppression de l'article !

M. Arnaud Viala. ... mais uniquement un dispositif qui, parce qu'il n'est pas suffisamment précis, aura des effets désastreux. En effet, il contraindra certains consommateurs à ne pas consommer ce qu'ils pourraient pourtant consommer ou, au contraire, à consommer des produits qui ne sont pas vertueux.

(Les amendements identiques n° 662 et 1376 ne sont pas adoptés.)

M. le président. La parole est à M. Vincent Descoeur, pour soutenir l'amendement n° 665.

M. Vincent Descoeur. Cet amendement de notre collègue Fabrice Brun propose d'établir des délais d'application de la mesure différents pour les biens et services relevant du secteur agroalimentaire et ceux qui n'en relèvent pas.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Aurore Bergé, rapporteure. Votre amendement n'aura pas uniquement cet effet-là. En effet, il revient sur plusieurs dispositions que nous avons ajoutées en commission, comme la prise en compte de la biodiversité et des ressources naturelles – un amendement que nous examinerons tout à l'heure nous permettra d'ailleurs d'aller plus loin encore et de mentionner explicitement la ressource en eau.

Au-delà de la modulation des durées d'expérimentation entre deux et cinq ans, l'amendement aurait d'autres effets, notamment l'annulation de plusieurs dispositions que nous avons pourtant adoptées à l'unanimité en commission. Par conséquent, avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Barbara Pompili, ministre. Défavorable, pour les mêmes raisons.

(L'amendement n° 665 n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 2630 de M. Richard Ramos est défendu.

(L'amendement n° 2630, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures :

Suite de la discussion du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)

Le Directeur
SERGE EZDRA